

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 31<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Jeudi 24 Juin 1971.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 1302).
2. — Approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1302).  
Suite de la discussion générale : MM. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; André Dulin, Jacques Soufflet.  
Suspension et reprise de la séance.
3. — Conférence des présidents (p. 1311).  
MM. Antoine Courrière, André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Hector Viron, Pierre Carous, le président.
4. — Approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1313).  
Suite de la discussion générale : MM. Henri Tournan, Lucien Junillon, Yvon Coudé du Foresto, Emile Durieux, Jacques Pelletier, Jean-Eric Bousch, Marcel Gargar, Alfred Isautier, Louis Jung, Marcel Mathy, Hector Viron.  
Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

5. — Congé (p. 1334).
6. — Rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins. — Adoption, en deuxième lecture, d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1334).  
Discussion générale : MM. Henri Terré, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.  
Art. 1<sup>er</sup> A :  
MM. le rapporteur, le ministre.  
Adoption de l'article.  
Art. 1, 5 bis et 8 : adoption.  
Adoption du projet de loi.
7. — Approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1335).  
Renvoi de la suite de la discussion.
8. — Transmission de projets de loi (p. 1344).
9. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1344).
10. — Dépôt de rapports (p. 1344).
11. — Ordre du jour (p. 1344).

## PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

APPROBATION DU VI<sup>e</sup> PLAN  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

## Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. [N<sup>os</sup> 340, 341, 342 et 344 (1970-1971).]

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai d'abord à vous prier d'excuser M. le Premier ministre qui m'avait laissé espérer qu'il ferait une déclaration au Sénat avant que je ne prenne moi-même la parole à l'occasion de cet important débat.

Des changements intervenus dans l'ordre du jour et qui n'ont pu coïncider avec son propre emploi du temps, ne lui ont pas permis de venir hier soir et il le regrette vivement. Je voudrais que vous sachiez, cependant, l'intérêt tout particulier qu'il attache à ce plan, à l'établissement duquel il a participé par de nombreux arbitrages. L'importance que revêt à ses yeux ce débat pour la nation tout entière doit nous aider à mieux dessiner les années à venir.

Il y a un an, presque jour pour jour, le Sénat approuvait le projet de loi portant approbation du rapport sur les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan.

Une année a passé pendant laquelle les options, que vos observations avaient efficacement contribué à éclairer, ont été précisées et complétées. Pendant près de douze mois, les travaux se sont poursuivis activement et intensément, tant dans les commissions du Plan que dans les administrations, tant à Paris que dans les régions et même les départements, en vue de mieux explorer les données de nos choix, de mieux expliciter les politiques et les programmes cohérents avec nos objectifs.

Aujourd'hui, c'est du Plan lui-même qu'il s'agit, c'est-à-dire, en définitive, comme l'a dit M. le Premier ministre, « de la charte de notre développement économique et social dans les cinq prochaines années ».

Le Conseil économique et social s'est penché sur le projet qui vous est soumis. Toutes les catégories sociales et professionnelles en ont reconnu les mérites, même si certains de leurs représentants exprimèrent leur réserve ou leur hostilité. Sur le rapport de M. le professeur Jules Milhau, membre éminent de la fédération nationale de la mutualité agricole, président de la Coder du Languedoc-Roussillon, le Conseil a considéré que « le VI<sup>e</sup> Plan pourrait assurer aux Français — je cite les termes mêmes de l'avis — une amélioration de leur niveau de vie et de leurs conditions d'existence ».

L'Assemblée nationale, la semaine dernière, a adopté ce même projet après que le Gouvernement ait décidé d'apporter au projet de rapport des rectifications reprenant certains amendements qui avaient été déposés.

Voici maintenant près d'un mois qu'avec sérieux et compétence votre commission des affaires économiques et du Plan, votre commission des finances, votre commission des affaires sociales, votre commission des affaires culturelles ont examiné le Plan sous ses divers aspects. J'ai moi-même eu l'honneur de me rendre devant chacune d'elles : les questions qui m'y ont été posées, les débats qui s'y sont déroulés témoignent de l'intérêt profond que les élus de la nation portent à la définition des principaux objectifs que le Plan fixe au pays.

C'est dire, en définitive, que les orientations de ce VI<sup>e</sup> Plan vous sont, à n'en point douter, déjà familières.

Vous aurez sans doute écouté comme moi, avec une attention soutenue, les remarquables exposés qui vous ont été faits hier par M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, par M. André Armengaud, rapporteur de la commission des finances, par MM. de Bagneux, Chauvin, Vérillon, Pelletier, rapporteurs de la commission des affaires culturelles et par M. Jean Gravier, rapporteur de la commission des affaires sociales.

Ils se sont fait l'écho de vos préoccupations, cependant qu'ils apportaient des vues opposées ou complémentaires sur le Plan, sur ses ambitions et ses difficultés. Je me joins volontiers à l'hommage que le Sénat leur rendra pour ce travail considérable, en vérité de grand talent, et où s'expriment l'élévation et la mesure qui sont le propre de votre Assemblée.

J'ajouterai que vos rapports écrits, messieurs, sont aussi d'une très grande qualité. Ce sont des documents qui marqueront nos discussions et auxquels on sera amené à se reporter quand on voudra bien comprendre le Plan, les débats qui ont préparé son adoption ou modifié sa présentation.

Ma tâche, après ces exposés si complets, s'en trouvera plus aisée, car je pourrai de ce fait m'en tenir à l'essentiel et affirmer la position du Gouvernement au regard du Plan qu'il propose à votre approbation.

Je souhaiterais, au seuil de ce débat, apaiser au moins partiellement les inquiétudes de certains d'entre vous qui, avec M. le rapporteur, se demandent si nous avons tenu compte de l'environnement international, des récentes orientations de la politique européenne et si le Plan comporte suffisamment de références à la Communauté européenne.

Qu'il me soit permis d'abord de rappeler que le VI<sup>e</sup> Plan est le premier plan à avoir été élaboré dans le cadre du programme établi par le comité européen de politique économique à moyen terme dont M. le commissaire général du Plan est le vice-président.

Une préoccupation essentielle de ce troisième programme établi pour la période 1971-1975 consiste précisément en une réflexion sur le problème de compatibilité des évolutions économiques des pays membres. Si le Plan n'a pas pris en compte de façon systématique les conséquences de l'élargissement de la Communauté auquel le Gouvernement français vient de donner l'impulsion décisive que l'on sait, c'est, d'une part, parce qu'il est difficile de préjuger le résultat des négociations en cours, d'autre part, parce qu'en tout état de cause les effets de cet élargissement ne se feront pleinement sentir sur notre évolution économique qu'au-delà du terme du VI<sup>e</sup> Plan.

Il reste que nous vivons dans un monde où des aléas de toutes sortes que vous avez signalés, monsieur le rapporteur, peuvent affecter ainsi que l'illustrent des événements monétaires récents, l'exécution de tout ou partie du Plan au cours des prochaines années. Nous nous sommes efforcés d'évaluer ces risques autant que faire se peut pour la détermination de ces objectifs.

Je crois, d'ailleurs, qu'en la matière, il faut se garder de tirer d'événements conjoncturels des conclusions valables pour le moyen terme. Je rappellerai simplement à ce sujet les débats qui ont eu lieu il y a quelques années sur le point de savoir si l'économie internationale n'allait pas être asphyxiée par un manque de liquidités ou sur le rapport qui devait exister entre le montant des réserves et le volume des échanges extérieurs. Jusqu'ici en tout cas les craintes exprimées à ce sujet se sont révélées non fondées.

En ce qui concerne les contrecoups d'une crise monétaire, je remarquerai tout d'abord que nous sommes protégés par le contrôle des changes, contrôle dont les inconvénients sont tempérés par les contrats passés avec les firmes qui mènent d'importants programmes d'expansion à l'étranger.

Bien entendu, le développement du Marché commun est difficilement compatible avec un système monétaire dont l'aléa serait

la caractéristique dominante. C'est pourquoi il est essentiel que les monnaies européennes reviennent le plus tôt possible à un régime de parité fixe, comme vous l'avez demandé vous-mêmes.

Peut-être, en ce qui concerne les références à la Communauté européenne, avons-nous eu tort de ne pas expliciter assez ce qui est en réalité présent dans tout le rapport. Toutefois, je voudrais surtout insister sur le fait que c'est l'ouverture sur l'extérieur et particulièrement les perspectives d'approfondissement et d'élargissement du Marché commun qui constituent le cadre général du VI<sup>e</sup> Plan : c'est en fonction de cette option fondamentale que se définit l'ensemble du Plan. En outre, toutes les hypothèses d'environnement international sur lesquelles est bâti le VI<sup>e</sup> Plan proviennent pour l'essentiel des travaux effectués à Bruxelles. Les politiques spécifiques à certains secteurs importants de l'économie, comme l'agriculture, les transports, l'énergie, ont été définies en tenant compte des orientations des politiques communes correspondantes. Celles-ci n'intéressent plus seulement les divers secteurs économiques, mais aussi les aspects régionaux et, plus récemment encore, le développement social avec la création d'un comité de politique sociale chargé d'étudier l'harmonisation des politiques sociales des Etats membres de la Communauté.

Mon propos, maintenant, sera de vous montrer concrètement combien les objectifs que le Plan assigne au pays sont ambitieux et volontaires ; mais plus encore, il sera de vous convaincre qu'en dépit des incertitudes — et n'en déplaise aux sceptiques — ces objectifs sont à notre portée pour peu que nous voulions les atteindre.

Ai-je besoin d'indiquer ici les principaux choix du VI<sup>e</sup> Plan ? Ce sont ceux-là même que votre Assemblée a approuvés l'an dernier et qui sont, je vous le rappelle, une croissance forte et équilibrée appuyée sur le développement industriel, un développement ambitieux des équipements collectifs, un effort de solidarité en faveur des plus défavorisés, la poursuite de la politique d'aménagement du territoire.

Ces quatre orientations recueillent à coup sûr l'assentiment général. Je voudrais que nous examinions ensemble, en détail, ce qu'elles impliquent.

Le choix d'une croissance forte sera sans doute le moins contesté, même si certains ont pensé que nous pourrions précéder une croissance plus forte encore.

Les motifs de notre choix sont simples. Seule une telle croissance permettra d'assurer, quoi qu'on en ait dit hier, le plein emploi d'une population active qui croîtra, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, de près de 1 p. 100 par an. Seule aussi une croissance rapide permettra de répondre aux nombreux besoins, notamment collectifs, qui s'expriment de toutes parts et qui ne peuvent être satisfaits que si nous créons de nouvelles ressources à répartir.

Quant au choix précis du rythme de croissance proposé au pays, je rappellerai tout d'abord qu'un taux de croissance ne se décrète pas : il se constate. Il est le résultat de tous les efforts mis en œuvre pour l'atteindre. L'an dernier, après examen approfondi, le Parlement, c'est-à-dire l'Assemblée nationale et le Sénat, a adopté le rapport sur les options qui propose au pays un taux situé « aux approches de 6 p. 100 ». Après un nouvel examen, nous vous proposons un taux compris entre 5,8 et 6 p. 100, qui correspond à une progression de la production intérieure d'un tiers en cinq ans. Il s'agit, ne l'oubliez pas, d'un rythme de croissance plus rapide que celui constaté dans les autres pays industriels de l'Europe occidentale. Qu'est-ce à dire ? Cela veut dire que la croissance retenue est celle qui assure le plein emploi sans ralentissement mais sans accélération délibérée du rythme actuel des mutations, dont je rappelle qu'il est aussi un des plus élevés aujourd'hui observés.

Pourrait-on viser plus haut comme l'a proposé votre rapporteur, M. Jean Filippi ? Je vous avais promis, il y a un an, d'explorer une telle hypothèse, qu'exprime symboliquement un taux de l'ordre de 6,5 p. 100. Cette exploration a été faite, je vous l'assure, d'un façon très sérieuse, mais l'hypothèse s'est révélée rapidement irréaliste. Un plan de 6,5 p. 100 sans inflation, cela signifierait l'impossibilité de toute diminution de la durée du travail, alors que de toutes parts s'expriment des aspirations à une telle réduction, ainsi qu'à l'abaissement de l'âge de la retraite. Même le plan que nous proposons ne peut satisfaire que partiellement, bien que de façon appréciable, cette aspiration, puisqu'il prévoit un abaissement de quatre heures de la durée maximale du travail — de cinquante-quatre à cinquante heures — une réduction d'une heure trente au plus de la durée moyenne — de quarante-quatre heures trente à quarante trois heures — et la suppression de situations anormales dans certaines professions ou dans certains cas d'inaptitude concernant l'âge de la retraite.

Une croissance plus rapide que celle que nous vous proposons signifierait, ne l'oubliez pas, une accélération extrême des mutations. Concrètement, cela voudrait dire : l'intensification de l'exode rural, une mobilité accrue des travailleurs, la disparition rapide d'entreprises individuelles dans la petite industrie, l'artisanat, le commerce. Notre situation actuelle justifie-t-elle que nous cherchions à imposer à certains de nos concitoyens de pareilles difficultés ? Et la nation est-elle prête à les accepter ? Quelles catégories consentiraient-elles à se sacrifier au nom d'une croissance dite « sauvage » ? Soyons raisonnables et réalistes. Le VI<sup>e</sup> Plan développera une politique de la mutation, concertée avec les intéressés, réalisée progressivement, assortie d'une aide aux travailleurs touchés par ces changements, qu'il s'agisse de ceux qui quittent l'agriculture, de ceux qui sont touchés par la reconversion charbonnière, ou par les transformations dans le secteur commercial. Ainsi, les mutations structurelles seront-elles réussies sans que soient lésés les intérêts sociaux qu'il convient de protéger.

Il reste que, dans une économie ouverte comme la nôtre, les mécanismes qui gouvernent notre croissance ne sont plus ceux d'autrefois. Le rythme de l'expansion dépend moins désormais, ainsi que l'a fait remarquer hier M. Armengaud, de la demande intérieure que de la compétitivité des entreprises exposées à la concurrence internationale. Que les entreprises soient compétitives, et les marchés étrangers leur assurent en tout état de cause les conditions de leur développement ; qu'elles ne le soient pas, et l'accroissement de la demande intérieure profitera, non à elles, c'est-à-dire à notre production nationale, mais aux importations.

Ce sont ces considérations qui nous ont amenés à choisir l'industrialisation comme thème majeur du VI<sup>e</sup> Plan. Dans une économie dont la croissance doit désormais reposer sur l'exportation, l'industrialisation est, en effet, à la fois la clef de l'équilibre extérieur et du plein emploi. En outre, l'industrialisation, par les devises qu'elle doit procurer au pays, par les emplois qu'elle crée, par les salaires qu'elle distribue, par les ressources fiscales qu'elle permet de dégager, ressources qui sont notamment nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs, est en réalité une condition — et non un obstacle — au progrès social. L'industrialisation proposée par le Plan, et qui a été cause de tant de malentendus et de procès d'intention, n'a d'autre justification que celle-là.

Alors, de grâce, qu'on n'accuse pas le VI<sup>e</sup> Plan de sacrifier à l'industrie les autres secteurs productifs de notre économie !

L'agriculture, par sa capacité de production, par les progrès déjà acquis de sa productivité, par sa volonté de modernisation, par sa contribution importante à l'équilibre extérieur, par son rôle primordial dans notre approvisionnement, par la contribution qu'elle apporte à la préservation des richesses naturelles, fournit un apport essentiel à notre développement et à notre mieux-être. Le Gouvernement se propose de mener, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, une politique agricole active, longuement exposée dans le rapport et ses annexes, qui sera à la fois une politique de production et une politique de développement social.

La politique de production devra permettre d'utiliser pleinement les capacités de notre agriculture pour lui donner la prépondérance au sein de la Communauté économique européenne, tout en conservant aux exploitations agricoles leur caractère d'entreprises à responsabilité personnelle.

L'instrument essentiel de cette politique sera une véritable organisation économique des producteurs encouragés par des aides spécifiques réservées en priorité aux producteurs acceptant des disciplines de production et de mise en marché. La coopération devra jouer dans cette organisation un rôle fondamental.

Une meilleure orientation des productions, notamment le développement de l'élevage — on y a fait allusion hier soir — sera recherchée par une hiérarchie des prix plus conforme aux besoins du marché et par certaines incitations accordées sous conditions à des producteurs acceptant certaines contraintes.

La modernisation de l'agriculture sera accélérée grâce à un effort accru de l'Etat dans le domaine des aides aux équipements. L'enveloppe d'autorisations de programme prévue pour la fonction « Développement rural », qui s'élèvera à 9,8 milliards de francs, dont près de la moitié pour les équipements productifs agricoles, est en augmentation de plus de 21 p. 100 par rapport aux réalisations du V<sup>e</sup> Plan. Elle implique pour les prochaines années, par rapport à ces dernières années, un changement complet du rythme d'évolution du budget d'équipement de l'agriculture. La politique de développement social, elle, est destinée à développer l'égalité des chances, à aménager la situa-

tion des plus défavorisés, à aider ceux que touchent les transformations structurelles. Elle se traduira par l'amélioration des conditions de la formation générale des enfants d'agriculteurs, par une aide accrue aux conversions, par un effort général de création d'emplois non agricoles dans l'ensemble des zones à prédominance rurale et tout particulièrement dans les zones de rénovation rurale, par un réexamen du régime de l'indemnité viagère de départ, enfin, par une progression continue de la contribution de l'Etat au financement du budget annexe des prestations agricoles. Vous savez, en outre, que le Gouvernement a accepté le principe d'une conférence annuelle avec les organisations professionnelles intéressées en vue d'examiner régulièrement l'ensemble de la situation de l'agriculture.

Quant au commerce et aux services, publics et privés, qui représentent une part croissante de la production nationale et de la population employée, il suffit de lire le texte du Plan pour se rendre compte de l'importance des actions prioritaires envisagées en vue de permettre à ce secteur d'accomplir ces progrès indispensables à la réalisation d'une croissance équilibrée. Que des problèmes d'adaptation se posent à ces secteurs, quoi de plus évident ? Mais de même que de petites et moyennes entreprises dynamiques conservent toutes les chances dans la compétition interne et internationale, de même l'artisanat peut non seulement se maintenir, mais trouver des chances de développement dans certaines formes nouvelles de notre civilisation. Pour donner à ces activités une pleine égalité des chances, des mesures sont proposées par le Plan, notamment dans l'ordre de la formation des hommes et de l'équipement des entreprises. En effet, aux yeux du Gouvernement, l'artisanat et le petit commerce constituent un élément indispensable de l'équilibre économique, tant à la ville que dans la campagne, ainsi qu'un moyen de promotion fondée sur le savoir-faire et le dynamisme personnel.

Vous avez demandé l'an dernier que « l'industrialisation tienne compte du rôle tenu par les autres secteurs, notamment l'agriculture, le commerce et le tourisme, dans le développement économique ».

Je vous avais promis de prendre en considération cette suggestion.

Le rapport qui vous est soumis y répond.

Dans le développement de notre potentiel industriel, le rôle essentiel reviendra, cela va de soi, et il ne faut pas se le dissimuler, aux entreprises elles-mêmes.

Mais il n'en appartient pas moins aux pouvoirs publics, tout en mettant en œuvre une politique de la concurrence, de contribuer à créer un environnement favorable à la compétition des entreprises. Nous entendons y parvenir par le développement des infrastructures routières — 1.400 kilomètres d'autoroutes mises en service en cinq ans, au lieu de 700 pendant le V<sup>e</sup> Plan — des infrastructures portuaires, du réseau téléphonique, par le développement de la recherche ; enfin par une politique de diversification visant à assurer la sécurité de nos approvisionnements en énergie, en particulier par le développement de l'énergie d'origine nucléaire.

La croissance ainsi définie est inséparable du maintien des équilibres et en particulier de l'équilibre extérieur, de l'équilibre de l'emploi et de l'équilibre des finances publiques.

Dans notre économie ouverte, l'équilibre extérieur n'est pas une contrainte artificielle imposée à notre développement par des orthodoxes obstinés, mais bien la condition inéluctable d'un développement économique durable.

Il s'agit, comme l'indique le rapport, d'assurer en permanence notre solvabilité et, à cet effet, de maintenir un montant de réserves au moins égal à 5 milliards de dollars environ. Il s'agit aussi de dégager les marges nécessaires pour consacrer 1 p. 100 de notre produit national brut à notre aide au tiers-monde sans mettre en péril cette solvabilité.

La réussite, comme vous l'avez dit vous-même hier, repose pour l'essentiel sur nos échanges commerciaux dont le suréquilibre doit compenser les charges qu'impliquera le nécessaire développement de nos implantations à l'extérieur et le déficit — que nous devons nous efforcer de réduire par ailleurs — de nos échanges de services. M. Armengaud a insisté sur ce point et je ne peux que lui donner mon accord. La réalisation de cet excédent commercial — un milliard de francs — ne sera possible que grâce à la constitution d'un important excédent de nos exportations de produits industriels, de l'ordre d'une quinzaine de milliards de francs, avons-nous dit.

Il appartiendra à l'Etat d'accompagner les efforts d'exportation des entreprises par un certain nombre de mesures favori-

sant les exportations — réforme des crédits commerciaux, développement des sociétés de commerce international, notamment — et par un encouragement aux implantations à l'étranger.

M. Duclos en a parlé longuement hier soir pour en faire le procès, disant que tout cela ne ferait que servir le capitalisme et les grands trusts. Je dirai, moi, que tout cela va servir le développement de l'industrie de notre pays et permettra d'accroître le bien-être de tous les Français.

Mais notre équilibre commercial dépend dans une large mesure de la stabilité des prix et des revenus. L'objectif retenu par le VI<sup>e</sup> Plan est, vous le savez, une croissance des prix au plus égale, en moyenne, à celle de nos partenaires. L'inflation mondiale tend à entraîner un dépassement des prévisions faites dans ce domaine, mais il faudra tendre à revenir progressivement aux normes inscrites dans le rapport sur les options.

J'ai déjà dit que l'équilibre de l'emploi, c'est-à-dire le plein emploi, et même le meilleur emploi, est un objectif fondamental du VI<sup>e</sup> Plan. Un sous-emploi, même limité, de la main-d'œuvre ne saurait constituer un moyen de régulation socialement acceptable, à supposer même qu'il soit techniquement efficace. Concrètement, cela veut dire qu'il n'y aura pas de « volant de chômage ». Les prévisions concernant la population active à la recherche d'un emploi ne doivent pas être confondues avec une évaluation du chômage. Compte tenu de la croissance démographique, de la plus grande participation des femmes à la vie économique, des flux d'immigration et des restructurations nécessaires, ces prévisions conduisent à la nécessité de créer un million d'emplois nouveaux, dont au minimum 250.000 dans l'industrie.

Dans cette perspective, le Gouvernement attache une importance primordiale, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, à la politique de l'emploi, ainsi que de la formation professionnelle, sur laquelle votre assemblée vient de se prononcer. En ce qui concerne l'emploi, la priorité qui lui est assignée est illustrée par le « programme finalisé » défini en vue de l'organisation du marché du travail, notamment par le développement de l'agence nationale de l'emploi. Quant à la formation professionnelle, elle constitue une des « actions-clés » caractérisant le VI<sup>e</sup> Plan. Les moyens prévus devraient permettre de porter le nombre des actions de formation professionnelle, qui est actuellement de 500.000 par an, à 1.700.000 en 1975.

L'équilibre des finances publiques est, à coup sûr, difficile à réaliser, en raison notamment de la contrainte qu'impose le maintien de la pression fiscale à un niveau aussi proche que possible de son niveau actuel, soit aux environs de 40 p. 100 de la production nationale brute. Mais je voudrais faire remarquer que pour la première fois, dans le VI<sup>e</sup> Plan, les perspectives globales en matière de finances publiques sont assorties d'indications précises sur l'évolution à moyen terme de la structure des dépenses publiques.

C'est la première fois également que, conformément à une recommandation du Sénat, les domaines dans lesquels doivent être recherchées les économies sont définis avec autant de précision : politique de recrutement des fonctionnaires, politique des entreprises publiques, politique de l'éducation, du logement, de l'industrie aéronautique, de soutien des prix agricoles, de rationalisation des choix budgétaires, qui sont explicitement citées dans le Plan. Chacune de ces rubriques n'a été retenue qu'après une analyse approfondie et détaillée des données des problèmes.

La réussite sera fonction de la volonté manifestée à chaque occasion, et en particulier au moment du vote des budgets annuels, par le Gouvernement et le Parlement, de mettre en pratique ces politiques.

Il reste que si des écarts importants intervenaient par rapport à ces normes, il faudrait arbitrer de nouveau entre la réalisation de certains objectifs et le maintien du principe de stabilisation de la pression fiscale ou parafiscale. Ce serait alors à coup sûr un des thèmes importants du réexamen du Plan à mi-parcours, que vous avez souhaité hier.

Le problème des finances locales a également retenu l'attention de nombre d'entre vous.

Les collectivités locales pourront-elles, vous êtes-vous demandé, financer les équipements qui vont leur incomber au cours des cinq prochaines années ? Etant entendu que les collectivités locales auront, en 1975, la maîtrise d'ouvrage de 43 p. 100 environ — et non les deux tiers comme l'affirment certains — des équipements collectifs du pays, un compte prospectif des collectivités a été préparé par l'intergroupe des finances locales, qui a réuni, au commissariat général du Plan, des élus et des fonctionnaires.

Compte tenu des choix effectués sur la croissance des équipements collectifs dans le pays au cours du VI<sup>e</sup> Plan, et en retenant une hypothèse de répartition constante des maîtrises d'ouvrage entre l'Etat et les collectivités locales, il apparaît que ce compte est en équilibre; cela grâce, d'une part, à une croissance des subventions de l'Etat plus rapide qu'au cours des années récentes — 9,9 p. 100 contre 6,6 p. 100 de croissance au cours du V<sup>e</sup> Plan — d'autre part, à la progression attendue du versement représentatif de la taxe sur les salaires.

Je tiens à porter à la connaissance du Sénat que j'ai fait approuver par le Gouvernement un projet de subvention complémentaire non affectée, en faveur des collectivités locales. Ainsi les perspectives actuelles d'investissement des collectivités locales sont compatibles avec la stabilisation globale de la pression fiscale locale, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, au niveau de 1970, c'est-à-dire de 2,5 p. 100 de la production intérieure brute pour la fiscalité directe. Sans doute, il s'agit là d'une prévision moyenne qui n'exclut pas certaines difficultés pour les communes en développement rapide, difficultés auxquelles le Gouvernement s'applique à apporter des remèdes. Dans ces conditions, la part des emprunts dans le financement des équipements locaux pourrait même diminuer légèrement au profit de l'autofinancement.

Est-il besoin de préciser que pour essentielles qu'ils soient, la croissance, la compétitivité, les équilibres, l'industrialisation, dont je viens de dire qu'ils constituent le point de passage obligé de notre développement, relèvent avant tout de l'ordre des moyens et non de celui des fins, et qu'il n'est d'expansion concevable qu'au service de l'homme? C'est la raison pour laquelle, dans le rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan que vous avez adopté l'an dernier, le Gouvernement avait fait du développement de la solidarité et de l'amélioration du cadre de vie les ambitions fondamentales en ce domaine.

C'est pour la même raison que, dans le Plan qui vous est aujourd'hui présenté, le développement des équipements collectifs et du logement constitue, avec le développement industriel, une orientation essentielle de la politique proposée.

Le taux de croissance annuel retenu pour les équipements collectifs est de 9 p. 100, soit de moitié supérieur à celui de la production intérieure brute corrélativement et le montant global des ressources affectées aux équipements publics pendant la période du VI<sup>e</sup> Plan sera de 228 milliards de francs 1970.

Comment se répartit une telle enveloppe?

Dans le domaine de l'éducation, et malgré le ralentissement très sensible de la croissance des effectifs, qui sera au cours du VI<sup>e</sup> Plan inférieure d'un tiers à celle du V<sup>e</sup> Plan, les dépenses prévues seront maintenues au même niveau, permettant d'améliorer l'efficacité de notre système éducatif, qu'il s'agisse de la pédagogie, de l'égalisation des chances et de la préparation à la vie active.

En ce qui concerne les équipements sanitaires, l'effort financier prévu par le Plan représente une progression d'environ 30 p. 100 par rapport au Plan précédent. Ce programme d'équipement répond aux nécessités d'une politique globale de la santé, qui vise à améliorer l'état sanitaire des Français, par le développement des actions de prévention et de dépistage précoces et par une lutte intensifiée contre les affections les plus graves du monde moderne, tout en accroissant l'efficacité et la qualité de notre système de soins.

Jusqu' alors confondus avec la politique de la santé, l'action sociale a fait, dans le VI<sup>e</sup> Plan, l'objet d'une étude particulière approfondie, tandis que les problèmes propres à certaines catégories sociales particulièrement défavorisées — personnes âgées, handicapés, inadaptés — étaient abordés pour la première fois dans leur ensemble. Ces études ont permis de définir les principes généraux et les moyens d'une politique qui doit, avant tout, viser à la prévention et à la réinsertion et à assurer aux intéressés les services et le minimum d'aide financière dont ils ont besoin.

Dans son ambition de traiter de tous les aspects du développement de notre société, le VI<sup>e</sup> Plan attache aussi une très grande importance au développement culturel.

Il n'est certes pas question de soumettre aux contraintes de la planification une matière qui doit laisser une place primordiale à l'innovation et à la spontanéité. Mais des principes d'action ont été définis, de même que des institutions chargées de promouvoir et de coordonner. Les moyens prévus représentent presque un doublement par rapport aux réalisations effectives du V<sup>e</sup> Plan : les crédits que l'Etat affectera à l'équipement culturel pour ces cinq années du VI<sup>e</sup> Plan s'élèveront à 2 milliards de francs.

Je remercie vivement M. de Bagneux qui a fourni des explications très complètes au Sénat et nous a fait également des suggestions des plus utiles. Il a exprimé toutefois un regret que je comprends, et cela d'autant plus que, durant quelques mois, j'ai été ministre par intérim des affaires culturelles.

En ce qui concerne les équipements sportifs et éducatifs, quelques chiffres suffiront à illustrer l'effort proposé : 1.000 piscines, 1.400 terrains, 2.600 gymnases et salles de sports, etc. Jamais dans le passé, un effort comparable n'a été consenti.

L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture une loi de programme, présentée par M. le Premier ministre lui-même, qui regroupe toutes ces dispositions.

La sauvegarde du milieu naturel sera assurée dans une large mesure, par l'aménagement de l'espace rural, lequel vise en outre à assurer aux populations rurales un cadre de vie de qualité équivalente à celui des populations urbaines, comme je l'ai indiqué précédemment et comme très justement M. Jozeau-Marigné l'a souhaité hier.

Mais eu égard au progrès de l'urbanisation que nous allons connaître dans les prochaines années, c'est l'amélioration des conditions de la vie urbaine qui constitue l'une des difficultés et l'une des priorités majeures du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans le domaine des équipements collectifs, le montant des investissements pour le développement urbain doit croître de 11 p. 100 par an en volume de 1971 à 1975; ceci représente pour l'Etat un montant d'autorisations de programme de plus de 19 milliards pour les cinq années du Plan. La circulation et les transports représentent une part essentielle de ces dépenses (60 p. 100). Le VI<sup>e</sup> Plan verra dans ce domaine l'achèvement, la poursuite ou le lancement de grandes opérations structurantes essentielles pour le développement de nos grandes villes : tronçon central du R. E. R., autoroutes Paris-Pontoise, Paris-Meaux, et extension du débouché de l'autoroute de l'Ouest, réseaux de transport en site propre à Lyon et Marseille. D'une façon générale, l'accent sera mis sur les transports collectifs et la voirie rapide : une déclaration de priorité d'un montant de 4 milliards 300 millions de francs permettra d'engager dans les seules villes de province près de 500 kilomètres de voies rapides nouvelles.

Je n'insisterai pas aujourd'hui sur les actions prévues en ce qui concerne la politique foncière, puisqu'elles viennent de faire l'objet d'un débat particulier; je me bornerai sur ce point, à souligner que le Plan a prévu un très fort accroissement des moyens mis à la disposition des collectivités locales afin de constituer des réserves foncières : 1.650 millions de francs, sans compter les nouvelles ressources qui viennent d'être dégagées, en matière de prêts.

En ce qui concerne le logement, les options arrêtées l'an dernier sont confirmées dans le Plan. S'agissant de la construction neuve, l'objectif est de porter le nombre de logements construits en moyenne annuelle à 510.000 au cours de la période contre 425.000 environ au cours du V<sup>e</sup> Plan, ce qui représente un accroissement de 20 p. 100. En ce qui concerne l'amélioration de l'habitat ancien, qui intéresse particulièrement les catégories sociales à revenus modestes, l'augmentation prévue est très importante : il s'agit de porter le nombre de logements mis chaque année en état décent d'habitabilité de 150.000 à 250.000.

La réalisation de ce programme nécessitera un accroissement très sensible du volume de l'aide publique au logement. Le Plan prévoit à cet égard que le nombre d'équivalents-logements économiques et sociaux achevés s'élèvent en 1975 à au moins 315.000 sur un total de 560.000.

Alors, qu'on ne dise pas que nous ne sommes pas ambitieux. Bien sûr, on l'a déjà dit à cette tribune et on le répètera sans doute, nous n'avons pas pu retenir sur chaque point les propositions maximales des commissions du Plan. Les contraintes budgétaires nous en ont évidemment empêchés. Mais les chiffres que je viens de citer montrent l'ampleur de nos ambitions.

En réalité, ces ambitions sont telles que le Gouvernement se doit d'attirer l'attention sur les efforts qu'implique leur réalisation. Le montant important des équipements réalisés au cours du Plan ne dépend pas, en effet, de la seule volonté de l'Etat, ni même de l'ensemble des collectivités publiques, mais aussi des conditions économiques générales prévaudront et dont, vous le savez bien, le Gouvernement n'a que partiellement la maîtrise. Pourtant, même dans le cas où l'évolution de la situation économique au cours du VI<sup>e</sup> Plan, en particulier de l'environnement international ou des comportements de prix de retenus, devrait conduire à modérer la croissance des dépenses publiques, la prévision retenue pour chaque fonction collective, pour être moins élevée n'en comporte pas moins un rythme de croissance encore

ambitieux, puisqu'il correspond à une progression annuelle des équipements de 8 p. 100, d'un tiers supérieur à celui de la production.

De ces équipements, j'ai eu l'occasion de citer devant vous un certain nombre, auxquels s'attachent ce que j'ai appelé les « déclarations de priorité ». Il s'agit là d'opérations que le Gouvernement s'engage à défendre à tout prix, même en cas de difficulté conjoncturelle. Les dépenses qui font l'objet d'une déclaration de priorité représentent plus de 25 milliards de francs 1970, soit environ 20 p. 100 de l'enveloppe globale.

Comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, qu'on ne fasse pas croire pour autant à quiconque qu'il s'agit simplement, pour nous de réaliser au minimum 20 p. 100 des opérations. Je veux dire par là qu'un certain nombre d'entre elles, que nous considérons comme essentielles, seront réalisées quoi qu'il advienne, et qu'elles forment déjà 20 p. 100 du total.

Avec l'action en faveur des personnes âgées, nous touchons à la troisième orientation du VI<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire l'effort de solidarité que le Gouvernement a décidé de promouvoir en faveur des catégories les plus défavorisées de notre population.

Le Gouvernement a accepté un rythme d'accroissement très élevé des prestations sociales, 45 à 46 p. 100 sur cinq ans en francs constants. Il ne l'a pas fait sans avoir pesé mûrement l'implication de ce choix. En effet, il faut savoir que cela implique une certaine limitation de la croissance des revenus directs. Cela implique aussi un certain accroissement des charges supportées par le budget de l'Etat pour assurer le financement d'une partie de ces transferts. Cela implique enfin certaines mesures nécessaires pour répondre prioritairement aux besoins les plus urgents.

Parmi ces derniers, figurent, en tout premier lieu, ceux des personnes âgées, en faveur desquelles l'affection, la reconnaissance et le devoir nous commandent de marquer un effort particulier de solidarité nationale. C'est un programme complet qui est prévu à leur intention puisqu'il comporte en même temps des actions correctrices d'effet immédiat, notamment en matière de revenus, et des actions à plus long terme s'inspirant du souci d'assurer leur intégration dans la vie sociale.

C'est un effort du même type qui sera mené en faveur des handicapés, vis-à-vis desquels la collectivité nationale n'avait consenti, jusqu'à présent, qu'un effort insuffisant.

La réorientation des transferts sociaux intéressera enfin les familles, pour lesquelles le VI<sup>e</sup> Plan prévoit un ensemble cohérent des mesures concrètes.

J'ai écouté avec la plus grande attention le rapport de M. Jean Gravier ; je le remercie d'avoir fait un tour d'horizon aussi important, capital même, sur tous ces problèmes.

En premier lieu, le Gouvernement confirme sa volonté, déjà exprimée l'an dernier devant vous, d'assurer la garantie du pouvoir d'achat des prestations familiales distribuées à l'ensemble des familles. Mais au-delà de cette garantie générale, le souci du Gouvernement est d'assurer, par des actions spécifiques, une meilleure adaptation des aides accordées aux familles, aux besoins nouveaux que l'évolution sociale et économique fait apparaître. Ces besoins sont ceux des familles aux charges les plus lourdes, soit à cause de la faiblesse de leurs ressources, soit à cause de l'âge ou du nombre de leurs enfants.

Le Gouvernement a été conduit à proposer, outre les mesures déjà arrêtées dans son programme du 22 juillet 1970 des mesures nouvelles en faveur des familles les moins favorisées, et de celles qui ont les charges d'enfants les plus lourdes.

Au reste, les prestations familiales ne constituent qu'un élément de la politique familiale exposée dans le Plan.

D'autres mesures sont énumérées dans l'annexe nouvelle concernant la politique familiale introduite dans le Plan, à la demande du Conseil économique et social.

C'est toujours dans le même esprit que le VI<sup>e</sup> Plan prévoit d'infléchir la distribution des revenus au profit des salaires les plus bas, par les progrès du SMIC, conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 1970, et par l'achèvement d'ici à 1975 du processus de mensualisation dont nul, je le pense, ne peut sous-estimer l'importance majeure pour le monde du travail.

Le développement de cet effort de solidarité n'ira pas sans poser, pour la sécurité sociale, de difficiles problèmes de financement que le rapport sur les options avait déjà soulignés, comme vous l'avez fait vous-même hier soir.

Sans doute plusieurs d'entre vous auront été étonnés de lire dans le Plan que l'on devrait s'attendre pour 1975 à un déficit de la sécurité sociale de 18 milliards sans trouver d'indication

sur les moyens que les pouvoirs publics entendaient mettre en œuvre pour les résorber. Je crois nécessaire de m'expliquer clairement sur ce point. Que signifie donc ce chiffre de 18 milliards ? Il illustre l'écart qui pourrait apparaître entre les recettes et les dépenses si les dépenses augmentaient sans qu'intervienne aucune mesure d'ajustement.

D'ores et déjà, le Plan, qui a mis en évidence les problèmes posés, donne des indications sur la manière dont ce déficit sera financé.

Il comporte un programme d'action visant à diminuer de 4 milliards le montant des dépenses d'assurance maladie ; la prévision, d'autre part, ne tient pas compte de l'augmentation prévisible, à législation constante, des concours de l'Etat aux régimes spéciaux, laquelle aura probablement pour effet de diminuer cet écart global d'un montant non négligeable.

Pour le reste, il est très difficile de prévoir cinq ans à l'avance l'évolution des dépenses de prestations sociales et plus encore de mesurer l'ampleur exacte de l'écart risquant d'apparaître entre les dépenses et les recettes susceptibles de les couvrir. Si l'on ajoute à cela la très grande sensibilité des recettes aux aléas de la conjoncture économique, qui peut se traduire par des fluctuations importantes par rapport aux hypothèses d'une programmation quinquennale, on comprendra que la meilleure procédure pour régler ces problèmes nous a paru être le rendez-vous annuel prévu par la loi du 31 juillet 1968 ; ce rendez-vous offrira au Parlement l'occasion d'examiner chaque année la situation et de prendre les mesures qui seraient, le cas échéant, nécessaires.

Parmi les orientations fondamentales du VI<sup>e</sup> Plan, la dernière qui m'est particulièrement chère, concerne l'aménagement du territoire.

Elle correspond à la nécessité de faire participer l'ensemble des régions à la croissance nationale, au désir d'améliorer le cadre de vie et de travail des individus, enfin et peut-être surtout, à la volonté d'anticipation du développement futur. Certes, il s'agit là d'une ambition à long terme car l'harmonisation des rythmes de croissance, le rattrapage des retards les plus marqués, la mise en œuvre des équipements de base ne peuvent se réaliser sur la durée d'un seul Plan.

D'ailleurs, c'est tout l'ensemble du Plan qui pourrait être examiné dans cette perspective, notamment toute la politique d'équipements collectifs, puisque les prévisions du VI<sup>e</sup> Plan en la matière sont régionalisées et que les 228 milliards de francs d'équipements inscrits dans le Plan vont se concrétiser au niveau régional, départemental et local en un grand nombre de projets précisés à l'occasion de l'élaboration des programmes régionaux de développement et d'équipement, des programmes de modernisation et d'équipement des grandes villes et même des plans d'aménagement rural.

Certains d'entre vous souhaiteraient probablement obtenir au cours de ce débat des indications précises sur tel ou tel de ces projets. Il ne me sera malheureusement pas possible de leur répondre, car la procédure de programmation régionale n'est pas encore achevée et ce débat doit rester un débat national. Vous avez pu, je crois, vous rendre compte d'expérience que, pour la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, les instances régionales ont été associées beaucoup mieux que par le passé aux différentes phases des travaux ; pour la première fois — et M. Jozeau-Marigné nous l'a dit hier — les conseils généraux ont également eu leur mot à dire. Les esquisses régionales préparées l'an dernier par les régions ont pu être soigneusement étudiées par les instances nationales et elles ont pu l'être assez tôt pour qu'il en soit tenu compte dans le Plan : je n'en veux pour preuve que l'effort important décidé dans le Plan en ce qui concerne le développement urbain et qui répond directement à l'accent mis sur ce problème dans la plupart des régions.

Mais ce n'est qu'après le vote du Plan que seront arrêtés de manière définitive les montants des enveloppes financières des équipements déconcentrés de chaque région. A partir de ces indications, les régions, utilisant les esquisses qu'elles ont déjà élaborées, mettront au point les programmes régionaux définitifs qui serviront de base à l'élaboration des budgets annuels.

C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas dans le VI<sup>e</sup> Plan la description de chacune des actions qui devront être entreprises au cours des cinq années à venir dans chaque région, mais seulement les grandes orientations de notre politique d'aménagement du territoire et les moyens principaux de cette politique, notamment les principes qui guideront la réforme des aides régionales.

Je m'en tiendrai donc aux trois grands groupes d'actions prioritaires contenues dans le Plan lui-même.

Le premier groupe d'actions a pour but de maintenir un certain équilibre de croissance entre la région parisienne et la province. Le développement industriel de la province devra permettre d'y créer la plus grande part des 250.000 emplois industriels nouveaux prévus dans le VI<sup>e</sup> Plan.

D'autres actions correspondent à l'objectif du développement prioritaire des régions de l'Ouest.

Enfin, le troisième groupe d'actions prioritaires concerne l'aménagement des régions les plus denses et les plus développées du pays, c'est-à-dire essentiellement la région parisienne et la Basse-Seine, le Sud-Est rhodanien, la région marseillaise et ses prolongements à l'Est et à l'Ouest.

Restent enfin les zones rurales. L'expérience menée dans les zones de rénovation rurale, je le précise, sera poursuivie et renforcée au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Mais, en dehors même de ces zones, une politique de conversion rurale devra être menée dans l'ensemble des zones, où la modernisation de l'agriculture devra s'accompagner de l'entrée dans les autres secteurs d'activités d'un grand nombre de jeunes issus du milieu agricole. Nous attachons un prix exceptionnel à ce que cette « conversion » se fasse dans les meilleures conditions, grâce notamment à l'amélioration de la formation et de l'accueil, et corresponde à une véritable promotion humaine.

Telles sont les lignes essentielles de la politique d'aménagement du territoire qui vous est proposée. Pour réussir, elle implique des choix rigoureux, une volonté assumée à tous les niveaux et une meilleure liaison que par le passé entre les différents organismes intéressés.

Voilà les réflexions que je tenais à faire en vous présentant le VI<sup>e</sup> Plan.

Qu'il existe dès maintenant des incertitudes, c'est évident ! Ces incertitudes, le Plan, dont la préparation a mis en lumière les difficultés qui nous attendent, ne les dissimule nullement : la poussée sur les prix et les revenus reste vive et l'inflation mondiale n'est pas maîtrisée ; la modernisation de notre appareil de production et de commercialisation se heurte à des résistances compréhensibles ; le maintien de l'équilibre des finances publiques exigera des choix rigoureux. Mais n'est-ce pas précisément le rôle du Plan que d'essayer de trouver, et de trouver des remèdes à ces difficultés ?

En outre, si certains des objectifs du Plan vous semblent difficiles à atteindre, si le financement du Plan peut vous paraître tendu, si l'objectif d'excédent commercial vous paraît incertain, c'est parce que nous avons volontairement fixé les objectifs toujours dans des conditions telles qu'ils soient à la limite supérieure de ce qui peut être fait.

Mieux encore, ces objectifs sont réalisables pour peu que nous le voulions tous et je ne saurais assez le répéter. Nous sommes en train de les atteindre. Il en est ainsi notamment en matière de croissance économique et d'industrialisation, et votre rapporteur M. Filippi m'a dit en souriant : « Puisque nous y sommes, pourquoi ne pas demander un effort supérieur ? ». L'économie française est dans la ligne du Plan. Ainsi, notre production industrielle se développe en ce moment au rythme annuel de 7,5 p. 100 visé par le Plan. Il s'agit donc moins de changer de rythme que de poursuivre l'effort que nous accomplissons.

De la même manière, les programmes et les politiques du Plan sont mis en œuvre dès à présent : formation professionnelle et enseignement technique, logement, transports urbains, réforme communale. Tous les textes qui vous ont été soumis au cours de cette session sont dans le fil du Plan. Quant au budget de 1972 — et cette question est importante — M. le Premier ministre en a donné l'assurance, il comportera les crédits nécessaires pour que le Plan soit réalisé. Mais le Plan n'est pas seulement l'affaire du Gouvernement, l'affaire du Parlement, il est l'affaire de tous les Français. Il appartient aux entreprises de chercher inlassablement à se moderniser, à acquérir le sens dynamique de l'exportation que vous leur demandiez. Il appartient aux administrations de se réformer et d'introduire plus d'efficacité et de simplicité dans leur fonctionnement. Il appartient à chacun d'accepter dans les domaines du travail, des prix, de l'épargne, des revenus, les efforts et les disciplines qui seuls permettront de dégager les ressources nécessaires à leur mieux-être. Il appartient à tous, par-delà les divergences idéologiques et les conflits d'intérêts, de conjuguer leurs efforts autour de ce projet d'intérêt commun.

Certes, je serai amené à répondre d'une manière plus précise à la fin de ce débat, non seulement à vos rapporteurs, mais à

nombre de ceux qui vont intervenir maintenant et, si je le puis, à tous, mais je voudrais vous persuader que le VI<sup>e</sup> Plan, s'il ne résoudra pas tous les problèmes qui se posent au pays, permettra de satisfaire les besoins qui s'expriment. S'il est réalisé, il fera accomplir à la France un grand pas sur la voie du développement et aux Français une importante étape sur la voie du progrès social.

Le Gouvernement, pour sa part, est décidé à entreprendre — et il vous le montre dès maintenant — tout ce qui dépend de lui pour que le Plan soit exécuté. A vous, et à travers vous, à tous les Français de s'unir avec lui pour réussir, dans l'intérêt de tous, cette grande tâche nationale, qui n'est autre, ainsi que l'a dit M. le Président de la République, que « l'engagement solennel de la nation envers elle-même ». (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** Je crois devoir rappeler au Sénat que la séance sera suspendue quelques minutes avant midi pour permettre à la conférence des présidents de se réunir.

La parole est à M. Dulin.

**M. André Dulin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons écouté avec beaucoup d'attention votre intervention et je vous félicite de votre sincérité dans la présentation du Plan qui, vous l'avez dit tout à l'heure, est une grande œuvre nationale.

Je voudrais rappeler que c'est grâce à notre ami Jean Monnet, qui a été le premier commissaire au Plan, et aux plans successifs que la France a pu évidemment se relever de cette triste affaire qu'a été la seconde guerre mondiale.

Je voudrais féliciter aussi les rapporteurs, et spécialement mon ami M. Filippi, le rapporteur général — dont, à mon sens, les conclusions ont été très modérées — pour son objectivité. Je me bornerai à traiter — vous vous en doutez — le problème agricole.

Vous venez de l'indiquer, monsieur le ministre, le rapport sur le VI<sup>e</sup> Plan souligne que l'agriculture apporte la contribution indispensable au développement économique et qu'il s'agit d'utiliser pleinement ses grandes capacités afin de donner à notre production, en quantité et en qualité, la prépondérance au sein du Marché commun.

Toute la question est de savoir si le VI<sup>e</sup> Plan prévoit une politique agricole adaptée et des moyens financiers suffisants pour atteindre ces objectifs.

Pour que l'agriculture continue à affirmer sa capacité concurrentielle et ses possibilités exportatrices, le VI<sup>e</sup> Plan insiste tout particulièrement sur l'orientation des productions et sur l'organisation des producteurs.

En ce qui concerne l'orientation, le rapport sur le VI<sup>e</sup> Plan souligne qu'il faudra rechercher une modification de la grille des prix communautaires si le développement des excédents persiste. Il prévoit l'établissement de cotisations de résorption au niveau communautaire. A l'inverse, des incitations communautaires pourraient être accordées pour certaines productions aux agriculteurs acceptant certaines contraintes.

Le rapport sur le Plan insiste tout particulièrement sur l'organisation des producteurs. Il distingue deux degrés d'organisation suivant la discipline que s'imposent les adhérents : les agriculteurs « groupés » pour la vente ou la collecte ne constituent qu'un premier stade de l'organisation ; les agriculteurs « organisés », qui s'engageront sur de véritables programmes de production, seront privilégiés par rapport aux agriculteurs « groupés » et deviendront progressivement les seuls à pouvoir prétendre aux aides publiques accordées aux exploitants.

L'organisation économique sera encouragée par des aides spécifiques grâce à un système de relations contractuelles entre l'Etat et les producteurs, relations contractuelles qui préciseront les engagements et seront assorties d'un contrôle.

La coopération est présentée comme un élément essentiel de l'organisation économique des producteurs.

Deux remarques peuvent être faites au sujet des politiques ainsi esquissées. Les mesures préconisées en matière d'orientation des productions dépendent des décisions de Bruxelles. Monsieur le ministre, une inconnue importante demeure donc quant à leur réalisation effective, lorsqu'on connaît les difficultés pour concilier, au conseil des ministres de Bruxelles, les intérêts souvent contradictoires des Etats membres, situation qui va encore s'amplifier par suite de l'adhésion de la Grande-Bretagne et de ses pays associés.

Les mesures envisagées en matière d'organisation peuvent être jugées de façon positive. Mais la mise en œuvre effective de cette politique exigera des modifications importantes. La loi d'orientation agricole ne fait aucune distinction entre les différents degrés de l'organisation des producteurs; de plus, l'octroi du « label groupement de producteurs » donne des avantages supplémentaires à la personne morale qui reçoit la reconnaissance et non pas directement aux agriculteurs qui adhèrent.

Tout un travail de précision et de clarification demeure donc à entreprendre : définition des critères de reconnaissance, des aides réservées aux producteurs adhérant à l'organisation, de la procédure contractuelle, etc.

Mais, en dehors de ces points positifs, le VI<sup>e</sup> Plan comporte des lacunes importantes au niveau de la politique envisagée. Quatre points méritent d'être soulignés. D'abord, le VI<sup>e</sup> Plan passe sous silence le problème de la régionalisation de la politique agricole. Or, il est clair que la diversité des situations régionales implique une plus grande diversification quant aux moyens de la politique agricole.

En second lieu, le problème du financement des exploitations agricoles n'a pas été abordé par le VI<sup>e</sup> Plan, alors que l'on sait que, pour l'agriculture, il constitue une question capitale. Ensuite, pour la politique des structures, aucune référence n'est faite à la résolution de Bruxelles du 23 mars qui trace les grandes lignes de la politique communautaire, alors que ses principes devront être mis en œuvre pendant la durée du VI<sup>e</sup> Plan. Enfin, l'absence de définition d'une politique des revenus dans le VI<sup>e</sup> Plan se traduit, du point de vue agricole, par la suppression de toute programmation en valeur du revenu agricole.

Face à cette carence, les représentants des agriculteurs ont demandé que, au cours de rencontres annuelles, le Gouvernement et les organisations agricoles examinent la situation de l'agriculture et arrêtent, de manière concertée, les mesures destinées à la redresser.

Le principe d'une telle rencontre est posé dans le VI<sup>e</sup> Plan, mais il reste à préciser le contenu, la portée réelle et la procédure de cet examen.

Je passe aux moyens financiers. En ce qui concerne les autorisations de programme, le montant retenu pour l'ensemble du secteur développement rural a été fixé à 9,8 milliards de francs, dont vous avez parlé tout à l'heure, alors qu'il est probable que même l'hypothèse haute, 11,1 milliards de francs, ne permettrait pas de satisfaire l'ensemble des besoins d'équipement de l'agriculture, de l'espace rural et des industries agricoles et alimentaires.

De plus, aucune action de ce secteur ne fait l'objet d'une déclaration de priorité de la part du Gouvernement.

Enfin, il est envisagé de ramener ce montant à 9,3 milliards de francs au cas où la situation économique l'exigerait.

Monsieur le ministre, nous attachons une importance capitale à l'amendement présenté par la commission des affaires économiques à ce sujet.

Pour les équipements productifs agricoles, le chiffre de 4 milliards de francs a été retenu, ce qui correspond à l'hypothèse haute, mais il ne représente toutefois que 80 p. 100 des prévisions du V<sup>e</sup> Plan en francs constants.

En revanche, les crédits destinés à l'espace rural et aux industries agricoles et alimentaires se situent au-dessous de l'hypothèse basse, alors que l'on connaît, d'une part, les insuffisances des équipements collectifs ruraux et la croissance probable du poste « protection de la nature et environnement », et, d'autre part, les faiblesses des industries agricoles et alimentaires qui vont être soumises à une concurrence accrue du fait de l'élargissement de la Communauté et qui sont pourtant considérées comme un des secteurs prioritaires du VI<sup>e</sup> Plan.

Ainsi, l'examen, tant de la politique envisagée que du niveau des moyens financiers dégagés, peut faire douter de la possibilité d'atteindre les objectifs principaux du VI<sup>e</sup> Plan en matière agricole. En particulier, sera-t-il possible, monsieur le ministre, de donner à l'agriculture française une prépondérance au sein du Marché commun tout en permettant aux exploitations de conserver leur caractère d'entreprises familiales à responsabilité personnelle ?

Afin d'assurer le plein emploi, sans ralentir le rythme actuel des mutations, le Gouvernement a choisi d'assigner au VI<sup>e</sup> Plan la poursuite d'une croissance forte et équilibrée. Il est proposé de viser annuellement un taux de croissance de la production intérieure brute compris entre 5,8 et 6 p. 100, soit un accroissement d'un tiers au cours de la période 1971-1975.

Mais cette croissance doit satisfaire aux exigences d'équilibre. Il importe donc d'analyser les orientations prévues en matière de prix, d'échanges extérieurs, de finances publiques et d'aménagement du territoire et de rechercher, à chaque fois, quelles en sont les conséquences pour l'agriculture.

En ce qui concerne la politique des prix, l'objectif est que leur taux de croissance soit au plus égal à celui de nos principaux partenaires commerciaux. Pour ces derniers, la prévision actuelle est une augmentation annuelle de l'ordre de 3,2 p. 100 en moyenne pour la période du VI<sup>e</sup> Plan.

C'est évidemment dans ce domaine que se situe l'incertitude la plus importante pesant sur les réalisations du VI<sup>e</sup> Plan. On notera, tout d'abord, qu'en raison des tensions inflationnistes actuelles les auteurs du VI<sup>e</sup> Plan ont révisé en hausse les prévisions initiales figurant dans les options : 3,2 p. 100 contre 2,5 p. 100.

Il apparaît, en second lieu, que le Gouvernement est assez mal armé pour lutter contre un dérapage trop important des prix. Il a ainsi renoncé à inclure dans le VI<sup>e</sup> Plan les principes d'une politique concertée des revenus, de telle sorte que la modération de la croissance des salaires dépend de la bonne volonté des partenaires sociaux. De même, le Gouvernement compte beaucoup sur les conséquences d'une politique de concurrence plus active pour modérer la hausse des prix.

En fait, l'expérience montre que le développement de grands groupes nationaux ou internationaux limite, de plus en plus, les effets de la concurrence internationale qui, d'ailleurs, ne joue aucun rôle de stabilisation lorsque les concurrents se trouvent, eux aussi, dans une situation inflationniste.

En outre, c'est dans le secteur où les hausses de prix sont les plus importantes que la concurrence joue avec le moins d'efficacité.

Reste le problème des prix agricoles. Leur niveau dépend étroitement des décisions des pouvoirs publics et l'on sait combien on a tendance à peser en priorité sur eux en période inflationniste.

**M. Emile Durieux.** Très bien !

**M. André Dulin.** Leur fixation, sur le plan communautaire, est telle qu'ils échappent en partie à la planification parce qu'on oublie, à Paris, ce qui se fait à Bruxelles.

Quelle serait, toutefois, l'attitude de la délégation française à Bruxelles sur ce problème si les objectifs fondamentaux du VI<sup>e</sup> Plan, en matière de prix, apparaissaient compromis ? Nous l'avons constaté depuis deux ans puisque nous détenons toujours la lanterne rouge des prix communautaires dans ce domaine.

J'en viens à la politique des échanges extérieurs. L'équilibre de la balance des paiements, en 1975, repose sur un excédent des exportations sur les importations de marchandises de l'ordre de 11 milliards de francs.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le VI<sup>e</sup> Plan prévoit un certain nombre d'actions et de mesures de promotion des exportations : encouragement des implantations commerciales à l'étranger, réforme des finances des exportations, développement de l'information et de l'assistance aux entreprises.

Toutefois, la définition d'une politique active des exportations ne vise, une nouvelle fois, que l'industrie. Vous en savez quelque chose, monsieur le ministre.

Ainsi, si des mesures spécifiques sont envisagées pour les industries agricoles et alimentaires, rien n'est prévu pour l'agriculture alors que, on le reconnaît, elle contribue pour une part croissante à l'équilibre de nos échanges.

Quant à la politique des finances publiques, afin de ne pas grever la compétitivité de l'économie française et de lutter contre l'inflation, le VI<sup>e</sup> Plan assigne à la gestion des finances publiques un double objectif : stabiliser la pression fiscale globale à un niveau proche du niveau actuel — 40 p. 100 de la production intérieure brute — et équilibrer les finances publiques.

L'ensemble des dépenses de l'Etat devrait croître à un rythme de 5,5 p. 100, légèrement inférieur à celui de la production intérieure brute. Les efforts porteraient essentiellement sur les points suivants : limitation de la progression de l'effectif des fonctionnaires, réduction en valeur réelle des subventions aux entreprises publiques, nouvelles modalités de financement prévisionnel pour les dépenses de formation professionnelle, examen attentif des concours de l'Etat aux dépenses de certains régimes de sécurité sociale et aux dépenses de soutien des prix agricoles.

La nécessité d'équilibrer les finances publiques va donc conduire à surveiller l'évolution de certaines dépenses agricoles. Le principe d'une contribution de la collectivité au financement des régimes sociaux agricoles n'est pas remis en cause. Mais il est prévu qu'au cas où les dépenses dépasseraient les prévisions, une plus grande participation des bénéficiaires à leur couverture pourrait être recherchée. Il en va de même en matière de soutien des marchés pour lequel la possibilité d'instituer des taxes de résorption est envisagée.

La politique d'aménagement du territoire définie dans le Plan repose sur les orientations suivantes : développement plus dynamiques des régions à prépondérance rurale : Ouest, Sud-Ouest et Massif central ; poursuite de l'effort de conversion dans les régions industrielles en déclin : Nord et Lorraine ; aménagement des zones denses et des plus développées : région parisienne, Basse Seine, région lyonnaise et Marseille-Fos ; développement des villes moyennes ; politique diversifiée d'aménagement de l'espace rural.

Les intérêts de l'agriculture et du monde rural semblent pris en compte dans la politique définie. Toutefois, une incertitude demeure quant aux moyens financiers qui vont être mis en œuvre et aux priorités que le Gouvernement va appliquer.

Le coût croissant de l'aménagement de la région parisienne et des grandes métropoles, le lancement de politiques nouvelles en matière d'urbanisation — villes nouvelles — ne vont-ils pas compromettre le développement des villes moyennes ?

Ne va-t-il pas donner, au détriment des régions de l'Ouest, la priorité aux régions industrielles à reconvertir qui, d'une part, connaissent une concurrence accrue des régions frontalières plus dynamiques et, d'autre part, disposent déjà de structures d'accueil pour les nouvelles industries ?

A ce sujet, monsieur le ministre, me faisant l'interprète de mes nombreux collègues représentant les régions de la façade Ouest-Atlantique, je dirai notre regret que rien ne soit prévu pour cette façade, alors que le programme des opérations décidées comporte : la côte basque, l'autoroute blanche, Paris—Metz, Mulhouse—Bâle, Narbonne—Bordeaux, Orange—la frontière espagnole, Aix—Aubagne—Toulon, l'achèvement de Paris—Caen et le turbotrain. On peut être surpris quand on pense, nous l'avons déjà dit à la commission des finances à M. le ministre des transports, que des centaines de milliards seront dépensés pour la ligne de turbotrain Paris—Lyon, alors que ce trajet est très favorisé par une route nationale à quatre voies, par de nombreux trains et par l'aviation. Mon ami, M. Coudé du Foresto, et moi-même, nous avons fait remarquer, que plutôt que de réaliser le superflu, il serait préférable de s'attaquer d'abord au nécessaire. Toute la façade Ouest-Atlantique de la France est complètement abandonnée. Monsieur le ministre, je voulais attirer l'attention du Gouvernement sur cette situation qui est devenue tout à fait dramatique.

Je passe au renforcement de la solidarité au sein de la nation. Le VI<sup>e</sup> Plan s'attache, non seulement à guider la croissance économique, mais aussi à orienter l'emploi des ressources que la croissance procure. Il insiste sur la nécessité de développer cette solidarité, tout spécialement au bénéfice des plus défavorisés.

Sur le plan agricole, un renforcement de la solidarité est nécessaire au sein de la nation. Le VI<sup>e</sup> Plan souligne que la structure particulière du secteur agricole impose une politique spécifique concernant la solidarité en agriculture. Il indique clairement que cette politique partie intégrante de la politique agricole, comprend plusieurs volets : l'amélioration de l'enseignement, afin de préserver l'égalité des chances ; les mesures prises pour faciliter les mutations professionnelles tant générales — création d'emplois non agricoles dans les zones à prédominance rurale — que particulières — aides du F. A. S. A. S. A. ; les aides sociales — aides de l'Etat aux régimes de protection sociale, indemnité viagère de départ.

Le Plan insiste aussi sur la nécessité d'accroître la solidarité à l'intérieur de l'agriculture en raison de l'importance des disparités de situations. Il préconise, à ce sujet, outre l'extension du régime du bénéfice réel à un nombre plus important d'agriculteurs, l'application d'un principe de progressivité ou tout au moins de proportionnalité des cotisations sociales.

A la suite de l'examen rapide des grandes orientations du VI<sup>e</sup> Plan, deux questions peuvent être posées : le VI<sup>e</sup> Plan est-il crédible et réalisable ?

A ce sujet, le conseil économique et social, sur rapport de mon ami M. le professeur Milhau a insisté sur les incertitudes qui pèsent sur les équilibres fondamentaux tels qu'ils sont définis : emploi, échanges extérieurs, prix, équipements collec-

tifs. Il a de même manifesté de vives inquiétudes en ce qui concerne le financement tant des investissements que des charges sociales.

Il est certain que la conjoncture inflationniste que continue de connaître l'économie française risque de bouleverser les objectifs du Plan. Si une vigoureuse politique de freinage était entreprise par le Gouvernement, ce serait les objectifs de croissance qui seraient alors compromis.

Le VI<sup>e</sup> Plan est-il favorable aux intérêts de l'agriculture ? Nous ne le pensons pas.

Les agriculteurs ont été particulièrement inquiets de voir le thème de l'industrialisation presque exclusivement mis en avant pendant la préparation du Plan. D'ailleurs, le conseil économique, en votant l'avis présenté par M. Milhau, a donné pratiquement un avis défavorable. Je dois signaler qu'au cours d'une émission télévisée, M. Léo Hamon que nous connaissons bien ici, a laissé entendre qu'il s'agissait au contraire d'un avis favorable. Ce n'était pas le cas.

Il est net, aujourd'hui, que le VI<sup>e</sup> Plan n'a pas choisi d'engager la nation dans une croissance de caractère « sauvage » qui aurait eu pour effet d'accélérer les mutations et notamment, d'intensifier l'exode agricole.

Il n'en demeure pas moins que le VI<sup>e</sup> Plan ne donne que peu de garanties aux agriculteurs, notamment quant à la progression de leurs revenus et quant à la possibilité qu'ils auront de bénéficier de moyens financiers suffisants pour poursuivre dans des conditions économiques et sociales satisfaisantes la mutation engagée.

C'est pourquoi les organisations agricoles insistent sur la nécessité d'institutionnaliser la concertation avec le Gouvernement, chaque année, afin de faire le point de la situation de l'agriculture et de la politique agricole, dans tous ses aspects, et de rechercher de façon pragmatique, mais efficace, les moyens de remédier aux orientations défavorables.

Modeste dans ses objets, étrié dans ses moyens, d'un financement insuffisant, tel apparaît le VI<sup>e</sup> Plan en matière agricole. Pour n'avoir pas compris, semble-t-il, que l'agriculture joue dans la nation un rôle dépassant de beaucoup son poids économique proprement dit, les rédacteurs du VI<sup>e</sup> Plan ont méconnu leur mission. Le Sénat, grand conseil des communes de France, veut espérer, monsieur le ministre, que vous êtes décidé à lui présenter une lettre rectificative, significative quant à la politique agricole du VI<sup>e</sup> Plan. Il attend aussi que l'application du Plan apporte une sensible amélioration par rapport à ce qui est aujourd'hui esquissé. Vos réponses détermineront nos votes et celui de la grande majorité de mes amis. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Soufflet.

**M. Jacques Soufflet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais pendant quelques minutes, retenir votre attention sur l'aspect, essentiel pour nous, du VI<sup>e</sup> Plan, à savoir son aspect social.

D'autres membres du groupe U. D. R., dans des exposés plus techniques, vous feront part de nos réactions, de notre position à l'égard de tel ou tel problème d'ordre industriel, financier, agricole, ou bien encore lié au développement de nos départements et de nos territoires d'outre-mer. Mais, en fait, la seule grande question posée face à un tel monument me paraît être la suivante : si ce VI<sup>e</sup> Plan atteint ses objectifs, en quoi la condition de l'homme sera-t-elle améliorée par rapport à celle d'aujourd'hui ?

On peut discuter à l'infini pour savoir si les objectifs économiques du Plan sont trop ou pas assez ambitieux. On peut discuter à perte de vue pour savoir si notre société est bonne ou mauvaise, s'il convient de la détruire, comme d'aucuns le préconisent, pour rebâtir sur des ruines, une fois de plus, une société paradisiaque, dans laquelle tous les besoins de l'homme seraient satisfaits sans effort, sans solidarité, sans discipline. On peut aussi rêver d'une société socialiste qui ferait le bonheur de tous, comme nous le constatons depuis de nombreuses années, en particulier dans les pays au-delà du rideau de fer.

Nous disons donc que la société française actuelle est loin d'être parfaite, que trop d'inégalités subsistent, que la solidarité ne s'y exerce pas comme ce serait juste et convenable. Mais nous appartenons à une catégorie de Français persuadés que le progrès social trouvera une meilleure et plus rapide satisfaction dans l'évolution que dans la révolution. Il est tellement facile et enfantin de détruire, alors qu'il faut tant de travail et d'effort pour bâtir ou rebâtir.

Mais ne nous y trompons pas, mes chers collègues, pour transformer, pour améliorer notre société, la première condition, l'indispensable préalable est de produire plus de biens, plus de richesses. Il faut avoir la volonté farouche de toujours mieux les répartir, de les répartir avec toujours plus d'équité et de solidarité, mais il faut d'abord les créer.

Pour produire davantage, pour produire mieux, il est indispensable que tous ceux qui sont en âge et en condition de travailler le fassent. Est-ce à dire pour autant que l'effort demandé à chacun doive s'accroître en durée et en fatigue ? Ce serait aberrant, car cela signifierait que nous ne serions pas capables d'améliorer nos outils et de profiter de toutes les ressources du progrès. Aussi, le VI<sup>e</sup> Plan prévoit-il une diminution progressive de la durée moyenne du travail de 44 heures 30 à 43 heures. Il est naturel que certains trouvent cet objectif peu ambitieux. Vous avouerez-je que je suis peut-être de ceux-là, mais ce n'est pas en multipliant les arrêts de travail, en freinant, en cassant le rythme de la production à tout propos, et souvent hors de propos, que cet objectif sera atteint, voire dépassé. Une société industrielle moderne est une mécanique compliquée et délicate dont tous les rouages sont solidaires. La puissance qui en découle confère à ceux qui sollicitent la charge de guider les travailleurs dans leurs actions revendicatives, une responsabilité considérable.

Il me paraît logique d'enchaîner sur l'abaissement de l'âge de la retraite. Il est souhaitable. Qui n'en conviendrait ? Mais vouloir aujourd'hui le fixer pour toutes les catégories de travailleurs à soixante ans n'est ni raisonnable, ni réaliste, et les dirigeants de certaines organisations syndicales qui en ont fait un cheval de bataille le savent bien. La structure démographique de notre pays — 40 p. 100 d'actifs et 12 p. 100 de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans — ne permet pas de l'envisager, sans diminuer nos capacités de production. Alors, que deviendrait l'amélioration souhaitée par tous de la condition humaine ? Cela dit, nous souhaitons, monsieur le ministre, que des décisions soient prises progressivement au profit des personnes malades, diminuées, handicapées, qu'un assouplissement soit envisagé pour certaines professions et, si possible, nous demandons au Gouvernement de considérer dans ce domaine le sort des femmes, particulièrement celui des mères de famille, qui souhaiteraient, avant soixante-cinq ans, exercer dans de meilleures conditions, l'art d'être grand-mère. (*Sourires.*)

Et puis, tous les travailleurs souhaitent-ils prendre leur retraite avant soixante-cinq ans ? A-t-on posé la question aux cadres ? A-t-on pensé aux conséquences d'un développement du travail noir sur l'emploi des jeunes ?

Dans ce domaine de l'emploi, malgré un accroissement de la population active de 0,9 p. 100 par an, le VI<sup>e</sup> Plan a pour objectif le plein emploi. La théorie du volant de chômage, ainsi que le rappelait tout à l'heure M. le ministre, a été écartée et nous nous en réjouissons. Mais il ne s'agit pas seulement d'assurer le plein emploi, encore faut-il assurer un meilleur emploi, comme vous l'avez déclaré, monsieur le ministre. Qui ne se réjouirait, en tout cas, avec nous de cette volonté ? Elle se traduit d'ailleurs par le développement de la formation professionnelle — il s'agit au minimum du doublement des actions professionnelles de 1970 à 1975 — et par le développement de l'agence nationale de l'emploi à un niveau comparable à celui de l'Allemagne de l'Ouest ou de la Suède.

Au nom de la solidarité nationale, le problème des transferts sociaux a été largement traité dans le VI<sup>e</sup> Plan. Le Gouvernement a estimé que cette solidarité devait jouer toujours plus au profit de tous ceux qui ne peuvent tirer d'un travail leurs moyens d'existence : personnes âgées ou touchées par la maladie, pères ou mères de familles nombreuses et, naturellement, handicapés.

Pour les personnes âgées, le VI<sup>e</sup> Plan retient un relèvement du minimum de l'allocation vieillesse plus rapide que celui des autres revenus et prévoit un ensemble de mesures pour maintenir à domicile les femmes âgées, pour développer les H. L. M. à leur profit, pour amplifier les aides à domicile et pour créer des établissements de réadaptation ou des maisons de santé. Qui ne souscrirait à l'ensemble de ces objectifs ?

Pour les familles, l'objectif est de maintenir le pouvoir d'achat des prestations familiales. Là, monsieur le ministre, nous souhaitons que cet objectif soit dépassé et que le pouvoir d'achat des prestations familiales progresse d'une manière analogue à celle des salaires. Il s'agit peut-être là d'une grande ambition. Je vous l'exprime et je souhaiterais avoir une réponse tout à l'heure.

Le VI<sup>e</sup> Plan prévoit également, ce qui présente pour nous un grand intérêt, des actions spécifiques pour permettre à la

mère de rester chez elle pendant deux ou trois ans ou de concilier, dans de meilleures conditions, son activité professionnelle et son rôle familial.

En ce qui concerne la maladie, le VI<sup>e</sup> Plan retient deux priorités : l'humanisation des hôpitaux, notamment la disparition aussi rapide que possible des salles communes et la création d'établissements de formation du personnel hospitalier. C'est un problème sur lequel le Sénat s'est souvent penché.

Enfin, une politique cohérente en faveur des handicapés, inconnue jusqu'ici, est mise en œuvre. Elle se traduit par un effort au profit des enfants et au profit des adultes. Elle se traduit aussi par un effort de mise au travail et une garantie de ressources.

Améliorer le sort des personnes actives, c'est, à coup sûr, leur assurer un emploi et aménager leurs conditions de travail ; c'est aussi et surtout améliorer leur formation professionnelle, génératrice d'un accroissement de revenu et d'une progression sociale.

Accroître, au nom de la solidarité nationale, le volume des transferts sociaux en faveur de ceux qui ne peuvent tirer de leur travail un moyen d'existence, c'est faire heureusement jouer la solidarité nationale.

Mais l'amélioration du sort de tous dépend aussi, pour une large part, du développement des équipements collectifs et nous nous en rendons particulièrement compte dans la région parisienne : aménagements urbains, transports, télécommunications, équipements sanitaires, établissements socio-éducatifs, maisons pour les personnes âgées et aussi de la défense farouche de notre environnement.

Je n'insisterai pas, sauf pour dire qu'aucun de ces aspects du problème n'est ignoré par le VI<sup>e</sup> Plan, ce dont nous nous félicitons.

A grands traits, sans faire appel aux données chiffrées contenues dans les documents, je viens de dresser devant vous un tableau des actions sociales prévues par le VI<sup>e</sup> Plan.

Elles me paraissent considérables et j'avoue ne pas comprendre ceux qui les considèrent avec indifférence, avec scepticisme et parfois même avec mépris. Quant à nous, nous pensons que, si ces objectifs sont atteints, le sort des jeunes, des familles, des personnes âgées, des travailleurs, des handicapés et, d'une manière générale, des Français sera grandement amélioré en 1975.

C'est pourquoi nous demandons à tous ceux qui, dans cette assemblée, refusent la politique du pire, mais qui sont prêts à participer avec générosité à la rénovation de notre société de voter le VI<sup>e</sup> Plan. Il s'agit en fait d'une grande affaire nationale, grande parce qu'elle est humaine, affaire parce qu'il faut créer des richesses pour en avoir à répartir, nationale parce qu'il serait indigne, en notre temps, de ne pas faire jouer une solidarité toujours plus étendue.

Récemment, dans cette assemblée, notre collègue M. Armengaud déclarait, en conclusion de la discussion du projet de loi traitant des rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins : « Je voudrais attirer l'attention de chacun sur le fait que ce texte est la dernière chance de la médecine libérale et je souhaiterais que chacun s'en rende compte ». Je ne pense pas avoir travesti vos propos, monsieur Armengaud.

**M. André Armengaud.** Absolument pas !

**M. Jacques Soufflet.** La réalisation des objectifs du VI<sup>e</sup> Plan, quelles que soient aux yeux de certains les insuffisances nationale, régionale ou catégorielle, m'apparaît aujourd'hui comme l'une des dernières chances de survie d'une économie libérale et sociale, d'une économie libérale parce que ce Plan n'est pas contraignant, d'une économie sociale par la recherche inlassable, mais — il faut bien le dire — parfois décevante d'une concertation à tous les niveaux entre partenaires sociaux.

Il s'agit là d'une formule excellente, mais qui ne peut avoir de véritable portée que dans la mesure où les partenaires sociaux tiennent leurs engagements et respectent la signature qu'ils ont apposée au bas des documents.

Je ne vois pas, nous ne voyons pas, quant à nous, d'autre voie, ni de meilleure chance de succès.

C'est parce que ce Plan est libéral, parce qu'il procède d'une conception sociale très poussée, que, dans son ensemble, nous le voterons. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, la conférence des présidents devant se réunir à midi, la suite du débat est renvoyée à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 3 —

### CONFERENCE DES PRESIDENTS

**M. le président.** I. — L'ordre du jour de la séance du **jeudi 24 juin 1971** est complété de la façon suivante :

Le soir, à la reprise de la séance,

En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

— Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux (n° 351, 1970-1971).

II. — La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — **Vendredi 25 juin 1971**, le matin, à quinze heures et le soir :

En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

— Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social (n° 340, 1970-1971) ;

B. — **Lundi 28 juin 1971**, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

1° Eventuellement, discussion en deuxième lecture du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel (n° 1857 A. N.) ;

2° Eventuellement, discussion en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'apprentissage (n° 1863 A. N.) ;

3° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant organisation de la formation professionnelle continue (n° 360, 1970-1971) ;

4° éventuellement, discussion en deuxième lecture, du projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles (n° 1864 A. N.) ;

5° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur (n° 346, 1970-1971) ;

6° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie (n° 345, 1970-1971) ;

7° Discussion du texte proposé par la commission mixte paritaire pour la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement (n° 350, 1970-1971) ;

8° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association (n° 358, 1970-1971) ;

9° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre premier du code du travail, relatives aux conventions collectives de travail, ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée, relatives à la procédure de médiation (n° 244, 1970-1971).

**Mardi 29 juin 1971**, à neuf heures trente, à seize heures et le soir :

a) En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, avec l'accord de la conférence des présidents :

— Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications, en deuxième lecture, par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes (n° 361, 1970-1971) ;

b) Réponses des ministres aux questions orales sans débat :

N° 1143 de M. Jean Lhospied à M. le ministre de l'éducation nationale (formation d'instituteurs dans le département de la Nièvre) ;

N° 1144 de M. Joseph Raybaud à M. le ministre de l'agriculture (aide aux horticulteurs sinistrés de la région d'Antibes) ;

c) Discussion de la question orale avec débat de M. Jacques Pelletier à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, relative à l'application des directives concernant l'aménagement du bassin parisien et, en particulier, des vallées de l'Oise et de l'Aisne (n° 111) ;

d) Discussion de la question orale avec débat de M. Max Monichon à M. le ministre des transports, relative à la situation de l'ostréiculture du bassin d'Arcachon (n° 118) ;

e) En application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

1° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne (n° 355, 1970-1971) ;

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs (n° 359, 1970-1971) ;

3° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 272, 1970-1971) ;

4° Discussion du projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif (n° 353, 1970-1971) ;

5° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale avec modifications, en deuxième lecture, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés (n° 352, 1970-1971) ;

6° Discussion éventuelle en deuxième lecture, du projet de loi modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre premier du code du travail relatives aux conventions collectives de travail ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée, relatives à la procédure de médiation ;

7° Examen éventuel d'autres textes en navette ;

f) En outre, il sera procédé, vers dix-sept heures trente, au dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année.

**Mercredi 30 juin 1971**, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

a) Le cas échéant, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution, examen des conclusions des commissions mixtes paritaires ou nouvelle lecture des textes restant en navette, notamment :

1° Le projet de loi relatif à l'allocation de logement ;

2° Le projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation ;

3° Le projet de loi relatif à diverses opérations de construction ;

4° Le projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière ;

5° Le projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel ;

6° Le projet de loi relatif à l'apprentissage ;

7° Le projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue ;

8° Le projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

9° Le projet de loi portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social ;

10° Le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière ;

11° Le projet de loi relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne ;

12° Le projet de loi relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs ;

13° Le projet de loi sur les fusions et regroupements de communes ;

14° Le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

15° Le projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur ;

16° Le projet de loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif ;

17° Le projet de loi relatif à diverses mesures en faveur des handicapés ;

18° Le projet de loi modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre premier du code du travail relatives aux conventions collectives de travail ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée relatives à la procédure de médiation.

b) En outre, à 15 heures, viendra en discussion, en application de la priorité établie par l'article 48 de la Constitution :

— le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.) (n° 274, 1970-1971). (*Murmures.*)

**M. Antoine Courrière.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Antoine Courrière.** Mesdames, messieurs, vous ne vous étonnez pas qu'après la lecture par M. le président du programme qui nous est imparté et imposé jusqu'à la fin de la session, qui doit avoir lieu mercredi soir, j'éleve ici au nom de mon groupe — et j'en suis convaincu, au nom de tous les sénateurs — une protestation solennelle et véhémente. (*Applaudissements.*)

Il est impossible, en effet, que des hommes raisonnables puissent envisager d'effectuer convenablement le travail qui nous est imposé dans de telles conditions.

Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que j'ai devant moi un représentant du Gouvernement qui a été autrefois ministre sous la IV<sup>e</sup> République. Je sais qu'à cette époque, beaucoup d'erreurs et beaucoup d'excès ont été commis, mais du moins avait-on alors, monsieur le ministre, le respect des élus du peuple.

Aujourd'hui, les élus du peuple sont soumis à un véritable « matraquage ». Il n'est pas possible qu'un Gouvernement qui se veut responsable devant les élus de la nation puisse exiger de nous un travail comme celui qui nous est imposé à l'heure actuelle.

S'il s'agissait de textes mineurs, ou de textes permettant de résoudre des difficultés qui se posent dans l'immédiat, je comprendrais encore que l'on puisse nous demander, dans la hâte d'une fin de session, de les examiner. Mais ce n'est pas le cas.

Nous avons discuté ici le projet de loi sur les fusions et regroupements de communes. Il revient en toute hâte mardi prochain, comme si l'on était pressé de supprimer les petites et moyennes communes.

Nous aurons aussi à discuter de textes importants comme ceux qui concernent l'éducation, la formation professionnelle ou l'université. Nous n'avons même pas le temps de les lire (*Très bien ! très bien !*) Celui qui vous parle et qui est président de groupe, n'a pas le temps de réunir son groupe et s'il pouvait le faire, il ne pourrait même pas exposer, devant ses collègues

qui l'ont désigné comme président, les textes qu'ils auront à discuter avant la fin de session. Croyez-vous que l'on puisse faire, dans ces conditions, un travail sérieux et raisonnable ? Je ne le pense pas.

En vérité, Gouvernement et Parlement sont sur des ondes absolument différentes. M. Chalandon nous a dit avant-hier, à cette tribune, que les techniciens avaient travaillé pendant deux ans sur le texte relatif à la construction et que pendant les six derniers mois, ils y avaient même consacré les week-ends. Alors qu'il faut deux ans de travail aux techniciens et aux technocrates du ministère de l'équipement et du logement pour établir un tel projet, on ne nous accorde qu'un seul jour pour discuter des conditions dans lesquelles seront logés les habitants de ce pays !

Ce n'est pas raisonnable, pas plus que ne l'est le fait de nous demander de voter, dans les trois jours qui viennent, trente à quarante textes, soit en première lecture, soit en navette.

Si nous avions comme autrefois la possibilité de voter sur l'ordre du jour qui nous est proposé, je demanderais au Sénat de le rejeter et je suis convaincu que je serais suivi par l'unanimité de mes collègues. Mais nous n'avons même plus cette possibilité puisque l'ordre du jour est désormais fixé par le Gouvernement.

Aussi, ai-je le devoir, au nom de mes amis du groupe socialiste et je pense, de mes collègues en général, d'élever la plus véhémente protestation contre les conditions dans lesquelles nous travaillons. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite.*)

**M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Monsieur le président, sans vouloir allonger les débats je formulerai néanmoins une observation.

Je ne suis parlementaire que depuis vingt ans mais, à chaque session, j'ai entendu à peu près les mêmes propos, que ce soit sous la précédente République ou sous celle-ci.

**M. Robert Bruyneel.** Non !

**M. André Bettencourt, ministre délégué.** Au cours du débat à l'Assemblée nationale sur le VI<sup>e</sup> Plan, 136 discours ont été prononcés au Sénat, un assez grand nombre d'orateurs sont inscrits. C'est une bonne chose que chacun puisse s'expliquer. Mais, d'une manière générale, si l'on pouvait rassembler les arguments, le débat en serait plus clair et l'échange de vues plus profitable.

Cela étant dit, sur le fonds de la méthode, comme elle a toujours été mauvaise, je ne puis qu'être d'accord avec vous !

**M. Antoine Courrière.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Antoine Courrière.** Je ne puis être d'accord avec M. le ministre, car il sait mieux que personne que, sous la précédente République, c'est le Parlement et non le Gouvernement qui fixait l'ordre du jour. Aujourd'hui, c'est le Gouvernement qui l'impose et le Parlement n'a rien à dire ; il ne peut que subir. Les comparaisons que vous faites, monsieur le ministre, n'ont donc pas de valeur.

Autrefois, lorsque l'examen de nombreux textes l'exigeait, on prolongeait les sessions. Récemment, malgré la demande formulée à l'Assemblée nationale par un de nos collègues député, le Gouvernement n'a pas voulu prolonger celle qui s'achève le 30 juin alors que l'on savait pertinemment qu'en raison du nombre de textes à discuter il n'était pas possible raisonnablement de leur consacrer le temps nécessaire à la réflexion.

Nous nous trouvons là, monsieur le ministre, en présence d'une conception différente de celle que nous avons du rôle du Parlement. C'est votre conception à vous qui prévaut pour le moment. J'espère, en ce qui me concerne, que dans quelque temps c'en est une autre qui prévaudra. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur un grand nombre de travées à gauche.*)

**M. Hector Viron.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Viron.

**M. Hector Viron.** Je tiens à m'associer entièrement, au nom de mon groupe, aux remarques formulées par M. le président Courrière au nom du groupe socialiste. Peut-être le Gouvernement devrait-il s'interroger lui-même sur ses méthodes de travail, car lorsque le Premier ministre vient à l'Assemblée nationale présenter des projets sur les grands problèmes de la formation professionnelle, il ne se trouve en séance publique que vingt-neuf députés pour l'écouter. Cela montre bien que le Gouvernement n'est même pas suivi par sa propre majorité. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. Pierre Carous.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Carous.

**M. Pierre Carous.** Si je prends la parole, c'est plutôt pour un rappel au règlement sur la question qui a été soulevée, c'est-à-dire l'ordre du jour, que pour autre chose. L'ordre du jour prioritaire est inscrit par le Gouvernement et nous n'y pouvons rien.

**M. André Cornu.** C'est regrettable !

**M. Pierre Carous.** Ce n'est pas regrettable, c'est conforme à la Constitution. Peut-être faudrait-il la modifier ?

**M. André Cornu.** C'est ce que nous demandons depuis longtemps !

**M. Pierre Carous.** Cela dit, il est évident que les conditions dans lesquelles nous travaillons actuellement sont difficilement acceptables. Je regrette qu'un de nos collègues ait cru devoir insister sur un certain absentéisme à l'Assemblée nationale. Dans la mesure où il ne reste que trente députés en séance, cela prouve que les absents se répartissent un peu partout. Je ne crois pas qu'il soit bon pour le Sénat, même si nous avons la sensation justifiée que nous sommes proportionnellement plus nombreux, de rappeler ces chiffres.

Je voudrais adresser une requête au Gouvernement ; je l'ai d'ailleurs déjà fait ce matin à la conférence des présidents. Nous nous trouvons, en fin de session, devant une bousculade quasi inévitable. Nous souffrons en effet d'un mal beaucoup plus répandu qu'on ne le croit et qui nous impose, dans la bousculade des impératifs de la vie que nous connaissons maintenant, et compte tenu de la nécessité de solutions complexes dans tous les domaines et pas seulement au Parlement, d'agir et d'agir tout de suite.

J'ai demandé au Gouvernement que les textes techniques, spécialement les textes juridiques qui, par définition, nécessitent réflexion et examen à tête reposée, soient déposés au cours des intersessions afin que les commissions intéressées puissent en délibérer, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, pendant ces périodes d'intersession et que les rapports soient présentés à l'ouverture des sessions de telle sorte que nous puissions les inscrire sans tarder à l'ordre du jour.

Je dois vous indiquer que le Gouvernement a pris l'initiative, et je tiens à l'en remercier, de retirer plusieurs textes de l'ordre du jour prioritaire alors que nous ne pouvions pas l'y contraindre. Ces textes viendront en discussion au début de la session d'automne. Les commissions auront eu le temps d'en délibérer et les rapporteurs seront en mesure de présenter leur rapport. Ainsi, pour la première fois, peut-être, nous pourrions travailler dès les premiers jours d'octobre.

**M. Gaston Monnerville.** Souhaitons-le !

**M. Pierre Carous.** C'est une réalité, mon cher président, puisque les textes en question ont été énumérés.

**M. Gaston Monnerville.** J'ai connu des précédents semblables !

**M. Pierre Carous.** Ces textes ayant été déposés, puis retirés de l'ordre du jour, les commissions seront en mesure de rapporter.

Ce que je voulais dire surtout, c'est qu'il ne s'agit pas d'une querelle d'école, encore moins d'une querelle de numéro de République ; c'est un problème d'adaptation des méthodes de travail avec la Constitution et les lois organiques qui sont notre règle commune.

Je me permets de demander avec insistance au Gouvernement — et je me place sous un tout autre angle que celui sous lequel se sont placés les collègues qui m'ont précédé — d'essayer de

déposer ses textes au cours des intersessions de façon, je le répète, que nous puissions travailler dès les premiers jours de la session et que nous évitions ainsi cette bousculade infernale qui transforme les réunions en véritables batailles, non pas de spécialistes, mais de membres des commissions, et qui favorise l'absentéisme.

Avant de condamner cet absentéisme parlementaire, comme on le fait facilement dans une certaine presse en photographiant certains bancs de l'Assemblée nationale, pas plus vides relativement que les autres, et comme on le fait aussi dans le public, il convient de chercher à savoir ce que peut être le travail des parlementaires et des ministres qui doivent assister aux réunions des commissions permanentes, des commissions mixtes paritaires, aux séances publiques, sans compter les obligations dont nous ne sommes pas dispensés dans nos provinces ou ailleurs.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir et je vous prie de m'excuser d'avoir retardé la reprise du débat sur le Plan ; mais cette mise au point m'a parue nécessaire.

M'adressant à M. le ministre délégué chargé du Plan, je lui demande d'être mon interprète auprès du Gouvernement pour que nous aboutissions à une meilleure organisation de nos travaux. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La présidence prend acte des déclarations qui viennent d'être faites. Je dois dire, pour l'information du Sénat, que dix textes, retirés du calendrier de la présente session, viendront en discussion au début de la session prochaine.

L'ordre du jour qui vous a été communiqué a été établi par la conférence des présidents en application de l'article 29, alinéa 4, du règlement du Sénat qui stipule :

« Au cours de la séance suivant la réunion de la conférence, le président informe le Sénat des affaires dont le Gouvernement a décidé l'inscription prioritaire à l'ordre du jour, et lui soumet les propositions complémentaires établies par la conférence. »

Les propositions dont je vous ai donné lecture ne comportent que des textes d'ordre prioritaire.

— 4 —

## APPROBATION DU VI<sup>e</sup> PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

### Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

**M. le président.** Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Tournan.

**M. Henri Tournan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'aborder l'examen critique du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social qu'il est demandé au Sénat d'approuver, quelques remarques me paraissent devoir être faites qui éclairent, à mon sens, le jour sous lequel la discussion s'engage.

Le Plan, qualifié autrefois d'« ardente obligation », est aujourd'hui, nous dit-on, une grande ambition nationale. On doit donc en inférer qu'aux yeux du Gouvernement il constitue un document de première importance et, par conséquent, tout aurait dû être prévu, si on considère que la France est toujours en régime démocratique, pour que les élus de la nation puissent l'examiner avec le plus grand soin.

Or si l'administration a procédé à son élaboration avec le concours de nombreuses commissions et groupes de travail, comprenant des personnalités éminentes aux compétences indiscutables, elle n'a pas consulté les représentants des assemblées parlementaires.

D'autre part, la discussion a lieu en fin de session dans des conditions de précipitation telles qu'un examen approfondi n'est pas possible. Il y a quelques instants, M. le président Courrière, avec toute l'autorité qui s'attache à ses fonctions, insistait tout particulièrement, et d'une manière générale, sur les conditions déplorablement dans lesquelles l'Assemblée nationale, comme le Sénat, sont amenés à légiférer en cette fin de session. Les

rapports rédigés par nos collègues, dans des délais beaucoup trop courts, n'ont pu être distribués que le jour même du débat et le temps matériel a donc manqué pour en prendre connaissance.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que beaucoup d'élus, comme d'ailleurs l'opinion publique, à l'exception de quelques spécialistes, ne portent pas intérêt à un tel sujet alors que, précisément, à cette occasion, il devrait être possible de mieux connaître et apprécier, dans ses orientations à moyen terme, la politique économique, financière et sociale du Gouvernement ?

De plus, le présent débat, en venant à la fin du mois de juin 1971, c'est-à-dire six mois après le début de la période couverte par le VI<sup>e</sup> Plan, ne peut avoir qu'un caractère théorique, académique, et chacun sait que, quoi qu'il advienne, le Plan ne saurait sortir modifié de nos délibérations.

C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était bon que nous joignons notre protestation à celles déjà nombreuses qui se sont élevées contre de telles méthodes de travail qui sont inacceptables et que le Gouvernement persiste à imposer au Parlement.

Mais, en dépit de leurs affirmations répétées, peut-on considérer que les pouvoirs publics s'intéressent réellement au Plan ?

Un Plan ne doit pas comporter seulement un ensemble de dispositions préconisant l'orientation de l'économie dans certaines voies ; il suppose, pour avoir une efficacité véritable, une action volontariste — le mot est à la mode — des pouvoirs publics qui se traduise non seulement par des incitations, mais aussi par des directives impératives données aux agents économiques, essentiellement les entreprises capitalistes qui, par nature, recherchent le profit, rarement conciliable avec l'intérêt général.

Or le régime actuel, adepte de la conception économique dite « libérale », compte avant tout sur l'esprit de libre concurrence pour réaliser son Plan, ce qui nous semble paradoxal et chimérique, tout au moins s'il n'utilise pas les moyens financiers dont il dispose pour orienter les investissements dont dépend le développement des divers secteurs de l'économie.

C'est ainsi que, sous la IV<sup>e</sup> République, l'Etat a pu orienter les investissements publics, et même privés, par une politique budgétaire et financière appropriée. Le Gouvernement admet implicitement cette possibilité puisque, dans l'article unique du projet de loi portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan, ce document est considéré comme cadre des programmes des investissements pour la période 1971-1975.

A ce point de vue, l'exécution du V<sup>e</sup> Plan confirmerait, s'il en était besoin, notre scepticisme quant à la capacité du Gouvernement d'appliquer les objectifs qu'il s'est fixés. Au cours de la période 1966-1970, les équipements collectifs n'ont été réalisés qu'à 84,5 p. 100 des prévisions, et encore ce pourcentage est-il obtenu grâce à l'effort particulier effectué au cours des trois dernières années pour les télécommunications qui, partant de dotations très insuffisantes, ont atteint 105 p. 100.

Quant à l'évolution de la production intérieure brute, si elle fait apparaître une croissance moyenne de 5,9 p. 100 par an au cours du V<sup>e</sup> Plan, croissance qui dépasse légèrement la prévision, qui était de 5,7 p. 100, la variation a une telle ampleur selon les années que le résultat relativement satisfaisant paraît tenir plus à un heureux hasard qu'à l'efficacité de l'action gouvernementale.

Devant ce que l'on est en droit d'appeler « l'échec » du V<sup>e</sup> Plan, la lecture du rapport d'orientation annexé au projet de loi de finances est à cet égard édifiante. On comprend que les pouvoirs publics aient hésité à donner des indications chiffrées précises. Le VI<sup>e</sup> Plan contient surtout des pourcentages globaux, résultant sans doute de savantes études, mais dont il est impossible d'apprécier la valeur.

Mais si les auteurs du Plan témoignent d'une grande prudence et évitent le plus souvent de matérialiser leurs objectifs, en revanche, dans le domaine des déclarations d'intention, ils font preuve de beaucoup d'assurance et d'optimisme.

Qui ne souscrirait, en effet, à une croissance forte et équilibrée, grâce à un effort exceptionnel d'industrialisation, à l'équilibre de nos échanges extérieurs, à la formation des hommes, à un accroissement des investissements productifs, au progrès technique, à la protection des hommes contre les conséquences des mutations inévitables ?

Nous pourrions poursuivre une telle énumération, mais ce qui nous importe, ce sont les moyens qui doivent être mis en œuvre pour parvenir aux résultats recherchés, dans le respect des équilibres fondamentaux.

Le développement escompté de notre production devrait entraîner la création d'un million d'emplois nouveaux, dont 247.000 dans l'industrie. Ce niveau de création d'emplois industriels nous paraît, comme à la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, bien faible, d'autant plus qu'à la fin du VI<sup>e</sup> Plan il est prévu 345.000 personnes actives, c'est-à-dire 1,5 p. 100 de la population active à la recherche d'un emploi. Cela semble prouver, malgré ce que nous a dit ce matin M. le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, qu'un certain chômage fait partie des objectifs du VI<sup>e</sup> Plan. Cependant, selon le Conseil économique et social, cette augmentation du nombre des emplois semble devoir se révéler difficile.

Quant à l'équilibre des échanges extérieurs, selon le même Conseil économique, il témoigne d'un optimisme comparable à celui du V<sup>e</sup> Plan et aussi difficile à réaliser.

L'objectif d'une augmentation annuelle du niveau général des prix, initialement fixée à 2,5 p. 100, a du être rectifié en hausse au vu des résultats des premiers mois de 1971 qui traduisent une poussée inflationniste préoccupante et qui, si elle ne parvenait pas à être enrayerée, remettrait en cause le VI<sup>e</sup> Plan dans son ensemble.

Pour parvenir au financement des divers investissements, il est prévu que les administrations : Etat, collectivités locales, sécurité sociale, organismes semi-publics, ne feront aucun appel net à l'épargne des autres agents économiques nationaux.

Or, d'autre part, considérant que les prélèvements fiscaux et parafiscaux, qui atteignent 40 p. 100 de la production intérieure brute, sont déjà très élevés et difficilement supportables, il est prévu que la pression fiscale sera stabilisée à ce taux. Mais on peut douter qu'un tel rythme soit atteint, surtout pour les collectivités locales qui ont un rôle essentiel à jouer dans le financement des équipements collectifs et dont les ressources sont dramatiquement insuffisantes.

D'une manière générale, nous estimons acceptable, quoique sans doute trop peu sévère, l'avis du Conseil économique — qui n'a d'ailleurs pas été adopté dans son ensemble par les centrales ouvrières — selon lequel « le Gouvernement a défini des objectifs qui peuvent paraître ambitieux et les moyens de les réaliser ne tiennent pas toujours compte des leçons du V<sup>e</sup> Plan et des années antérieures, et sont souvent mal définis ».

Ces observations générales étant faites, nous voudrions insister plus particulièrement sur le problème des équipements collectifs qui, en principe, doivent accompagner un développement industriel rapide, condition d'une forte croissance de notre économie.

La concurrence entre les investissements économiques productifs et ceux du secteur public, en ce qui concerne leur financement, doit être en principe évitée puisque, ainsi que nous l'avons noté, les administrations doivent les financer sur leurs ressources propres. Or, ces équipements publics devraient croître en volume selon le Plan de 9 p. 100 par an, taux supérieur de moitié à la production intérieure brute. S'il s'avérait que les ressources fiscales sont insuffisantes pour atteindre cet objectif, ce qui est probable si aucune augmentation des impôts locaux n'intervient, ce serait une fois de plus, comme au cours du V<sup>e</sup> Plan, les équipements collectifs qui seraient sacrifiés, d'autant plus que la part des collectivités locales dans leur financement doit augmenter.

Mais, même si les prévisions se réalisaient — et nous considérons qu'elles sont optimistes — le taux réel de croissance déjà cité de 9 p. 100 serait faible, car en retirant l'effort exceptionnel prévu pour les télécommunications, il serait ramené au maximum à 7 p. 100 alors que les prévisions du V<sup>e</sup> Plan étaient de 10,4 p. 100 pour une réalisation de 7,8 p. 100.

Ainsi, le retard, dans la meilleure hypothèse, ne sera pas rattrapé et l'on peut être assuré que les équipements collectifs demeureront sacrifiés au profit des investissements privés qui, effectués sans sélectivité, selon les normes du libéralisme économique, ne concernent pas nécessairement les secteurs les plus indispensables.

Or — est-il besoin de le mentionner — il s'agit en la matière de tout ce qui concerne les conditions générales de vie des Français : les routes, les transports en commun, les hôpitaux, les écoles, les stades, les logements, les équipements ruraux.

Telle est la logique d'une politique économique favorable aux grandes entreprises industrielles qui ont sur l'Etat une influence qui leur permet d'orienter l'action gouvernementale dans les directions qui ne correspondent pas à l'intérêt bien compris de la nation et à l'équité.

Dans cette perspective, on pourrait également montrer que la répartition des fruits de la croissance ne permettra pas

de satisfaire les besoins les plus impérieux, conformément à l'esprit de solidarité qui doit régner dans une véritable démocratie.

Mais, pour terminer ce bref commentaire, qui n'a pas la prétention d'aborder les très nombreux points qui sont nécessairement évoqués dans un document de l'ampleur du rapport général sur le VI<sup>e</sup> Plan, nous voudrions, car elle intéresse plus particulièrement le département du Gers que nous représentons, émettre quelques réflexions sur la politique de l'aménagement du territoire.

Celle-ci est mentionnée en bonne place dans le rapport général qui nous est soumis. Cela est naturel puisque, monsieur le ministre, l'aménagement du territoire figure, comme le Plan, dans vos attributions, l'une et l'autre étant intimement liées.

Certes, les orientations générales peuvent être approuvées, notamment la recherche d'un développement plus dynamique des régions économiquement faibles, à prépondérance rurale, de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central.

Du fait des mutations rapides qui se produisent en agriculture, un nombre important de jeunes ne trouvent plus la possibilité de s'y employer. De la solution du problème de l'emploi dépend donc leur maintien sur place. Les migrations humaines vers les grands centres urbains sont dues beaucoup moins qu'autrefois à l'attraction qu'ils exercent — car les conditions de vie difficiles et souvent inhumaines qu'y trouvent les travailleurs sont maintenant connues de tous — mais à la nécessité de trouver un emploi.

L'aménagement du territoire doit, par des actions appropriées, promouvoir un développement équilibré du pays, freiner les concentrations démographiques et faire en sorte que des régions entières ne se dépeuplent au point de devenir de véritables déserts. Cela serait d'autant plus regrettable que les progrès techniques permettent d'apporter aux ruraux les éléments de confort longtemps réservés aux habitants des grandes villes.

Le problème agricole, qui a des implications humaines considérables, sera résolu non pas par une seule politique spécifiquement agricole, même pas parfaitement conçue et méthodiquement appliquée, mais par une politique d'aménagement du territoire et essentiellement par l'apport d'activités nouvelles génératrices d'emplois dans les régions où les jeunes sont aujourd'hui contraints de quitter la terre.

Puisque le VI<sup>e</sup> Plan met l'accent sur l'industrialisation, il nous semble que l'Etat devrait veiller à ce que celle-ci ne se concentre pas uniquement dans certains grands centres et accordent de meilleures incitations pour que des implantations s'effectuent en milieu rural.

**Un sénateur à gauche.** Très bien !

**M. Henri Tournan.** Nous pensons que, dans ce domaine de l'industrialisation de nos campagnes, beaucoup de préjugés sont à vaincre.

Il s'agit, bien évidemment, non pas de créer des industries dans tous nos villages, mais d'en implanter dans les centres de moyenne importance, ce qui permettrait aux travailleurs, en raison de la grande diffusion des moyens de transports individuels, de conserver leur cadre de vie rurale tout en se rendant à la localité voisine où une ou plusieurs petites industries seraient créées. De telles réalisations existent déjà à l'étranger, et même en France, mais encore à une échelle beaucoup trop modeste.

Ces nouvelles activités, outre le supplément de revenu qu'elles apporteront, faciliteront non seulement la vie de ceux qui demeurent, mais permettront d'accroître les ressources des collectivités locales. Celles-ci ne pourraient cependant — cela est bien évident — assurer, par leurs propres moyens, les aménagements d'infrastructure nécessaires à de telles implantations. Or ces investissements publics, qui doivent être aidés par l'Etat, tels que l'achèvement des adductions d'eau, l'assainissement, l'amélioration de la voirie, le renforcement de la distribution d'électricité, le développement des transports, la construction de logements sont, en général, beaucoup plus coûteux dans les grandes agglomérations qu'en milieu rural, où il s'agit surtout de maintenir la population sur place.

Il est impossible de promouvoir toute l'industrialisation en milieu urbain et, en même temps, d'assurer une amélioration du cadre de vie de l'ensemble de la population. Pour satisfaire à ces deux objectifs, il faut qu'une partie notable de ces

nouvelles industries soient installées dans des régions à dominante agricole. Son effet d'entraînement pour le secteur tertiaire aiderait à résoudre le problème aigu de l'emploi dans nos campagnes et améliorerait le climat social en redonnant à beaucoup un peu d'espoir.

Or les incitations financières nécessaires pour attirer les investissements productifs pendant toute la période où les implantations industrielles sont trop peu nombreuses et importantes pour permettre un autodéveloppement sont dispensées par l'Etat selon une procédure longue et méticuleuse ; les règlements interviennent souvent trop tard.

Dans mon département — le Gers — je n'ai pas connaissance que les quelques implantations intervenues depuis quelques années aient jamais bénéficié de primes, les nombreuses conditions exigées n'étant jamais intégralement remplies. On ne saurait donc considérer que ces aides à la décentralisation aient pleinement répondu à leur mission.

Le VI<sup>e</sup> Plan semble admettre que les métropoles dites d'équilibre ne doivent pas être les seules à bénéficier de la sollicitude des pouvoirs publics puisque les villes de moyenne importance doivent faire l'objet d'une attention particulière, d'autant qu'elles ont souvent fait preuve d'une vitalité remarquable et ne connaissent pas les difficultés et les coûts supplémentaires qu'entraîne une concentration urbaine massive.

Nous pensons que cette conception, acceptable dans son principe, demanderait à être précisée. En effet, le rapport sur les options prévoyait qu'il conviendrait d'aider le développement des villes dont la population atteint au moins 50.000 habitants.

Un tel seuil n'est absolument pas acceptable, car si nous admettons qu'on ne saurait installer, dans un premier temps tout au moins, des usines dans tous les chefs-lieux de canton, nous n'en estimons pas moins que l'application d'une telle règle priverait de toute aide des régions entières.

Il semble donc que, dans un tel domaine, la politique à promouvoir devrait être précisée, car l'Etat ne doit pas rester passif devant les grandes concentrations urbaines qui s'effectuent d'une façon anarchique et risquent d'entraîner, dans un avenir proche, des difficultés financières insolubles.

Tous les problèmes soulevés par le VI<sup>e</sup> Plan ne peuvent trouver leur solution que dans une action des pouvoirs publics. Or, la maîtrise de la croissance industrielle par le Gouvernement ne paraît ni assurée ni même recherchée.

L'optique libérale, qui aboutit à un abandon des prérogatives de l'Etat en matière économique, n'est pas conciliable avec une certaine planification. Aussi, peut-on émettre de sérieuses réserves sur la réalisation des objectifs proposés, objectifs qui sont d'ailleurs discutables car, en dépit des affirmations officielles, tout ce qui a trait au mieux être et à plus de justice sociale passe au second plan, après l'industrialisation qui apparaît brusquement aux yeux du Gouvernement comme une solution miracle pour pallier toutes les insuffisances qu'il déplore comme nous-mêmes.

Nous craignons, nous socialistes, qu'une telle vue des choses, trop étroite, ne prépare à la nation tout entière des lendemains difficiles, car nous plaçons au-dessus de toute autre considération le bonheur et l'avenir des hommes. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur plusieurs travées à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Junillon.

**M. Lucien Junillon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention se limitera à trois points du VI<sup>e</sup> Plan.

Le premier point vient d'être traité à l'instant par M. Tournan : il s'agit des villes nouvelles qui représentent à mes yeux une valeur symbolique de ce qu'est, de ce que devrait être, une politique d'aménagement du territoire. Le deuxième point est relatif aux transports et le troisième aux communications, ces deux derniers éléments étant également essentiels dans un plan de développement économique et social.

La question des villes nouvelles, j'ai eu l'occasion de l'évoquer devant vous — vous vous le rappelez — le 13 mai dernier, à propos du projet de loi instituant une redevance pour la création de locaux industriels ou de bureaux dans la région parisienne. Je n'y reviendrai donc pas longuement, d'autant plus que — je le répète — M. Tournan vient de dire des choses excellentes. Je les approuve entièrement. Elles se ratta-

chent d'ailleurs à une rectification dérivée des débats à l'Assemblée nationale et d'après laquelle une attention particulière serait désormais portée au développement des villes de moyenne importance.

Là aussi, je fais la même distinction que M. Tournan. Il convient, certes, de considérer la valeur démographique d'une ville, pour déterminer l'intérêt spécial qu'on peut lui accorder, mais les considérations géographiques, la situation par rapport à une métropole — et vous allez voir dans un instant pourquoi je donne cette précision — sont des éléments à considérer.

Je ne veux pas, étant donné les conditions dans lesquelles se déroulent nos débats, relater de quelle manière les O. R. E. A. M. — si je puis employer ce néologisme — ont étudié la création des villes nouvelles. Je ne suis pas absolument persuadé que les assemblées politiques ou consulaires aient eu le loisir d'examiner convenablement leurs propositions et il me semble qu'à un certain moment ces assemblées se sont trouvées devant le fait accompli, c'est-à-dire devant une décision ressortissant beaucoup plus au pouvoir exécutif qu'au pouvoir consultatif.

On peut admettre la nécessité de villes nouvelles dans la région parisienne, encore que l'on pourrait estimer qu'une action plus vigoureuse pour décentraliser vraiment, pour décongestionner cette région, résoudrait une partie des problèmes qui se posent à notre attention de ce fait.

Mais je veux prendre un exemple que je connais bien : celui de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, près de Lyon.

Or, nous avons, autour de la capitale régionale, quelques villes de moyenne importance situées à des distances à peu près égales de Lyon et qui offrent présentement une capacité d'accueil, des équipements collectifs méritant d'être utilisés en priorité avant que l'on consacre d'énormes investissements à la création d'une ville artificielle à trente kilomètres de la capitale régionale.

J'observe en passant que le nouvel aéroport de Satolas se trouvera à vingt kilomètres, c'est-à-dire que théoriquement la distance entre le nouvel aéroport et la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau sera, au maximum, de dix kilomètres.

Au départ, une faute me paraît avoir été commise dans l'implantation même de cette ville. On peut en redouter les inconvénients multiples, notamment à cause des nuisances connues d'un aéroport international.

Le deuxième point que je veux évoquer a trait aux transports. Je traiterai successivement des transports par fer, par eau et par route.

Cela m'amène à parler de la S. N. C. F., dont le programme d'action détaillé annexé au rapport général indique que les perspectives qui la concernent sont étroitement liées à la réalisation de la réforme de ses rapports avec l'Etat et des conditions d'exercice de sa mission.

Schématiquement, la S. N. C. F. devra être en mesure d'équilibrer son budget en 1974 et de maintenir son équilibre, étant entendu que les prestations de service public dont le maintien serait décidé par l'Etat verraient leur déficit remboursé par ce dernier. Cela suppose qu'en plus d'une aide dégressive jusqu'en 1974, la S. N. C. F. puisse, dans son secteur rentable, procéder à tous les investissements nécessaires pour rendre ses prix compétitifs ; d'où la toute particulière importance des choix dans ce secteur des investissements inscrits au VI<sup>e</sup> Plan et de leur réalisation au cours de celui-ci.

Le secteur rentable de la S. N. C. F. étant constitué par la circulation des trains rapides et express pour les voyageurs, des trains, des rames et des wagons complets pour les marchandises, le choix des investissements portera sur tout ce qui permettra à la S. N. C. F. de réaliser le plus grand nombre d'unités-kilomètres, voyageurs-kilomètres et tonnes-kilomètres, au moindre coût.

Il s'agit donc, pour augmenter le nombre de voyageurs-kilomètres, de rendre plus attrayante l'utilisation du chemin de fer. L'expérience montre qu'en cette matière l'augmentation de la vitesse et de la cadence des trains, du confort offert aux utilisateurs donne des résultats extrêmement importants. De même, l'extension aux voyageurs de deuxième classe de l'accès aux relations rapides est de nature à améliorer la productivité et la rentabilité de nouvelles opérations.

Pour l'augmentation du nombre de tonnes-kilomètres, c'est le problème de la rupture de charge qui doit recevoir la solution la plus rationnelle. D'où le programme d'investissement qui est résumé dans le document qui nous est soumis.

Il convient de signaler que ce programme est très modeste et il aurait été bon, pour que le Plan en cette matière réalise son plein effet, que le renouvellement en voitures et wagons soit davantage accéléré et que le développement des turbo-trains sur les lignes transversales et quelques lignes axiales soit étendu à des lignes plus importantes, en accélérant notamment la construction de la ligne Paris—Lyon qui devrait être suivie dans un proche avenir, de la desserte, par cette technique, d'autres capitales régionales.

Cela m'amène à formuler un certain nombre d'observations.

Première observation : à l'orée du VI<sup>e</sup> Plan, la S. N. C. F. se trouve dans la situation un peu paradoxale d'une entreprise en expansion dont le volume d'investissements se réduit progressivement ; depuis 1967, tandis que le trafic augmentait de 10 p. 100, le volume des investissements a baissé de 35 p. 100.

Deuxième observation : les objectifs du V<sup>e</sup> Plan n'ont été réalisés qu'à 80 p. 100 selon les uns, à 92 p. 100 selon notre rapporteur. C'est donc avec un retard important que la S. N. C. F. aborde le VI<sup>e</sup> Plan et la réforme de ses rapports contractuels avec l'Etat.

Troisième observation : le programme de la S. N. C. F. inscrit au VI<sup>e</sup> Plan, pour sa partie qui n'est pas de service public, ne présente pas au regard du Plan le même caractère que celui des autres modes de transport. Pour ces derniers, il s'agit essentiellement d'un programme d'investissements, d'infrastructures, assorti de quelques orientations non contraignantes pour les transporteurs sur l'évolution du parc de matériel.

Pour la S. N. C. F., il s'agit d'un plan d'entreprise dans lequel la notion de rentabilité intervient d'une manière beaucoup plus stricte puisqu'elle a une incidence directe sur les résultats d'exploitation. En effet, les investissements de la S. N. C. F. sont exclusivement financés sur ses ressources propres, par l'autofinancement et l'emprunt.

Quatrième observation : il faudra veiller à ce que les opérations proposées par la S. N. C. F. pour le VI<sup>e</sup> Plan aient toutes des taux de rentabilité, pour l'entreprise, particulièrement élevés.

Cinquième observation : les missions de service public confiées à la S. N. C. F. sont des activités qui, pour des raisons diverses, ne sont pas commercialement rentables pour l'entreprise et que l'Etat ou les collectivités demandent à cette dernière d'assurer moyennant certaines compensations financières. En ce qui concerne la banlieue de Paris, la S. N. C. F. devra, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, adapter la capacité de son infrastructure à la demande et améliorer la qualité des services. Sans doute, les infrastructures pour la desserte des villes nouvelles et de l'aéroport de Roissy feront l'objet d'un programme financé par un fonds spécial, mais toutes les autres dépenses seront supportées par la S. N. C. F. dans le cadre de ses crédits généraux.

Le programme S. N. C. F., y compris l'infrastructure banlieue, se monte à 10.260 millions de francs hors T. V. A. C'est un programme minimum qui doit être réalisé entièrement si l'on veut que la S. N. C. F. puisse équilibrer son budget en 1974 et ensuite le maintenir en équilibre. On peut se poser la question de savoir, monsieur le ministre, si dans ces conditions le Gouvernement est disposé à admettre cette enveloppe hors T. V. A. Il est, en effet, inquiétant de constater qu'un retard important a été pris en 1971, les dépenses autorisées n'ayant été que de 1.440.000 francs pour les activités autres que banlieue et 190.000 francs pour la banlieue.

Il convient de ne pas perdre de vue le lien qui existe entre les investissements ferroviaires et les développements économiques du pays. En effet, d'une part, de meilleures conditions de transport entraînent des coûts moins élevés et sont incitatrices dans l'ensemble de l'économie ; d'autre part, les commandes de matériels affectent le niveau d'activité de l'industrie ferroviaire qui, grâce au rayonnement de la S. N. C. F., était devenue exportatrice. Ces considérations montrent à l'évidence, d'une manière préoccupante, que si la S. N. C. F. ne reçoit pas les autorisations de crédits nécessaires au Plan, il faudra admettre que son équilibre financier, après 1974, sera un objectif utopique, ce qui ne serait conforme, ni aux rapports qui doivent exister désormais entre la puissance publique et la S. N. C. F., ni pour celle-ci, à son rôle de transporteur dans la nation. Ce rôle essentiel pour l'économie nationale et européenne doit, à égalité, être assuré par les autres modes de transport, notamment par la voie d'eau.

La liaison Mer du Nord—Méditerranée en est le symbole le plus frappant. L'aménagement de Fos et celui du sillon rhodanien dans le projet du VI<sup>e</sup> Plan, la liaison Rhône—Saône font en particulier l'objet d'une déclaration de priorité. Ainsi sera-t-il

mis fin à l'isolement du Rhône moyen, débouché naturel du sillon rhodanien puisqu'il sera rattaché d'abord au littoral méditerranéen, puis à la région lyonnaise. Valence est le point de concours obligé de la grande voie routière joignant Genève à l'autoroute de la vallée du Rhône. C'est la conjonction de toutes les grandes infrastructures de transport, fer, route, eau qui constituent le support du développement industriel de cette région.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas ici, contrairement à ce qui a pu être dit, seulement d'opérations locales ni régionales : l'axe Mer du Nord-Méditerranée intéresse le pays tout entier. C'est le grand projet d'aménagement du territoire.

Les C. O. D. E. R. de huit régions et les conseils généraux de vingt-deux départements ont exprimé des avis d'une remarquable unanimité. Bien plus, ce grand projet national est en réalité d'une importance internationale : 84 chambres de commerce rhénanes et rhodaniennes, de Rotterdam à Marseille, en passant par Duisbourg, Francfort, Strasbourg, Bâle et Lyon, ont demandé à l'unanimité que les gouvernements intéressés reconnaissent la vocation internationale de l'axe Mer du Nord-Méditerranée et recherchent en commun les moyens européens d'en hâter la réalisation. Comme, de son côté, et depuis 1959, l'autre grand axe européen, Rhin-Main-Danube, se réalise suivant une programmation inflexible, la conjonction du Danube au Rhin sera effective dans les dix ans. Nos efforts seraient donc vains si nous nous laissions rejeter dans l'isolement. Comment Fos serait-il l'europort du Sud s'il n'était relié à l'Europe ? Comment les investisseurs étrangers seraient-ils encouragés à s'installer dans le Sud-Est si le sillon rhodanien n'est pas relié, en dehors de la voie ferrée électrifiée, par les oléoducs, par la voie d'eau au gabarit international, par autoroutes, au puissant réseau d'infrastructures du bassin rhénan ?

C'est ce caractère européen de l'axe mer du Nord - Méditerranée, c'est l'intérêt porté à notre projet par les pays rhénans, dont la Suisse, qui ouvre des possibilités d'accès à des facilités de financement européen. Précisément parce que nos moyens propres sont limités, nous ne pouvons nous refuser à engager des conversations internationales qui sont maintenant demandées et auxquelles notre ministre des affaires étrangères et plusieurs membres du Gouvernement sont très favorables. Il serait inconcevable que le volumineux document du VI<sup>e</sup> Plan ne contienne pas une fois la mention de la liaison mer du Nord-Méditerranée — dont la réalisation a été décidée par la loi de 1965 — et ne laisse pas la porte ouverte aux éventuelles facilités de financement international.

C'est pourquoi je souhaiterais vivement, monsieur le ministre, que vous vouliez bien, sur ce point, nous donner, au-delà des espérances d'hier, les assurances qui commanderont une réalisation effective de ce grand dessein.

J'en viens maintenant à la partie routière des éléments essentiels du transport de toute cette région Sud-Est : je veux parler du projet d'autoroute Genève—Valence. Vous le savez, en vertu d'un décret pris le 5 avril 1971 par le Gouvernement, une convention va régir la concession à des sociétés privées de la construction et de l'exploitation des autoroutes du sillon alpin. Un calendrier a été établi. D'après cette convention, une priorité a été accordée à la section Lyon—Bourgoin—Chambéry, dont l'achèvement est prévu pour 1973-1974 ; je passe sur l'ordre des diverses réalisations pour ne pas lasser la patience du Sénat et j'en arrive à la liaison internationale Genève—Valence. En raison de considérations sur le trafic constaté ou supposé, cette liaison — pourtant d'une importance considérable pour le développement économique de la région — verrait sa réalisation reportée aux environs de 1979.

Je me permets d'attirer tout spécialement votre attention, monsieur le ministre, sur l'inconvénient suivant : si les perspectives du VI<sup>e</sup> Plan qui viennent d'être établies sont réalisées, la liaison Lyon—Bourgoin—Chambéry, avec d'une façon concomitante la réalisation du tunnel du Fréjus, va permettre la constitution d'un axe international de Lyon à Turin qui provoquera un détournement du trafic des marchandises vers le port de Gênes.

C'est très grave, au moment où l'on met l'accent sur le développement de Fos et la liaison avec la métropole régionale de Lyon, dont l'industrialisation est visible à tout observateur. Ainsi, nous serons privés de l'utilisation d'une voie internationale intéressant la Suisse et l'Allemagne, le sillon rhodanien, Marseille et l'Afrique du Nord.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Valence le 30 janvier 1971, en présence de l'ancien directeur général des routes et de la circulation routière, M. Dreyfus, l'unanimité de la repré-

sentation politique et de la représentation consulaire s'est faite pour attirer l'attention du Gouvernement sur les inconvénients que je viens de révéler, qui n'ont pas échappé — ce qui est tout de même notable — à la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble. En effet, celle-ci n'a pas hésité à déclarer qu'elle renoncerait volontiers à la liaison Bourgoin—Lyon, si cela devait favoriser la réalisation de l'autoroute Genève—Valence.

C'est dire la conscience très exacte que les chambres consulaires ont de l'importance de cette liaison, et j'aimerais donc que le Gouvernement révisât sa position antérieure à son sujet, car elle n'intéresse pas seulement le sillon rhodanien. Il s'agit, en vérité, d'une voie internationale dont il est superflu de souligner davantage l'intérêt.

En terminant, je voudrais évoquer brièvement un autre élément de la croissance économique et du développement social du pays : les postes et télécommunications, dont le projet de rapport qui nous est soumis traite assez longuement dans une de ses annexes.

Il faut se féliciter que le VI<sup>e</sup> Plan accorde enfin une priorité aux télécommunications, en se fixant comme objectifs la fluidité du trafic téléphonique en 1973, l'automatisation intégrale du réseau téléphonique en 1976 et une augmentation progressive du nombre des nouveaux abonnés raccordés chaque année.

Les moyens prévus semblent en accord avec les ambitions, mais il faut signaler qu'un apport important est attendu des sociétés de financement mises en place depuis l'année dernière. Les autorisations de programme budgétaires ne s'élèvent, en effet, qu'à 28 milliards de francs au cours du VI<sup>e</sup> Plan, alors que le montant total de la formation brute de capital fixe des télécommunications est de 35.500 millions de francs. La différence, soit plus de 7 milliards de francs, doit provenir de l'intervention des sociétés de financement.

Celles-ci seront-elles mises en demeure de faire face à leur tâche de collecte des capitaux sur les marchés financiers français et étrangers ? Est-il prévu de mobiliser toutes les initiatives ? Qu'est-il envisagé pour le cas où ce financement, assez aléatoire dans son principe, viendrait à faire défaut ? Je souhaite que la priorité reconnue aux télécommunications se manifeste de façon concrète à cette occasion.

Pour ce qui concerne la poste, l'enveloppe fixée pour les investissements, soit 2.800 millions de francs d'autorisations de programme aux prix de 1970, représente un progrès très important par rapport au V<sup>e</sup> Plan. Mais celui-ci s'est terminé dans des conditions tragiques pour la poste, dont les investissements en valeur constante ont diminué de 1968 à 1969, de 1969 à 1970 et de 1970 à 1971. Il faudra donc rattraper en partie au début du VI<sup>e</sup> Plan le retard accumulé dans les dernières années du cinquième. Le budget de 1972 sera, à cet égard, un test décisif.

Mais le problème le plus grave des postes et télécommunications, nous le savons tous, mes chers collègues, dans ce rapport du VI<sup>e</sup> Plan, est certainement celui des chèques postaux. Ce service est depuis de longues années en déficit, un déficit de 900 millions à 1 milliard de francs, qui résulte essentiellement de ce que le Trésor ne verse qu'un intérêt de 1,5 p. 100 sur les avoirs mis à sa disposition.

L'équilibre serait atteint de façon durable si le taux de rémunération était de 4,5 p. 100.

L'an dernier, le Gouvernement, par la voix de M. le ministre des postes et télécommunications, a pris l'engagement de résorber en deux ans le déficit des chèques postaux. Le moins que l'on puisse dire est que le texte initial du rapport du VI<sup>e</sup> Plan, d'une extrême brièveté, ne faisait pas allusion à cet engagement et n'esquissait pas de politique en matière de chèques postaux.

A la suite d'un amendement de la commission des finances de l'Assemblée nationale, défendu par M. Ribes, le Gouvernement a modifié le texte du rapport général, dont l'annexe indique maintenant : « En ce qui concerne les chèques postaux, des mesures seront prises pour tendre au rétablissement de leur équilibre par une augmentation du rendement des fonds en dépôt et par une révision de la tarification dans le cadre des usages de l'ensemble du système bancaire. »

Ce texte est évidemment bien plus satisfaisant que celui qui avait été proposé initialement au Parlement. De nombreuses questions n'en continuent pas moins à se poser et l'on peut regretter qu'un document aussi important que le rapport du VI<sup>e</sup> Plan n'esquise même pas une réponse à ces questions.

Selon quel échéancier l'équilibre du service des chèques postaux sera-t-il rétabli ? L'engagement du Gouvernement de rétablir cet équilibre en deux exercices est-il toujours valable ? Comment l'accroissement du rendement des fonds en dépôt sera-t-il

obtenu : par une hausse du taux d'intérêt servi par le Trésor ou par le placement au taux du marché de tout ou partie de ces fonds hors du circuit du Trésor ?

Et surtout, le rétablissement de l'équilibre financier du service, s'il est une condition nécessaire d'une politique de développement de ce service, ne peut être toute politique. Quel est l'avenir des chèques postaux ? Quelle est la politique d'automatisation retenue ? Quelle est l'enveloppe de crédits d'investissement qui y sera consacrée ? Quelle est la politique commerciale des chèques postaux ? Autant de questions qui restent sans réponse à la lecture du rapport du VI<sup>e</sup> Plan et de ses annexes.

Et il ne s'agit pas de questions secondaires : les chèques postaux font 20 p. 100 des dépôts à vue ; un chèque sur deux est un chèque postal. On ne peut avoir une véritable politique monétaire ou financière si l'on n'a pas une vision claire du développement des chèques postaux.

Telles sont, monsieur le ministre, les appréciations que j'ai cru devoir formuler sur certains des éléments essentiels du VI<sup>e</sup> Plan et à propos desquelles j'aimerais connaître les intentions du Gouvernement. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Coudé du Foresto.

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Monsieur le ministre, j'ai écouté, comme toujours avec beaucoup d'attention, l'exposé que vous nous avez fait, ce matin, avec une grande sincérité, mais vous me permettez de vous dire que j'ai cru y déceler une certaine inquiétude quant aux moyens qui seront mis à votre disposition pour réaliser le VI<sup>e</sup> Plan. Ces inquiétudes, qui sont aussi les miennes, je vais essayer de les traduire ici, sans trop rentrer dans les détails, car la qualité et le nombre des orateurs qui se sont succédé à cette tribune et qui ont évoqué toute une palette de problèmes me dispensent d'une énumération qui serait fastidieuse.

Voyez-vous, mes chers collègues, le succès d'un plan exige crédibilité et fiabilité, pour employer deux néologismes qui deviennent très à la mode. Il doit, en outre, dans ses actions prioritaires, pallier en tout premier lieu des lacunes traumatisantes du passé, de manière à mobiliser l'opinion publique — et vous avez fait appel à elle ce matin — et à acquérir son soutien, j'allais presque dire sa complicité car, sans elle, vous ne pourrez rien faire, vous le savez mieux que quiconque. Nous allons donc examiner ces différents problèmes et leurs différents aspects.

La crédibilité exige tout d'abord que certains postulats introduits dans le préambule et qui confinent à des paris se vérifient. Parmi ceux-ci, le premier est la maîtrise des prix. Le rapport sur le Plan indique une moyenne de croissance des prix de 3,2 p. 100 par an ; c'est à peu près le taux que vous atteindrez probablement à fin juin de la première année de l'institution du Plan, ce qui n'est pas très encourageant, et j'ai ouï-dire que le Gouvernement envisageait de taxer les prix à la production.

Le rapporteur de la commission des finances, dans son exposé, vous a indiqué quels étaient les inconvénients de ce système et il a suggéré de les taxer à la consommation. Vous le savez, monsieur le ministre, j'ai fait à ce sujet de cruelles expériences qui sont encore présentes dans mon esprit. (*Sourires.*) Une taxation à la production, non plus qu'une taxation à la consommation ne mène à rien ; il faudrait, à tout prendre, la double taxation avec tous les contrôles des marges et, dans ce cas, une armée serait nécessaire. Cette armée, vous ne l'avez pas et, l'auriez-vous, que vous provoqueriez la révolution !

Vous ne pouvez donc compter que sur la concurrence et sur la vertu de l'exemple. En ce domaine, je suis bien obligé de vous rappeler, monsieur le ministre, que le Gouvernement, pris perpétuellement entre son désir de vérité des prix et un souhaitable équilibre, ne donne guère l'exemple. Il n'est que de voir les trains successifs de hausse pour s'en pénétrer.

Par ailleurs, M. le ministre de l'économie et des finances a fait une déclaration — dans une enceinte privée, certes, mais elle a été reproduite dans la presse — par laquelle il s'engage à une pause fiscale de dix-huit mois, ce qui, d'ailleurs, ne signifie pas — je tiens à « rassurer » ceux qui penseraient que leur feuille d'impôt va comporter un chiffre diminué — que le montant des impôts ne continuera pas à s'enfler grâce à la croissance même des prix et des salaires.

Il vous souviendra, à cet égard, mes chers collègues — je fais appel en particulier aux membres de la commission des finances — certains propos antérieurs selon lesquels on projetait d'inclure dans la Constitution l'interdiction de présenter des budgets en déséquilibre. Autant en a emporté le vent !

Enfin, un troisième pari consiste à admettre qu'un pays évolué, industrialisé, même imparfaitement, tel que le nôtre, peut continuer à asseoir son budget uniquement sur l'impôt indirect qui pèse sur les prix. Je considère — je n'engage que moi — que c'est une erreur. Seul l'impôt direct permet une redistribution équitable des charges et des revenus.

Je sais, d'une part, que cet impôt direct n'est pas populaire, mais il faudra bien arriver progressivement à un renversement de la tendance. Je sais, d'autre part, que le ministère des finances trouve très agréable de percevoir l'impôt indirect, étant donné sa régularité de rentrée et sa facilité de perception.

**M. André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Et de fraudes !

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Enfin, la crédibilité est difficile quand on voit l'Etat se décharger, à longueur de textes, sur les collectivités locales de ses charges les plus directes, sans réformer au préalable les finances locales, nous l'avons dit abondamment dans cette enceinte, et en ne leur transférant que des ressources insuffisantes et parfois nulles.

J'en arrive à la fiabilité. Celle-ci exige la continuité. Or le Plan est conçu pour cinq ans et il est remis en cause tous les ans par le vote du budget. Nous avons fait, en 1969 et 1970, la triste expérience des fonds d'action conjoncturelle.

Je vous rappelle que, ce matin même, monsieur le ministre, vous nous avez exprimé votre espoir qu'il n'y aurait pas de réduction. Vous avez eu raison de le dire car il faut avoir le courage d'avouer la vérité.

Mais, tant que nous n'aurons pas, pour les investissements publics ou pour ceux exécutés avec l'aide de l'Etat, un budget pluriannuel qui porte sur une fraction importante, 70 p. 100 par exemple, de ces investissements, et qui en laisse 30 p. 100 pour des rajustements conjoncturels, nous aurons bâti sur du sable.

Il suffit, mes chers collègues, et M. Tournan y a fait allusion tout à l'heure, de se référer à l'exécution du V<sup>e</sup> Plan et aux distorsions ainsi constatées, pour s'en persuader.

Comme j'ai de bonnes lectures, je me suis reporté à des textes officiels où j'ai lu ceci : « Qu'elles concernent la formation brute de capital fixe ou les autorisations de programme, les réalisations du V<sup>e</sup> Plan se situent au-dessous des prévisions. » Je vous ferai encore cette citation : « Au total, la répartition de l'enveloppe globale d'autorisations de programme entre les différents secteurs se trouve, en fin de Plan, assez différente de ce qui avait été prévu. »

On m'objectera, en ce qui concerne la pluriannualité du budget d'investissements publics, qu'il s'agit de dispositions constitutionnelles et qu'il est donc difficile de les modifier. Nous avons connu des temps où cette considération avait peu de poids et, pour une fois, nous pourrions nous y référer.

Enfin, si nous examinons l'ensemble, crédibilité et fiabilité, ces deux notions exigent conjointement que le Plan ait à la fois une valeur contraignante et une valeur incitatrice.

Une valeur contraignante, pour qui ? Certainement pas pour le Gouvernement qui, par le biais de l'annualité des budgets et des blocages, remet en cause chaque option, perturbe le programme et aboutit en fait à mettre toute l'économie française, planifiée ou incitée, en état d'insécurité permanente.

Valeur incitatrice ? Pas davantage. Que ce soient les primes dont on a parlé à l'instant ou l'accès aux emprunts, tout est aussi remis en cause chaque année dans des conditions de plus en plus difficiles.

C'est ici, mes chers collègues, que nous touchons du doigt un défaut bien souvent évoqué, celui de la contradiction interne d'un régime qui se veut à la fois libéral et planificateur. Libéral, il tend vers la vérité des prix en abandonnant peu ou prou la notion de service public. En voulez-vous un exemple ? Le Gouvernement vient de conclure avec Electricité de France un contrat de programme. On pourrait penser que cela laisse toute liberté au service national ; il n'en est rien car le Gouvernement fixe les prix à la consommation.

Vous assistez bien, là aussi, à ce débat entre le désir de laisser le libéralisme s'instaurer et la nécessité dans laquelle se trouve le Gouvernement, je ne l'en blâme pas, de freiner un certain nombre de hausses. Pourtant, le service public, surtout s'il a un caractère monopolistique, doit être assuré.

Le Gouvernement est-il planificateur ? Bien sûr, car il se rend bien compte que l'opinion publique, c'est-à-dire l'électorat, désire constater une direction, appréhender une politique et en voir définir les moyens.

Que fait le Gouvernement ? Il louvoie. Il procède par touches successives, souvent sous la contrainte, et l'on trouve dans les lois de règlement, comme à l'achèvement du Plan, des résultats notablement différents des prévisions.

Ajoutons à cela que tout est faussé dans la présentation journalière des documents qui sont publiés dans la presse ou par les organismes publics. Psychologiquement, on semble prendre plaisir à entretenir le malaise.

Prenons un exemple : chaque Français est sensible à ce qu'il gagne en valeur absolue, c'est normal ; mais il est aussi hypersensibilisé à ce que gagne le voisin, et c'est encore normal. Or les augmentations de salaires, pour éviter des répercussions en cascade, surtout pour ce qui est de la retraite, sont souvent accordées sous forme de primes, ce qui lèse, *in fine*, les salariés et fait apparaître un salaire minoré qui sera même encore amputé à la suite d'un certain nombre de votes comme sur la mensualisation de l'impôt qui, pour l'instant, est facultatif et qui deviendra un jour obligatoire, avant de voir lui succéder le précompte.

Pour les cadres aussi, il serait intéressant de définir le salaire véritable, impôts déduits, car le salaire brut ne veut rien dire et provoque également le malaise d'un certain nombre de représentants des cadres.

Je pense — je pèse mes mots et je n'engage que moi — qu'au fur et à mesure que le niveau de vie des plus défavorisés s'élève et devient décent, l'éventail des salaires tend fatalement à se refermer, certes progressivement et avec précaution, mais inévitablement. Mais, là encore, faut-il comparer des choses comparables.

J'en arrive à mon dernier point, relatif aux actions prioritaires. J'ai parlé des prix et je vais maintenant évoquer les équipements publics. Notre excellent collègue, M. Tournan, a parlé longuement de cette question avec beaucoup de pertinence et de documentation, ce qui m'évitera de rentrer dans des détails.

Aucune industrialisation sérieuse, aucune régionalisation, aucune harmonisation dans le développement de notre territoire ne seront possibles si nous ne rattrapons pas le retard dramatique de nos équipements publics.

L'annexe A 7 du rapport du Plan précise un taux de croissance apparemment satisfaisant de 9 p. 100. M. Tournan disait tout à l'heure qu'il serait souhaitable de le porter à 11 p. 100. Il l'avait déjà dit pour l'agriculture, et c'est vrai, mais on ne peut pas tout faire à la fois, soit un peu plus d'une fois et demie la croissance du produit intérieur brut, c'est-à-dire, dans l'hypothèse haute, 228 milliards de francs et, dans l'hypothèse basse, un taux de 8 p. 100 et 220 milliards de francs.

Or la déclaration de priorité ne représente que 26,225 milliards de francs en 1970. J'ai admiré au passage la référence à l'année 1970. C'est comme pour les bons crus, monsieur le ministre, on est obligé de désigner le millésime ! Etant donné l'érosion monétaire, il faut toujours avoir une base sérieuse.

Le tableau annexe définit ces priorités. A juste titre, il faut se garder de toute comparaison, les enveloppes prioritaires étant accrues par d'autres sources, au surplus mal définies. Comment ne pas être frappé par la disparité entre objectifs totaux et objectifs prioritaires ?

Il suffit de constater l'état de notre éducation nationale, de notre équipement scolaire, de notre équipement sanitaire, de nos moyens de communication de notre secteur énergétique, du domaine de l'eau et de l'environnement. J'ai participé à deux comités du Plan, j'ai été le témoin de l'énorme somme de travail et de temps consacrée par d'éminentes personnalités à étudier les différents aspects du Plan, j'ai apprécié le sérieux de ces travaux dont je félicite sincèrement le commissaire général et ses collaborateurs, et je vous serais reconnaissant de leur transmettre toute l'expression des hommages que nous devons leur rendre. J'ai constaté avec quel soin ils ont chiffré le minimum acceptable pour des actions sectorielles. J'ai même entendu certains représentants du ministère de l'économie et des finances exiger des réductions en pourcentage sur des valeurs minima étudiées très sérieusement et imposer ces réductions sans aucune justification. Quand je constate l'aboutissement de tous ces travaux, je suis presque tenté de dire que « la montagne accouche d'une souris » !

Faute de pouvoir tout faire, monsieur le ministre, vous avez été obligé de « saupoudrer » les crédits. Au lieu de faire

des choix — certainement très douloureux — et de fournir des incitations majeures permettant de rattraper certains retards dans les équipements publics et dans les industries qui devraient être exportatrices — fût-ce au détriment d'autres qui sont moins vitales pour le pays — et faute aussi de tenir un compte suffisant de notre position dans le Marché commun, le Gouvernement s'est borné à donner de-ci de-là quelques satisfactions, sans que l'on puisse dégager une tendance de politique économique suivie.

J'en arrive à ma conclusion, mes chers collègues. Après ces critiques — j'allais presque dire ce réquisitoire — on peut se poser la question : « Pourquoi un Plan ? » Et ensuite, s'il y en a un, doit-on l'adopter ?

Eh bien ! je crois qu'il en faut un parce qu'il faut avoir un canevas et des objectifs. Puis, je pense que, selon le vieil adage, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, et surtout d'espérer qu'un jour ou l'autre, nous aurons enfin quelque chose de plus consistant et de plus sérieux.

C'est pourquoi, je crois que cette idée directrice, cette déclaration d'intentions dont on a souvent parlé, qui constitue le Plan, est nécessaire. Certains amendements — encore que je n'aie pas une confiance illimitée dans leur vertu — me paraissent devoir également apporter au texte qui nous est soumis des améliorations, ne serait-ce qu'en ce qui concerne le problème agricole. Celui-ci a été peu approfondi, et je le comprends dans une certaine mesure, étant donné notre position dans le Marché commun qui, tout en nous plaçant, pour l'instant, un peu en porte-à-faux, exige cependant que l'on puisse nous répondre d'une façon plus précise. Cette observation vaut aussi pour un certain nombre de problèmes qui ont été évoqués il y a quelques instants à cette tribune et qui ne manqueront pas de trouver les échos chez d'autres orateurs.

Telle est la raison pour laquelle, je vous le dis très nettement, sans croire à la réalisation de ce que vous nous avez présenté, monsieur le ministre, je suis persuadé que nous devons tous — et en cela je vous rejoins — œuvrer pour essayer de s'en rapprocher. Et personnellement, il est vraisemblable que je voterai le Plan. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Durieux.

**M. Emile Durieux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les interventions que nous venons d'entendre, je veux maintenant souligner quelques insuffisances dans les objectifs du Plan, en particulier dans le domaine de l'agriculture.

En ce qui concerne les équipements productifs, nous devons constater que s'il n'y a pas de régression, il n'y a pas non plus de progression. Pour les équipements collectifs qui intéressaient l'agriculture, nous sommes en dessous de ce qui avait été prévu ou, pour le moins, espéré. De plus, nous devons souligner que le VI<sup>e</sup> Plan ne rattrape en rien le retard du V<sup>e</sup>. Il est vrai qu'en matière de rattrapage la politique générale, comme la politique agricole du Gouvernement, est tout à fait particulière.

Sur un point précis, tel le remboursement dont chacun parle — parce que l'on sait bien qu'il y a là un moyen d'améliorer la rentabilité des exploitations sans avoir recours à des augmentations de prix — nous sommes assurés de voir maintenir la lenteur d'exécution que nous connaissons depuis plusieurs années.

En ce qui concerne l'enseignement agricole proprement dit, c'est encore un minimum qui est à prévoir et sur le plan de l'enseignement général, en milieu rural, on aurait aimé trouver volontiers plus d'attention, la jeunesse de nos campagnes étant loin de bénéficier de l'égalité des chances avec celle des villes.

Face à une industrialisation qui semble être la grande préoccupation du Gouvernement, l'agriculture française fait figure de parent pauvre. De plus, elle a, dans ce monde où des hommes meurent de faim, le tort de produire et souvent on lui reproche de produire beaucoup trop.

Ce qui est surtout fort regrettable, c'est que le VI<sup>e</sup> Plan n'envisage pas la progression du revenu agricole. C'est une notion qui, sans doute, devait disparaître. On ose encore prévoir un rendez-vous annuel avec les organisations agricoles intéressées pour discuter de l'évolution du revenu agricole. Nous ne pouvons qu'être réservés sur une disposition qui pourrait avoir de la valeur, mais dont nous devons rappeler, si nous avons bonne mémoire, qu'elle figurait déjà dans la loi d'orientation agricole et dont nous savons aussi ce qu'elle est devenue.

D'ailleurs, nous savons qu'en matière de revenu agricole, le Gouvernement cherche à ne pas tenir ses engagements. Il bénéficiera, soyons en certains, de quelques complaisances pour y parvenir. Il en est qui semblent parfaitement disposés à faciliter l'opération.

Lors de la dévaluation de 1969, chacun savait que pour maintenir l'équité, les prix agricoles devaient augmenter de 12,5 p. 100. Il a été expliqué aux paysans qu'une telle augmentation aurait eu pour effet de compromettre la mesure financière qui venait d'être prise et que, pour juillet 1971, le problème serait réglé, les prix agricoles alignés, qu'il fallait consentir ce sacrifice, et il a été accepté.

M. Jean-Louis Tinaud déclarait encore à cette tribune, le 27 octobre dernier, je cite : « Enfin, le Gouvernement, à plusieurs reprises, a confirmé sa résolution de tenir ses engagements, en ce qui concerne l'achèvement du rattrapage en 1971. Il est, en effet, attaché au rétablissement effectif du principe de l'unité des prix européens, principe essentiel pour la sauvegarde et l'amélioration du revenu des agriculteurs. »

Les paysans ont attendu pendant deux ans. Leurs prix, dans quelques secteurs, ont été relevés, sans pour autant être mis à parité avec les prix européens. Mais, dans d'autres secteurs, ils sont demeurés sensiblement au même niveau, malgré une augmentation considérable des charges de toutes sortes et de toutes les dépenses de production admises par l'Etat. Voyez, par exemple, le prix du fuel.

Où en sont aujourd'hui les promesses faites ? Les auteurs du Plan ont bien raison de ne pas faire état de revenu agricole. Le 1<sup>er</sup> juin, à cette tribune, M. le ministre de l'Agriculture affirmait : « Le Gouvernement français tiendra son engagement ; au plus tard, le 1<sup>er</sup> août 1971, la totalité des prix agricoles soumis à réglementation communautaire sera rattrapée. » Un peu plus loin, il revenait sur la nécessité qui avait justifié l'étalement de ce rattrapage sur plusieurs années.

Mais vous pouvez lire aussi à la page 617 du *Journal officiel* des débats du Sénat du 1<sup>er</sup> juin qu'il a déclaré — et là j'appelle spécialement votre attention : « C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a envisagé de profiter de ce rattrapage imprévu pour maintenir une certaine harmonie. » Un rattrapage imprévu, celui dont on n'a cessé de parler et qui était formellement promis depuis deux ans ? Mais de qui s'est-on moqué, si ce n'est des paysans ? A la vérité, personne ne s'y trompe et les chroniqueurs de presse pas plus que les autres.

C'est ainsi que dans la page économique du journal *Le Monde* du 11 juin on pouvait lire ce titre : « Le Gouvernement veut reprendre aux cultivateurs le tiers des 1.300 millions que leur apportera la hausse des prix », et la question posée au début de l'article était celle-ci : « Comment le faire avec leur assentiment ? » Nous savons que l'opération se prépare avec quelques complications.

Tout cela naturellement est magnifiquement orchestré. On crée l'ambiance et on peut lire dans le *Bulletin d'information du ministère de l'Agriculture*, du 12 juin, n° 505, première page, sous le titre général « En quelques lignes, M. Cointat ». « Au total, les paysans français n'ont pas à se plaindre. » Je dirai que, pour être fixé, il n'est que de voir leurs manifestations.

Bien sûr, nous n'ignorons pas qu'il existe un certain désordre dans la production agricole, mais n'est-il pas le plus souvent dû aux importations anarchiques qui ont été réalisées et qui ont pénalisé ceux qui se livrent en priorité aux productions animales ?

Est-ce la faute de ceux qui, par tradition, depuis toujours, se sont spécialisés dans les productions végétales si les productions animales ont été parfois décevantes ? Rien n'est plus facile que de dresser les uns contre les autres. S'il existe quelque part des fermes qui sont devenues de véritables usines à blé ou des fabriques de betteraves et que l'on estime qu'elles gagnent trop d'argent grâce à une technique et une organisation qu'en définitive on ne saurait leur reprocher, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il en soit tenu compte. L'impôt sur les bénéfices existe pour elles comme pour tout le monde. Mais que sous prétexte d'harmonisation, on en arrive à pénaliser un ensemble de producteurs dont le seul défaut est de vouloir continuer de bien cultiver, comme ils l'ont toujours fait, nous ne saurions être d'accord. Les producteurs de productions végétales ou animales — ils sont souvent les deux — ont droit à leur juste part.

Un plan qui est le reflet de la politique agricole que nous constatons ne saurait nous satisfaire. Avant d'envisager l'avenir il conviendrait pour le moins de faire face aux engagements pris dans le passé. Je ne suis pas monté à cette tribune

pour prendre à mon compte les affirmations de la fédération française de l'agriculture que je n'ai pas eu l'occasion de vérifier.

D'autre part, nous ne savons encore rien de définitif des intentions de certaines organisations agricoles qui, soit dit en passant, ne représentent pas toujours vraiment tous ceux qu'elles prétendent défendre. Mais une chose est sûre, c'est que ce qui est dû aux producteurs doit leur être donné et non pas escamoté avec plus ou moins d'habileté.

Le Parlement ne saurait se désintéresser de ces opérations et c'est au Gouvernement de tenir, dans ce domaine comme dans d'autres, ses promesses.

Dans le département du Pas-de-Calais, que j'ai l'honneur de représenter, il n'y a pas que des cultivateurs et des ouvriers agricoles. Il y a d'autres travailleurs dont le sort mérite de retenir l'attention et, en particulier, des mineurs. Toute une région est, comme d'autres, concernée par la politique du Gouvernement et par le plan qui nous est présenté.

Pour notre part, nous ne pouvons que continuer de regretter la trop longue absence d'une véritable politique énergétique et l'empressement qui a été mis à liquider les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

De longue date, la belle part a été faite aux pétroliers, et sans vouloir nier les avantages du fuel, nous sommes obligés de constater que celui-ci est devenu d'un coût si élevé que nous risquons peut-être d'avoir à regretter certaines fermetures de puits, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ont été quelque peu hâtives.

Les perspectives relatives à la reconversion de la région minière, sont vagues. Tout semble indiquer que l'on ignore le nombre d'emplois qu'il faudrait réellement créer dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, alors que pour compenser les suppressions et pour donner du travail à cette jeunesse qui monte, des centaines de milliers sont nécessaires.

Mais le Gouvernement pense que la main-d'œuvre peut se déplacer. C'est peut-être pour cette raison qu'on laisse se déteriorer le patrimoine immobilier des houillères et, en particulier, son habitat. La région du Nord ne reçoit pas, pour faire face à la situation qu'elle connaît, toute l'aide qui conviendrait en raison de ses activités, dont certaines sont en régression, tel le textile. L'effort est insuffisant eu égard à l'importance de sa population qui est essentiellement ouvrière.

Enfin, pour terminer, je voudrais dire qu'un plan établi doit être exécuté, qu'à notre époque, les réalisations devraient être rapides. Les prévisions de celui qui nous est présenté ne sont ni assez précises, ni suffisamment ambitieuses. Les moyens existent pour aller plus rapidement. Bon nombre de Français n'auront pas le temps de profiter des avantages que l'époque actuelle devrait leur procurer. Pour réaliser, direz-vous, il faut de l'argent. Beaucoup d'argent et le contribuable est assez écrasé d'impôts. C'est vrai et l'impôt est souvent mal réparti.

Pour aller plus vite, il en est qui auraient pensé à un nouvel impôt de solidarité comme nous en avons connu à certaines époques — en particulier après la guerre — à un prélèvement sur la fortune.

Des socialistes ne sauraient qu'être favorables à une telle solution, dans la mesure où serait faite une distinction entre la propriété instrument de travail et le capitalisme improductif, dans la mesure aussi où une progressivité bien calculée ménagerait suffisamment la propriété familiale et l'épargne normale.

Mais une telle solution serait-elle praticable ? Je ne le crois pas. Il existe de nos jours trop de formules, même officielles, pour camoufler la propriété, trop de façons de dissimuler ou de transférer son bien. On ne saurait y voir clair. Tant de gens échappent déjà à l'impôt sur le revenu que l'on pourrait être assuré qu'en fin de compte ce serait encore le lampiste qui paierait.

Alors, l'épargne ? Mobiliser celle-ci par de grands emprunts dont l'attrait serait leur indexation, ce qui protégerait quelque peu ceux qui auraient confiance, malgré l'érosion permanente, continue et avouée de notre monnaie ? Notre système, paraît-il, s'y oppose et ce serait peut-être faire la part un peu trop belle au capitalisme et encore... je ne le crois pas tellement.

Mais il y a l'épargne populaire à laquelle on pourrait faire appel : les quelques louis improductifs, les billets rangés dans la boîte à biscuits, tout cela pourrait sortir et devenir productif si les petits possédants étaient assurés de ne pas devoir aller se faire inscrire au bureau d'aide sociale dans dix ou vingt ans.

C'est pour ceux-là qu'il faudrait, avec les précautions auxquelles j'ai fait allusion récemment dans une question orale, créer une indexation. Si les travailleurs doivent voir leurs

salaires majorés proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie, ils doivent aussi voir leurs économies protégées. Voilà ce qui donnerait des moyens et animerait la réalisation d'un plan d'une grande entreprise, qui augmenterait l'importance des réalisations, qui ferait que ceux qui, pour l'instant, regardent les privilégiés faire leurs opérations de sauvegarde, trouveraient intérêt à ce qui se passe et à ce qui se fait.

Malheureusement, je ne crois pas que ce soit le Gouvernement et la majorité que nous lui connaissons qui donneront la priorité à l'épargne populaire.

Depuis 1958, notre monnaie a perdu plus du tiers de son pouvoir d'achat. Pour avoir bonne conscience, on fera état de l'aide apportée aux personnes âgées, lesquelles auront, leur vie durant, été progressivement dépouillées de leurs économies.

C'est pour toutes les raisons que je viens d'exposer que nous ne saurions donner notre accord à la politique qui nous est proposée par le VI<sup>e</sup> Plan. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pelletier.

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le VI<sup>e</sup> Plan pouvait-il être autre chose que « cet alibi suprême », dont parlait la revue *Esprit*, « qui vise à donner en même temps au pays l'illusion d'avoir une politique cohérente et la liberté de ne pas en tenir compte » ? Pour ma part, je ne le pense pas, car ce Plan repose sur des données impossibles. Il suffit de parler des prix pour s'en apercevoir immédiatement.

Plan « frontières ouvertes », il n'intègre pas suffisamment les facteurs étrangers, notamment européens, sans lesquels il n'est pas concevable de maîtriser la conjoncture et de remodeler sérieusement notre société. Les secousses qui risquent de se produire rendront aléatoires les hypothèses et les équilibres envisagés par les rédacteurs du VI<sup>e</sup> Plan, qui auraient dû rechercher des digues anti-inflationnistes, à défaut desquelles les paramètres retenus ne sont que des quilles qui risquent de s'affaïsser au moindre vent.

Par ailleurs, pour définir la charte du « développement économique et social de la Nation », il était nécessaire que ce plan reçût une adhésion de la part des partenaires sociaux. Il aurait fallu, pour cela, qu'ils fussent associés à son élaboration et à son exécution bien plus encore que par le passé. Les débats au Conseil économique et social indiquent que ce n'est pas le cas. Or, n'étant pas obligatoire pour l'Etat — le V<sup>e</sup> Plan le prouve à l'évidence — il le sera bien moins encore pour les partenaires sociaux.

Enfin, si l'industrialisation est souhaitée par tout le monde ou à peu près en France, si le Plan repose sur les ressources en capital et en hommes à mobiliser pour atteindre le développement optimum, encore faudrait-il définir un modèle de société industrielle à promouvoir.

A quoi bon avoir un nombre croissant de véhicules s'il n'y a pas suffisamment de routes pour circuler ? A quoi bon multiplier les appareils électroménagers et les récepteurs de télévision si les logements restent vétustes et insuffisants ? A quoi bon parler d'aménagement du territoire si le développement des régions déjà développées reste favorisé et si celui des régions moins bien loties n'est pas encouragé ?

Je crois que c'est là le plus grave. Le développement industriel de la France relève en premier lieu de l'Etat. Il aurait fallu une politique volontariste tant dans la définition des objectifs que dans l'affectation des ressources. Il n'en est rien.

Les collectivités locales et régionales auraient dû se sentir totalement concernées. Elles ne le sont pas assez. Une réforme profonde des compétences administratives et financières aurait seule permis au VI<sup>e</sup> Plan d'avoir un véritable ressort dans ce pays.

J'insisterai sur trois points qui me paraissent fondamentaux et qui constituent autant de zones d'incertitude : le couple prix-revenus, le financement des équipements collectifs, les disparités et les inégalités constatées dans ce Plan.

La croissance des prix retenue dans les options, soit 2,5 p. 100 — on y a déjà beaucoup insisté — et 1,7 p. 100 pour les produits industriels est si irréaliste et irréaliste que le document intitulé « Le VI<sup>e</sup> Plan en chiffres », qui nous a été récemment distribué par les services du Premier ministre, la situe à 3,2 p. 100 par an. Le ministère des finances, quant à lui, prévoyait, je crois, une augmentation de 2,7 p. 100 pour l'année en cours. Or, nous allons allégrement en ce moment vers les 7 p. 100 ! Les 4,5 p. 100

d'augmentation qui ont été enregistrés au cours de la période du V<sup>e</sup> Plan ne permettent pas, en tout état de cause, d'espérer une hausse inférieure pendant la durée du VI<sup>e</sup>, alors que l'environnement mondial est plus inflationniste qu'il ne l'était auparavant.

Pourquoi dès lors avoir retenu des hypothèses irréalistes : prix minima, taux de croissance maximum ? Il est évident, en effet, que ces deux éléments sont liés. Si des mesures draconiennes étaient prises pour contrôler les prix, elles conduiraient à un arrêt très sérieux de l'expansion. Si l'expansion est, au contraire, recherchée en priorité, l'inflation sera plus importante.

Si, comme on peut le croire, l'inflation est plus acceptée que l'austérité, il est probable — notre collègue M. Coudé du Foresto a longuement insisté sur ce point — que la pause fiscale annoncée ne sera pas observée. « Le VI<sup>e</sup> Plan en chiffres » indique une stabilisation de la pression fiscale et parafiscale au voisinage de 40 p. 100, ce qui est déjà supérieur aux 39,50 p. 100 enregistrés antérieurement. Cette constatation est du reste en contradiction avec le rapport sur les options qui ne prévoyait aucune augmentation de la pression fiscale. La hausse des prix, la nécessité d'un financement accru des équipements collectifs rendent absolument invraisemblable une pause fiscale.

Pour ce qui concerne le taux d'intérêt de l'argent et l'épargne, il en va de même. Le pourcentage retenu pour l'épargne, soit 35 p. 100 de la production industrielle brute, ramené à 30 p. 100, paraît très aléatoire. En période inflationniste, comme une récente étude de l'O. C. D. E. l'a démontré, il est difficile de maintenir l'épargne. Il est à craindre que les placements spéculatifs ne soient encouragés s'ils ne sont pas rapidement découragés.

Pour ce qui est du taux d'intérêt, le maintien à un plafond de 7 p. 100 suppose le calme absolu sur le marché des changes. Or, la moyenne des années 1965-1971 n'est guère encourageante et la conjoncture mondiale l'est encore moins.

Ainsi nous ne pensons pas que les divers équilibres qui sont posés dans ce plan puissent être respectés. La balance des paiements, comme le budget, risque d'atteindre de très graves déficits.

Ce qui paraît plus grave encore dans le phénomène de la hausse des prix est la conséquence qu'elle aura sur le niveau des revenus et, par ricochet, sur l'ensemble du dispositif. Le rapport final a fait disparaître la prévision d'une hausse des salaires horaires de 6,7 p. 100 par an. En réalité, il est impossible de prévoir les hausses de revenus en raison précisément de la hausse des prix. Aucune politique des revenus n'est envisagée. Y a-t-il eu sur ce point suffisamment concertation dans l'élaboration du Plan ? Je ne le crois pas.

La politique contractuelle, inaugurée par M. le Premier ministre, aurait dû s'orienter vers une plus grande concertation et, par là même, s'approfondir. Le Plan en était l'occasion. On peut se demander ce qui restera de cette politique contractuelle, sérieusement entamée ces derniers temps et qui contenait l'espoir d'un déblocage social en France.

Les disciplines qui auraient pu être acceptées par les salariés, s'ils s'étaient sentis associés au Plan et concernés par lui, à certaines périodes, ne peuvent guère être envisagées dans la situation actuelle. Un haut niveau d'inflation nous guette, sans aucun doute, avec toutes les conséquences économiques et psychologiques qui l'accompagnent.

Pour ce qui est des équipements collectifs, le VI<sup>e</sup> Plan ne leur accorde qu'une place restreinte. Certes, la croissance prévue de la formation brute de capital fixe des administrations est de 9 p. 100 par an. Mais n'oublions pas qu'elle était de 14,70 p. 100 de 1959 à 1969.

En réalité, tant que les dépenses militaires, qui représentent un cinquième du budget de l'Etat, seront maintenues à leur niveau actuel, on voit mal comment on pourrait aller tellement plus loin en ce qui concerne les équipements collectifs. Les routes, les équipements urbains, les transports collectifs, le téléphone, les hôpitaux, les logements continuent et continueront à être les victimes. C'est particulièrement grave pour le logement puisque 315.000 unités seulement seront aidées par l'Etat en 1975. Au total, 500.000 logements neufs seront construits à cette époque. C'est le rythme atteint par la République fédérale d'Allemagne depuis quinze ans. L'urbanisation accélérée, l'exode rural, évalué à 4,20 p. 100 par an, ne peut que rendre le problème de l'habitat plus aigu encore dans les années à venir.

En mettant l'accent sur une industrialisation à outrance, le VI<sup>e</sup> Plan choisit le développement fondé sur les biens de consommation et le revenu individuel, croissance de type anarchique, aux dépens de l'amélioration du cadre de vie et d'une meilleure comptabilité économique.

On voit mal comment et par qui le financement des équipements collectifs, pourtant insuffisant, sera assuré. Les collectivités locales auront à leur charge au moins 50 p. 100 des dépenses au cours du Plan dans ce domaine. Quelle est la solution ? L'accroissement des subventions de l'Etat ? Il paraît bien impossible en raison de l'impératif de l'équilibre budgétaire. Le recours à l'emprunt ? Cela ne peut qu'accroître l'endettement des collectivités locales, déjà considérable puisque, sur 100 francs empruntés, certaines communes remboursent aujourd'hui 60 francs pour les emprunts antérieurs.

Je crois que seule une véritable réforme des finances locales, c'est-à-dire une redistribution des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales, pourrait permettre un équipement certain du pays. Mais il faut avouer que les propos tenus ici par M. le ministre de l'intérieur, lors de notre récent débat sur le projet de loi relatif aux fusions et regroupements de communes, ne nous laissent guère d'espoir dans ce domaine.

Ma troisième remarque concerne les disparités et les inégalités que nous constatons aujourd'hui et que le Plan devrait s'acharner à combler. La forte productivité envisagée, c'est-à-dire une mécanisation et un effort accrus, les faibles diminutions d'heures de travail ne semblent pas pouvoir améliorer beaucoup les conditions de travail, d'autant plus que la perspective d'abaissement de l'âge de la retraite n'est même pas envisagée. Je comprends bien que l'économie ne puisse pas supporter un abaissement brutal à soixante ans de l'âge de la retraite. Mais ne pourrait-on pas, dans un premier temps, faire tout de suite un palier à soixante-quatre ou soixante-trois ans ?

J'ai très peur, monsieur le ministre, que le Plan n'aboutisse à un renforcement des inégalités entre les régions et entre les divers secteurs économiques, ce qui ne peut qu'accroître les tensions et les risques de crise de la société française.

L'inégalité entre régions, criante à l'heure actuelle, risque d'être renforcée par le Plan puisqu'il est dit textuellement dans le rapport : « Les zones étendues de forte densité, c'est-à-dire la région parisienne, la région rhodanienne et le Nord, se prêtent à l'établissement d'entreprises de très grande taille. Dans les autres parties du territoire national, l'effort d'industrialisation devra tendre davantage à l'implantation d'usines de taille moyenne. » Cela signifie qu'aux régions déjà développées seront réservées les entreprises de très grande taille, aux autres les entreprises de taille moyenne.

Un telle orientation risque de condamner une grande partie de la France au sous-développement, tandis qu'elle conduit à rendre les conditions de vie impossibles dans les régions déjà accablées par l'accumulation d'usines et de nuisances.

Les inégalités entre secteurs économiques seront également accrues. L'accroissement rapide de la production industrielle ne peut se réaliser que dans de grandes entreprises ayant des équipements importants et modernes, un personnel qualifié, des méthodes de fabrication très productives et des marchés développés.

Cette orientation inéluctable favorisera *ipso facto* les grands groupes qui, par leur taille et leur puissance, pourront dicter leur loi au marché et même parfois tenir tête à l'Etat. Mais l'ensemble des petites et moyennes entreprises de l'industrie, des services et du commerce n'auront absolument pas les moyens de résister à de tels colosses. Elles seront encore davantage sous la dépendance de ces fournisseurs ou clients tout puissants qui imposeront leurs conditions, leurs prix, réduisant les marges soit directement, soit par l'effet de la concurrence d'entreprises intégrées.

Pour l'ensemble des entrepreneurs individuels, le VI<sup>e</sup> Plan entraînera une dégradation encore plus sensible de leur situation relative. Il faut donc porter une attention très particulière aux problèmes sociaux liés à ces professions.

Enfin, les disparités s'appliquent une fois de plus pour les agriculteurs. Alors que le V<sup>e</sup> Plan se proposait de revaloriser le revenu agricole, c'est l'évolution inverse qui s'est produite. Il importe donc que soit prévue une procédure institutionnelle permettant aux représentants de l'Etat et aux organisations professionnelles de se consulter tous les ans en vue de redresser les revenus, d'autant qu'ils sont les plus menacés par l'inflation.

Pour ce qui concerne la modernisation de l'agriculture, les crédits retenus dans le rapport final doivent être majorés. L'hypothèse haute de 11,1 milliards doit être absolument retenue si l'on veut que les équipements collectifs ruraux et la modernisation des exploitations soient satisfaisants.

Monsieur le ministre, nous savons toutes les difficultés que vous avez pour faire reconnaître la nécessité de la planification dans certains milieux politiques ou économiques.

Nous apprécions le gros travail réalisé par vous-même et vos services, malgré les obstacles rencontrés dans la préparation de ce Plan.

Nous pensons que, pour notre pays, l'application de ce Plan, même imparfait, est préférable à l'absence de politique, qui pourrait présager le retour à un libéralisme désuet, ce qui serait aussi catastrophique pour la France que l'instauration d'une planification d'Etat autoritaire.

Mais pour notre pays, que devons-nous souhaiter comme type de planification ? Comment pouvons-nous mieux démocratiser la préparation du Plan ? Comment pouvons-nous insérer le Plan français dans l'économie européenne ? Autant de questions qui mériteraient l'ouverture d'un grand débat dans cette enceinte. Je souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement n'attende pas cinq ans pour en débattre avec le Parlement. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bousch.

**M. Jean-Eric Bousch.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Sénat se trouve aujourd'hui placé devant un problème d'une importance considérable, celui de l'examen du Plan, au sujet duquel il devra prendre, dans les vingt-quatre heures, une décision.

Faut-il voter ou ne pas voter le Plan ? Voilà la question que beaucoup d'entre nous se posent ; et à entendre certains orateurs, il ne manque pas de collègues qui se la poseront jusqu'au dernier moment.

Beaucoup d'entre nous, monsieur le ministre, ont peut-être de bonnes raisons pour justifier une attitude négative. Ainsi, dans mon département, la plupart des parlementaires de la majorité n'ont pas voté le Plan en première lecture.

Ces députés avaient certes des raisons valables. Certaines étaient motivées par des décisions maladroites concernant la fermeture de mines dans mon département sans que rien n'ait été prévu en temps utile pour créer des emplois de substitution. Et pour cause ! Ce n'était pas ces mines-là qui devaient être fermées.

D'autres étaient motivées par des décisions discutables, comme la fermeture de certaines lignes de chemins de fer, d'intérêt secondaire — mais cet intérêt n'est secondaire que pour ceux qui ne se sentent pas personnellement visés et qui ne sont pas touchés du fait de cette fermeture — d'autres encore par les tergiversations, il faut le dire, concernant l'aménagement et l'équipement universitaires de notre département, le rattachement à Nancy de la jeune université de Metz, considéré comme inéluctable quand les élus demandent le statut quo et qui ne l'est plus quelques jours plus tard, ce qui nous fait penser qu'opportunisme paie parfois plus que fidélité ; d'autres enfin par une certaine façon de concevoir nos affaires alors que les populations de la Lorraine et des régions frontalières, où se livre une véritable bataille économique — que vous, du moins, vous connaissez parfaitement, monsieur le ministre — demandent des décisions claires et nettes. Tout un ensemble de décisions devrait m'inciter, autant que mes collègues députés, à ne pas voter le VI<sup>e</sup> Plan.

Mais il y a plus :

Quand j'entends les affirmations d'organismes qui, dans mon département, font état de résultats obtenus et d'emplois créés — quand ils n'ont joué que le rôle de la mouche du coche — quand je constate que le plan de production des houillères n'a pas été reconsidéré depuis 1968 alors que, à la suite des événements de l'année 1970 des positions, qui paraissaient acquises, appelaient une révision peut-être déchirante pour certains qui ne veulent pas admettre certaines erreurs qui pourtant sont compréhensibles ;

Quand je vois que dans nos régions frontalières, on traite les problèmes sans qu'il soit tenu compte de la confrontation permanente avec les territoires voisins, la Sarre en particulier, qui a bénéficié de concours exceptionnels de la part du Bund allemand pour réaliser en quelques années des investissements sans précédent dans tous les domaines, implantant de vastes zones industrielles, d'importantes entreprises industrielles dont l'appel de main-d'œuvre crée des migrations de travailleurs frontaliers, dont l'ampleur a pris, depuis la dévaluation du franc et la réévaluation du deutschemark, des proportions inquiétantes pour l'avenir de notre économie régionale ;

Quand de plus je constate que la liaison mer du Nord—Méditerranée s'effectue à un rythme tel que le nouveau complexe sidérurgique de Fos sera réalisé avant que cette liaison ne soit achevée ; enfin quand je vois que l'autoroute Paris—Metz—Strasbourg laisse

un hiatus important entre Reims et Metz ; alors, ne prenant en considération que les problèmes locaux, je serais sans doute amené à faire comme mes collègues de l'Assemblée nationale et comme mon collègue le sénateur Schmitt — qui ne peut être présent aujourd'hui — et me poser la question de savoir s'il faut voter le Plan.

Mais ce serait, monsieur le ministre, prendre une décision, en ne tenant compte que des problèmes locaux et régionaux — dont, par ailleurs, nous savons depuis l'audience d'hier que le Premier ministre a lui-même pris en main le dossier — et alors que la programmation régionale n'est pas encore arrêtée.

Or il s'agit aujourd'hui ici d'un débat national. En prenant une attitude négative — que beaucoup de raisons pourraient inspirer — je contribuerais moi aussi à apporter quelque eau au moulin de cette fameuse « morosité » dont on parle tant, mais cette attitude ne permettrait pas à la France de progresser sur les voies de l'avenir (*Très bien ! très bien !*) ; car malgré ses lacunes et ses insuffisances, le Plan forme un ensemble cohérent dont la réussite conditionne le développement général et équilibré de ce pays, qui seul permettra d'accroître nos possibilités et notre revenu national et, par là même, de dégager les ressources nouvelles susceptibles d'être consacrées ultérieurement aux objectifs qui, précisément, nous tiennent à cœur.

Cela doit être fait dans le respect de l'idée que l'on se fait de l'avenir de la France, dans le respect des finalités qu'il est convenu d'assigner à son développement, pour lui permettre d'assurer la maîtrise de son destin et d'obtenir un développement général qui lui donne la possibilité de franchir enfin le seuil d'une véritable puissance économique.

En choisissant l'ouverture au sein de la Communauté économique européenne, la France a choisi la voie du progrès et de la prospérité dans le cadre d'une politique économique à moyen terme définie conjointement avec nos partenaires du Marché commun. Les finalités proposées doivent concerner le progrès dans le développement de la démocratie sous toutes ses formes, avec ce que cela comporte d'efforts pour plus d'égalités de chances, pour plus de solidarité en faveur des catégories les plus défavorisées — dont le cas a été maintes fois rappelé depuis hier — les personnes âgées, les handicapés, jeunes ou adultes, et ceux aussi dont on ne parle pas toujours, mais que nous avons tous présents à l'esprit, qui sont touchés par les mutations économiques.

Ces finalités ne peuvent que nous convenir. De même, nous approuvons les considérations du rapport sur le Plan concernant les efforts à faire pour obtenir l'assentiment des partenaires sociaux et le consentement, bien entendu, de tous les Français, car ce sont tous les Français qui doivent se sentir concernés par le Plan. C'est le seul moyen d'atteindre le plus rapidement possible un niveau de vie plus élevé dans le cadre d'un style de vie souhaité par la majorité d'entre nous.

Mais pour accroître ce bien-être des Français, il faut non seulement, comme vous l'avez dit ce matin, monsieur le ministre, assurer le plein emploi, mais également trouver l'emploi le mieux adapté à chacun pour permettre à toute la collectivité de tirer le meilleur parti de cette somme d'efforts et offrir aux travailleurs la sécurité et l'accomplissement individuel auxquels ils aspirent.

Il faut ensuite, bien entendu, améliorer les conditions de travail et progressivement, la qualité de la vie individuelle et sociale.

Pour assurer au mieux cette mobilisation d'une plus grande quantité de travail et de capitaux, et plus encore pour assurer une meilleure utilisation de l'un et de l'autre, il faut un taux de croissance adapté. Vous avez choisi celui de 5,8 à 6 p. 100, ce qui signifie que, d'ici à 1975, la production intérieure augmentera d'un tiers, la consommation par habitant d'un quart et que, dans quinze ans, cette consommation par habitant doublera.

Ce taux de croissance est fort ; c'est même le plus important des pays de l'Europe occidentale. Il doit assurer le plein emploi, sans ralentissement, sans volant de chômage, mais aussi sans accélération délibérée, du rythme des mutations que d'aucuns considèrent déjà dans le pays comme excessif.

Notre commission des affaires économiques a estimé que ce taux de croissance pouvait être porté à 6,5 p. 100 et que des économies budgétaires permettraient de ramener la pression fiscale ou parafiscale à 39 p. 100 de la production intérieure brute, étant entendu que le taux de croissance assure un juste équilibre — si l'on se réfère au rapport — entre une expansion économique et un taux d'emploi optimum et la nécessité de ne pas accélérer les mutations. Mais c'est là que réside à notre avis la contradiction.

Accepter un plan avec un taux d'expansion aussi élevé de 6,5 p. 100 sans inflation, c'est accepter une accélération des mutations, l'intensification de l'exode rural, une mobilité accrue des travailleurs et, surtout, dans les secteurs de la petite industrie, de l'artisanat et du commerce, accepter la disparition plus rapide encore d'un certain nombre d'entreprises individuelles. Si c'est cela que l'on veut, il faut le dire, mais il n'est pas certain que le pays soit prêt à accepter de pareilles difficultés, que la situation présente ne justifie d'ailleurs pas.

Il faut donc, à notre avis, une croissance maximum compatible avec une stratégie des mutations raisonnable, préparée et concertée avec les intéressés et assortie d'une aide en faveur des travailleurs touchés par les changements, qu'il s'agisse des travailleurs de l'agriculture, du secteur commercial ou de ceux issus des industries de base, sidérurgie et mines, que je connais bien, monsieur le ministre.

Enfin, choisir un taux d'expansion plus rapide signifie également qu'il faudra renoncer à toute réduction de la durée du travail alors que, de toutes parts, nous parvenons des revendications dans ce sens. Il faudra renoncer aussi à tout abaissement de la limite d'âge pour la retraite, au moins jusqu'au terme du Plan, alors que celui-ci prévoit déjà, pour certaines professions et certains cas d'inaptitude, un tel abaissement et une certaine réduction — oh ! certes modeste, a dit M. le président Soufflet ce matin — de la durée du travail.

On nous suggère en contrepartie des économies et, inéluctablement, revient le mot de « dépenses de prestige ». Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réduire les dépenses inutiles, quelles qu'elles soient. Mais encore faut-il savoir lesquelles.

Les essais nucléaires ? Certes. Mais alors, faut-il reporter l'effort sur les dépenses militaires de type classique, comme le font nos partenaires restés dans l'O. T. A. N. ?

Ou faut-il faire moins que nos partenaires à un moment où M. le Président de la République estime précisément qu'il ne faut pas accentuer l'effort de compression des dépenses militaires, qui a été sérieux au cours de la dernière période, sans risquer de faire passer notre système de défense en-dessous de ce que l'on appelle la limite de crédibilité ? Je suis certain que ce n'est pas cela que veulent nos collègues.

Les dépenses du *Concorde* ? C'est vrai, nous pourrions les reconsidérer si nous en étions ici à préparer le V<sup>e</sup> Plan, c'est-à-dire six ans en arrière. Mais ces dépenses ont été consenties et nous en sommes actuellement à la fabrication des sept premiers exemplaires. Y renoncer, c'est sacrifier toutes les dépenses faites alors qu'il s'agit maintenant, au contraire, de rentabiliser un effort par des dépenses de fabrication amorties sur les ventes. Je ne crois pas que cette proposition soit retenue par notre Assemblée qui, je me permets de le rappeler à cette tribune, s'est inquiétée, il y a deux ans, du problème de l'achèvement du *Concorde* à un moment où l'on pouvait encore se poser la question, en tout cas à un moment où les Anglais nous la posaient, de savoir s'il ne fallait pas abandonner nos ambitions dans ce secteur.

Aujourd'hui, il est trop tard. Personne ne peut sérieusement envisager de revenir sur les dépenses faites et sur le programme prévu pour l'avion *Concorde*.

Les dépenses du plan calcul ? Elles sont de l'ordre de 700 millions de francs, alors que celles relatives au *Concorde* sont de 9 milliards de francs pour les deux pays, c'est-à-dire quelque 4,5 milliards de francs pour la France. Je ne pense pas que les dépenses du plan calcul, dont la suppression serait d'ailleurs grave pour l'avenir de ce secteur, pourraient modifier sensiblement les équilibres généraux.

Il reste les dépenses administratives. On peut, certes, les comprimer, mais il existe en France — et les élus locaux le savent mieux que quiconque — de vastes secteurs sous-administrés dans nos provinces. Malgré la déconcentration, nous n'avons pas vu arriver un seul fonctionnaire de nos administrations centrales pour renforcer les bureaux de nos régions qui maintenant assument le travail administratif et technique précédemment effectué au niveau national.

L'expansion prévue permettra, dit le rapport, une croissance de la valeur ajoutée industrielle de 7,5 p. 100 conduisant à la création, en cinq ans, de quelque 250.000 à 300.000 emplois industriels, c'est-à-dire 1 million d'emplois pour l'ensemble des secteurs.

Cette croissance repose essentiellement sur l'industrialisation et sur l'exportation. Cette expansion doit s'effectuer dans l'équilibre et, tout d'abord — vous l'avez souligné ce matin, monsieur le ministre — dans l'équilibre extérieur.

Pour assurer une demande soutenue, la relance de la consommation intérieure ne suffit plus aujourd'hui. Cette conception, valable dans une économie fermée, ne l'est plus dans une économie ouverte comme la nôtre l'est depuis la mise en vigueur du traité de Rome.

Le rythme d'expansion dépend davantage de la compétitivité des entreprises exposées à la concurrence internationale que de la demande intérieure. Les marchés étrangers doivent assurer aux entreprises compétitives les possibilités de développement. Si nos entreprises manquent de compétitivité, l'augmentation de la demande intérieure ne leur profitera pas ; elle profitera davantage aux importations, car je ne crois pas que les Français aient assez de civisme pour acheter plus cher dans le seul souci de soutenir nos entreprises défaillantes.

Le choix de l'industrialisation comme thème majeur du VI<sup>e</sup> Plan est bon. Notre croissance repose désormais tout autant, ai-je dit, sur l'exportation que sur la demande intérieure et ce choix s'impose. L'industrialisation est la clé de l'équilibre, la clé du plein emploi.

Développer l'industrie ne veut pas dire sacrifier d'autres secteurs, et vous l'avez rappelé ce matin en affirmant que l'agriculture, par les progrès réalisés, par son rôle dans l'approvisionnement de la France, contribuait considérablement à cet équilibre.

Quant au commerce et aux grands services publics et privés, d'importantes actions prioritaires sont envisagées en vue de faire progresser ces secteurs.

Faire de l'industrialisation un thème majeur pour le VI<sup>e</sup> Plan, c'est tirer les conséquences du rôle déterminant que doit jouer notre industrie pour la réalisation du plein emploi, pour l'équilibre de nos échanges extérieurs.

Pour accueillir les générations nombreuses qui viennent à l'âge actif, compte tenu des emplois qui seront créés dans les autres secteurs, le Plan estime nécessaire la création de 50.000 emplois industriels supplémentaires par an, la réalisation d'un excédent commercial indispensable, lequel appelle un excédent important de nos échanges industriels de l'ordre — avez-vous dit ce matin — d'une quinzaine de milliards de francs.

L'effort demandé au secteur industriel requiert d'importants moyens de financement pour assurer un rythme d'investissements suffisant. Cela implique, d'une part, que les entreprises puissent dégager une épargne propre suffisante et, d'autre part, qu'elles trouvent les moyens financiers complémentaires.

Du niveau de l'autofinancement des entreprises, du volume, de la nature et du coût des ressources externes, dépendra le rythme des investissements. En effet, les ressources propres jouent un rôle décisif dans les décisions d'investissement des chefs d'entreprise. Le taux d'autofinancement que vous avez prévu est de 77 p. 100 ; il est comparable à celui que nous avons connu dans un passé récent. Mais on sait que ce taux était favorisé par une situation conjoncturelle favorable. Le maintien de ce taux au cours des cinq prochaines années posera de sérieux problèmes.

Si les marges des entreprises dépendent de leurs efforts pour comprimer les coûts et des prix qu'elles pourront pratiquer sur les marchés, il faudra que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour que ces activités, exposées à la concurrence internationale, ne subissent pas, du fait de la politique des prix suivie, un handicap par rapport à leurs concurrents.

Le Gouvernement devra donc confirmer les choix faits dans le rapport sur les options, pour les activités effectivement exposées à la concurrence internationale, qui appartiennent pour l'essentiel à l'industrie ; la politique des prix suivie jusqu' alors, devra être libéralisée. Au-delà des nécessités conjoncturelles du contrôle actuel, le Gouvernement devra déterminer les secteurs où règne une concurrence effective et pour lesquels il devra être progressivement mis fin aux contrôles en vigueur par des recours à des contrats plus souples liés à la compétitivité des entreprises.

Pour les secteurs où la pression d'une concurrence spontanée est beaucoup moins forte, on pourra développer le système des conventions assorti d'un certain contrôle. En effet, on ne peut mettre en présence des firmes dont les prix de vente sont limités par la concurrence ou par la réglementation et qui sont obligées d'acheter les biens et les services dans des secteurs où les prix échappent à ces contraintes sans affecter leur capacité concurrentielle.

Le nécessaire équilibre global des ressources et des emplois conduit donc à se poser la question : l'industrie française trouvera-t-elle les ressources nécessaires à long terme et les trouvera-t-elle à un coût compatible avec ses possibilités financières ?

Pour améliorer la qualité de l'épargne, pour assurer sa canalisation vers les secteurs prioritaires de l'économie, une véritable épargne doit recevoir une véritable rémunération, c'est-à-dire positive en termes réels et en augmentation en fonction de la durée des placements.

L'importance des concours disponibles pour les entreprises des secteurs « Industries », « Services », « Commerce » a été estimée, à l'aide du tableau de financement à long terme, à quelque 40 p. 100 de l'ensemble des concours à l'économie, ce qui représente un renversement de la tendance observée au cours de la première période du V<sup>e</sup> Plan. Même si cette tendance marquait — pour des raisons conjoncturelles — une augmentation de la part des crédits à l'industrie pour les années 1969 et 1970, il n'en reste pas moins vrai que l'importance de l'effort à accomplir pour assurer aux entreprises, en 1975, dans les secteurs concernés, les moyens de financement nécessaires, reste considérable.

Pour assurer ce financement au niveau souhaité, il faudra que nous développiions le marché financier à un rythme suffisant, que nous facilitions aux entreprises la collecte des capitaux sur le marché financier, que nous accroissions les concours à moyen terme des banques à l'industrie sous forme de prêts et sous forme de prises de participation, que nous développiions l'intervention de grands organismes de collecte de l'épargne tels que la Caisse des dépôts et les compagnies d'assurance, que nous fassions tout pour accroître les ressources des établissements spécialisés tels que le Crédit hôtelier et le Crédit national, et surtout que nous accroissions la participation de l'épargne étrangère au financement de notre industrie, et plus particulièrement à celui des entreprises de taille internationale en France.

Pour réussir dans ce domaine, il faut assouplir le contrôle des changes et le régime fiscal appliqué aux dividendes perçus par les non-résidents si l'on veut qu'ils achètent des valeurs françaises.

La mise à la disposition de l'industrie des ressources nécessaires à long terme ne signifie cependant pas que les entreprises feront effectivement appel à ces ressources pour assurer le rythme d'investissement prévu dans les secteurs où la croissance doit être la plus élevée, tels que la construction mécanique, l'électronique, la chimie, les industries alimentaires.

Si, pour des motifs parfois compréhensibles, les entreprises refusent de courir le risque, si elles ne réalisent pas les investissements supplémentaires nécessaires pour assurer la croissance au rythme souhaité, alors tout sera remis en cause : la croissance globale de notre production industrielle, l'amélioration recherchée de la structure de nos productions qui conditionne l'excédent commercial souhaité par le Gouvernement. A cet effet, le soutien des pouvoirs publics est indispensable et c'est dans ces secteurs prioritaires que la croissance devra être stimulée.

Au terme de ces actions se posera la question de savoir si les rémunérations que notre industrie pourra offrir à ces prêteurs sont suffisantes, c'est-à-dire la question de la rentabilité de nos actions.

Quelles que soient les mesures prises pour éviter que nos entreprises ne subissent des handicaps face à nos concurrents sur le marché des capitaux et pour les aider à canaliser l'épargne vers les placements industriels, les pouvoirs publics ne pourront pas compenser indéfiniment une rentabilité insuffisante des entreprises.

Les orientations et les mesures préconisées par le Plan suffiront-elles à compenser les orientations défavorables de l'épargne constatées ces dernières années ? C'est une des conditions majeures de la réussite du Plan.

Une autre condition de cette réussite réside dans la solution à trouver au problème de la formation des hommes. L'industrie devra non seulement disposer de capitaux, mais aussi d'hommes capables à tous les niveaux d'assurer l'exécution et le contrôle de la production, d'où le problème du développement nécessaire des infrastructures de l'éducation nationale et des créations de postes à un rythme suffisant au cours du VI<sup>e</sup> Plan, d'où le vaste problème de la formation professionnelle.

L'effort proposé par le Gouvernement pour assurer la formation professionnelle continue des hommes est méritoire. Encore faudra-t-il que la mise en application des textes que nous avons votés récemment intervienne rapidement et, en tout état de cause, que la mise en place des moyens s'effectue au rythme prévu.

Quant aux problèmes de l'éducation nationale, certains de mes collègues se posent des questions. C'est en particulier le cas du sénateur Schmitt, qui aurait bien aimé, tout comme moi, les développer, mais le temps qui m'est imparti ne m'en laissera pas le loisir.

Un fait est certain : sans les hommes, notre industrie ne pourra accomplir la mission capitale qui lui est confiée et dont dépend la réussite du Plan, à savoir assurer le plein emploi et dégager les ressources nécessaires pour financer les équipements collectifs qui créeront l'environnement matériel nécessaire.

Quant à l'environnement moral, il appelle des considérations sociales développées ce matin à cette tribune par le président Soufflet.

Rien ne sert de faire des efforts pour gagner quelques points de productivité pour ensuite perdre des centaines de milliers d'heures de travail, à l'occasion d'arrêts de travail décidés sans avoir préalablement exploré toutes les données des problèmes qui se posent dans le cadre d'une véritable concertation et du dialogue que le Gouvernement appelle de tous ses vœux ; cela est manifeste.

Ceux qui ont la responsabilité de diriger des entreprises comme ceux qui ont le souci du bien-être des travailleurs doivent toujours avoir présent à l'esprit le fait que les heures perdues à la suite d'arrêts de travail retardent d'autant le moment où les objectifs fixés pourront être atteints. De plus, au-delà des problèmes matériels, le climat qui règne dans les entreprises, à tous les échelons, constitue lui aussi un facteur déterminant de la réussite.

Le Gouvernement nous a assuré qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le succès du Plan. Il a sollicité à cet effet le concours du Sénat. Je suis convaincu que notre assemblée, qui se rend bien compte qu'il s'agit là d'une grande affaire qui imposera aux Français des disciplines et des contraintes, voudra de son côté, après avoir fait les observations qui s'imposent, après avoir éventuellement accepté les amendements proposés ou ceux qui pourraient encore l'être, contribuer par un vote positif au succès du Plan.

Je suis certain que dans l'opinion publique un vote favorable du Sénat, même assorti d'observations, permettra la réussite du Plan et sa mise en œuvre, car il siège dans cette assemblée un grand nombre d'hommes qui, dans la pratique, seront associés à l'exécution du Plan en tant que dirigeants de collectivités locales. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'examen, voilà une année, des grandes options du VI<sup>e</sup> Plan, nous sommes aujourd'hui conviés à en discuter de nouveau, de la même manière académique, sans pouvoir choisir ou modifier ses données.

Pour ma part, en ce qui concerne les départements d'outre-mer en général et la Guadeloupe en particulier, je signale que les observations et critiques de l'an dernier gardent tout leur sens. Elles sont seulement éclairées d'un jour nouveau par l'aggravation accentuée de la situation économique, sociale et politique dans ces territoires lointains et aussi par les « retombées » des revendications d'ordre politique après le voyage aux Antilles du ministre d'Etat M. Messmer.

Je me dois de saluer au passage l'analyse claire et critique de M. le rapporteur Filippi sur la situation économique difficile des départements d'outre-mer. Faut-il penser que ses origines insulaires l'ont amené à comprendre mieux que d'autres le problème spécifique de ces quatre territoires ?

Selon nous, de cette analyse il ressort que les aspects négatifs du VI<sup>e</sup> Plan l'emportent, et de loin, sur les côtés positifs au regard des départements d'outre-mer.

L'effort financier de l'Etat en direction des départements d'outre-mer se traduit — est-il indiqué par le rapporteur du Sénat, M. Filippi — par 29 millions de francs d'autorisations de programme.

Considéré globalement, ce chiffre paraît important et capable de provoquer le mécontentement des cartieristes et la satisfaction de nos départementalistes. Mais si l'on divise ce chiffre par quatre, ou même par cinq, en faisant la part belle au centre spatial de Kourou, en Guyane, on s'aperçoit que la dotation devient bien modeste, voire insuffisante. Elle ne pourra pas permettre le rattrapage des départements d'outre-mer dans aucun domaine.

Le V<sup>e</sup> Plan, qui visait à réaliser ce rattrapage par rapport à la métropole, devait utiliser deux moyens : *primo*, au niveau de l'appareil de production, obtenir une croissance accélérée et une modification des éléments de cette croissance ; *secundo*, au niveau des dépenses publiques, rechercher un meilleur équilibre entre le développement économique et social.

Qu'est-il résulté de ces actions envisagées ? Production et revenus n'ont pu permettre l'accélération de la croissance, qui se tient au-dessous des 8 p. 100 prévus. Les éléments de la croissance n'ont pas évolué comme il convient. L'agriculture, base fondamentale de l'économie des départements d'outre-mer, a vu sa part réduite dans une forte proportion. L'industrie et l'artisanat ne se sont pas développés pour autant. Les activités productrices ne se sont pas manifestées comme annoncé. L'industrialisation à promouvoir n'a pas retenu toute l'attention — ils n'ont pas non plus fait preuve de suffisamment d'imagination — des techniciens, alors que le bâtiment et les travaux publics ont connu une forte progression due aux investissements publics.

La part des services a été également en forte hausse. Elle entre même, souligne le rapporteur, pour l'essentiel dans le taux de croissance générale, ce qui n'est ni normal ni l'indice d'une économie saine et active.

En ce qui a trait aux dépenses publiques pour les ministères techniques, les programmes auraient été réalisés à 87,4 p. 100. Je ne suis pas sûr qu'ils aient été dépassés pour le logement en Guadeloupe, non plus que pour les postes et télécommunications. Dans ces deux secteurs, nous attendons des efforts correspondant aux besoins de l'île.

Nous constatons également d'importants déficits dans les autres secteurs : éducation nationale, formation professionnelle, intérieur, agriculture, jeunesse et sports, équipements sanitaires et affaires culturelles. Le fonds d'investissement des départements d'outre-mer — F. I. D. O. M. — a été sérieusement entamé par les dépenses pour l'urbanisation et l'implantation du centre national d'études spatiales de Kourou ; d'où un amenuisement des crédits au détriment d'autres secteurs où les taux de réalisation se sont échelonnés de 19 à 50 p. 100.

Les 93 millions du fonds européen de développement n'ont pas dû suffire pour le financement des adductions d'eau des égouts et des opérations d'assainissement.

La régression du F. I. D. O. M. aurait dû être compensée par l'accroissement des crédits des ministères techniques, d'où la nécessité — recommande le rapporteur — d'une nette augmentation de ces crédits au cours des années à venir.

La commission des affaires économiques et du Plan est d'accord pour constater que la situation reste préoccupante dans les départements d'outre-mer au moment du démarrage du VI<sup>e</sup> Plan. Ces départements — estime encore la commission — devraient recevoir le concours constant des organismes de crédit public, qui n'ont pas toujours été alimentés à un niveau convenable dans le passé.

Les importations dépassent de loin les exportations, d'où un déséquilibre notable de la balance commerciale.

Les objectifs que se propose le VI<sup>e</sup> Plan pour obvier à une situation économique si alarmante seront-ils atteints pour les départements d'outre-mer ? Qu'il nous soit permis d'en douter, compte tenu des incidents de parcours du V<sup>e</sup> Plan.

Action sur la production ? L'agriculture, qui devrait être le principal secteur de production de la Guadeloupe, ne reçoit pas les incitations nécessaires pour son développement, sa valorisation, sa rentabilité et sa protection en cas de calamité due aux éléments naturels.

Nos demandes à ce sujet adressées au Gouvernement sont restées vaines. Les planteurs de canne à sucre ne reçoivent pas le juste prix de leur production, privés qu'ils sont de pouvoir contrôler le poids ou la richesse « saccharine » des cannes livrées, d'où un découragement profond chez les travailleurs de la terre.

La prime de relance de la canne ne profite qu'aux gros planteurs, qui sont en même temps fabricants de sucre et de rhum, bénéficiant par surcroît d'allègements et de dégrèvements fiscaux considérables.

La banane, production agricole très fluctuante, n'est pas suffisamment organisée et protégée à l'exportation. L'élevage est une possibilité qui n'est pas exploitée à une échelle convenable.

Quid de la réforme foncière ? La petite et moyenne industrie la transformation accompagnera obligatoirement le développement de l'agriculture diversifiée et de l'élevage promotionnel, cela sans préjudice des autres industries à imaginer et à implanter de manière à résorber au maximum cette masse de chômeurs que constituent les jeunes de plus en plus mécontents de leur inaction et de leur dénuement.

Cette jeunesse, frustrée, incomprise et désœuvrée porte en elle, n'en doutez pas, mesdames, messieurs, une charge révolutionnaire pouvant exploser à tout moment en dépit des conseils de sagesse prodigués par les forces progressistes et conscientes du pays.

La pêche, son organisation, son développement, son appui sur une caisse de crédit mutuel maritime doivent être la préoccupation dominante de l'administration. Mais on en est encore aux hésitations et à la paperasserie bureaucratique. Le tourisme, panacée aux yeux de certains, n'a pas encore trouvé un rythme normal.

Dans la meilleure hypothèse, 25.000 emplois seraient créés pour l'ensemble des départements d'outre-mer d'ici 1980. Or, les documents du Plan indiquent que pour la même période il faudrait créer 200.000 à 300.000 emplois nouveaux. Pour la période du VI<sup>e</sup> Plan 1970-1975, des perspectives très optimistes pour le tourisme aboutiraient à la création de 11.000 emplois nouveaux seulement.

Action sur les hommes ? Permettez-moi d'être sceptique car les lois à caractère social récemment adoptées par le Parlement en prévision de la mise en œuvre du VI<sup>e</sup> Plan — nouvelle forme d'allocation logement, formation professionnelle, formation continue, formation dans les centres d'apprentissage, formation technologique — furent déclarés inapplicables, dans l'immédiat aux départements d'outre-mer. Mes amis du groupe communiste et moi-même avons été les témoins de l'obstination des ministres présents à repousser systématiquement nos amendements tendent à l'application, dans les départements d'outre-mer, en même temps qu'en métropole, des mesures législatives conditionnant selon la déclaration du Premier ministre, le bon départ du VI<sup>e</sup> Plan.

Que penser de cette discrimination, de cette volonté de nous appliquer au rabais certains avantages ? Les maladresses volontaires ou non commises à l'égard de ces pays alourdissent les relations, suscitent des ressentiments et débouchent sur une désaffection des plus préjudiciables pour tous.

Action sur l'environnement ? Effort de l'Etat pour les équipements hospitaliers, pour l'éducation nationale, le développement culturel, l'éducation surveillée, les infrastructures rurales ? Autant de promesses qui ne dépasseront pas le stade des intentions, si je me réfère aux difficultés qu'éprouvent les écoles normales ne pouvant recruter que soixante élèves-maîtres faute d'autorisations ministérielles, alors que les besoins en l'espèce se chiffrent à plus de cent ; si je sais qu'un centre de rééducation et de réadaptation des handicapés physiques organisé par la ville de Pointe-à-Pitre avec ses deniers n'était obligé de fermer, faute de crédits que refuse l'éducation nationale pour son fonctionnement et ce, en dépit de la nomination à ce centre d'un directeur et de deux adjoints spécialisés.

Dans quelle mesure le Gouvernement, pour établir la fameuse enveloppe budgétaire, a-t-il tenu compte des recommandations et des suggestions des commissions locales du Plan dans les départements d'outre-mer ? Ces commissions, que je sache, ont mis l'accent sur l'enseignement pré-scolaire et la construction d'écoles maternelles. A ce propos, est-il raisonnable que le Gouvernement, fuyant ses responsabilités, mette à la charge du fonds d'action sanitaire et sociale le financement de la construction d'écoles maternelles ? Est-il normal que trois mois de grève des ouvriers du bâtiment n'aient pas permis à la caisse du fonds d'action sanitaire et sociale de pourvoir au financement des cantines ? Plusieurs communes ont dû fermer les portes de leurs cantines aux élèves. Que devient donc cette parité globale tant vantée par le Gouvernement pour nous refuser le bénéfice des allocations logements ou autres avantages sociaux servis dans l'hexagone ?

La commission locale de la Guadeloupe a fait connaître aussi son désir de voir retenir le développement technologique et agricole, la formation pratique des agriculteurs nécessaire à la diversification des cultures, l'implantation en milieu rural des foyers socio-culturels, le désenclavement de Pointe-à-Pitre par l'expansion de ses limites, la création de centres d'affaires, de complexes touristiques et de centres culturels.

Aussi, les organisations syndicales, notamment la C. G. T., se sont-elles opposées énergiquement, mais en vain, à l'orientation préalable du VI<sup>e</sup> Plan à la commission centrale des départe-

tements d'outre-mer et ont protesté contre la manière d'imposer une option sans tenir compte de l'avis des intéressés dont la représentation, classes ouvrière et paysanne, est réduite à sa plus simple expression.

Le souci dominant du Gouvernement est d'aider au maximum les intérêts de quelques groupes privés, d'un certain nombre de grosses sociétés métropolitaines. A bien considérer les choses, les méthodes, la procédure et les lignes directrices du VI<sup>e</sup> Plan, section des départements d'outre-mer, on garde l'impression, la conviction même que Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion sont des éléments marginaux ou accessoires.

Sans doute, leur situation géographique, les grandes distances qui les séparent de la France inclinent à les voir telles. Faut-il pour autant ne point prendre leur avis, n'en point tenir compte, continuer à les considérer encore comme quantité négligeable ?

Qu'on nous comprenne bien ; il n'est pas question pour nous de nier en bloc les efforts financiers consentis au profit de ces territoires sous-développés du fait du carcan colonialiste. Mais s'il faut manger pour vivre, écrivait un journal du soir, il convient de bien manger pour vivre convenablement.

J'ajoute que rien ne peut être bien assimilé, digéré et valable s'il n'existe pas consentement, concertation et dialogue entre les parties intéressées. Rien ne peut s'accomplir dans l'harmonie s'il n'est pas tenu compte de l'homme, de sa dignité, de sa conscience, de sa spécificité et de son milieu.

Pour qu'un plan si précis qu'il soit — et ce n'est même pas le cas — ait l'impact nécessaire et les chances de succès souhaitées, il faut la compréhension, l'adhésion quasi totale de ceux qui doivent concourir à son succès ou subir ces phases contraignantes. Or, telles ne sont pas les conditions acquises dans les départements d'outre-mer. La représentation des organisations ouvrières fut très nettement minoritaire dans les commissions et sans aucun pouvoir. Aucune concertation n'a été possible, car toutes les orientations étaient déjà définies et arrêtées avant même les réunions. Dès lors que les gens ne sont pas associés à une œuvre commune, ils en déduisent que cela ne les concerne pas et ils s'en désintéressent, à tort ou à raison.

Je profite de ce que M. le ministre de l'économie et des finances ait déclaré avec justesse à l'Assemblée nationale « qu'un débat sur le Plan est, par essence, politique et que la question qu'on doit se poser est de nature politique », pour interroger le Gouvernement sur ses intentions quant aux changements de statut qui s'imposent dans les départements d'outre-mer dont une partie, les Antilles, ont reçu récemment la visite de M. le ministre d'Etat chargé des départements d'outre-mer, M. Messmer, visite qui a causé pas mal de remous dans ces pays.

Les forces démocratiques et progressistes de la Guadeloupe estiment que rien n'est figé, tout est en perpétuel mouvement, en constante mutation. Davantage qu'ailleurs, les îles de la Caraïbe bougent, évoluent vers des formes nouvelles pour s'administrer autrement qu'en pays colonisés et sous tutelle. Le Gouvernement laissera-t-il penser que la Grande-Bretagne et la Hollande sont plus libérales, elles qui accordent sans heurts, sans dépit et sans rancœur un nouveau statut de leurs anciennes colonies, lesquelles maintiennent et renforcent même leurs liens avec leurs métropoles ? Même le Portugal ménage maintenant une formule nouvelle avec ses possessions coloniales. Je vous renvoie au *Monde* du 13 juin 1971.

N'est-il pas souhaitable qu'un dialogue, qui ne peut qu'être fructueux, s'instaure avec les différentes fractions de l'opinion ? Y a-t-il lieu de jeter l'opprobre, le mépris à ceux qui cherchent la voie nouvelle, mais peut-être dure pour eux-mêmes, d'une manière de vivre, d'agir, de penser et de s'épanouir ? Les traiter de séparatistes, d'anti-Français, d'anti-nationaux, d'ingrats procède d'un comportement archaïque, suranné, tournant le dos aux progrès scientifiques et moraux.

Il n'y a pas, selon nous, contradiction fondamentale entre la volonté d'un changement de statut de la part de ces départements qui aspirent à l'autodétermination et au maintien de l'aide de la France dans tous les domaines. Qu'on donne à ce changement la terminologie qu'on voudra, peu nous importe. Il faut agir et agir vite. L'atmosphère est chargée d'électricité et il n'est point nécessaire de pratiquer l'amalgame qui consiste à opposer les diverses tendances existant dans ce territoire, à créer et à entretenir une confusion aux conséquences prévisibles des plus regrettables.

On vient de me téléphoner qu'une grève des hospitaliers de Saint-Claude-Guadeloupe, déclenchée peu avant l'arrivée du ministre M. Messmer, menace de dégénérer en affrontement violent, faute de la part des pouvoirs publics d'arbitrer le conflit, comme cela avait été promis.

L'article 72 de la Constitution, éclairé et renforcé par son préambule, ne permet-il pas un examen sérieux du problème politique ? Rien au regard du propre droit français, n'empêche l'institution d'un pouvoir législatif guadeloupéen élu au suffrage universel et à la proportionnelle et d'un organisme exécutif responsable devant cette Assemblée.

Point n'est besoin, nous semble-t-il, d'enfermer ces pays dans le dilemme : intégration ou abandon. Point n'est besoin, nous semble-t-il, d'apeurer ces populations en brandissant le spectre des pires catastrophes en dehors du système actuel, de prédire que tout autre système conduirait à la disparition des libertés publiques, soit à la manière cubaine, soit à la manière haïtienne, omettant dans le même temps de faire référence aux Antilles anglaises ou néerlandaises, lesquelles, bien qu'ayant changé la nature de leurs liens avec leurs métropoles, n'en ont pas moins conservé, augmenté leurs relations économiques et culturelles et jouissent d'une tranquillité très assurée.

Au demeurant, la France a un rôle de première importance à jouer dans les Caraïbes par l'intermédiaire de la Guadeloupe et de la Martinique, librement associées à leur ancienne métropole et servant de pôle de rayonnement de la culture française aux portes des Caraïbes, des pays latino-américains en pleine mutation politique, économique et culturelle.

Cette projection dans l'avenir n'est point utopique, me semble-t-il, et mérite réflexion et étude. Il ne sera pas dit en résumé que l'aide de la France n'est pas de pure générosité, n'est pas désintéressée, qu'elle n'est pas destinée aux Guadeloupéens en tant que tels, mais en fonction des intérêts capitalistes monopolistes.

Telles sont les réflexions que m'inspire ce VI<sup>e</sup> Plan, peu efficace pour le mieux-être des peuples de France et d'outre-mer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Isautier.

**M. Alfred Isautier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation démographique des départements d'outre-mer et les problèmes qu'elle pose ayant été l'objet des préoccupations majeures des commissions, locales et centrale, il est normal que les options essentielles du VI<sup>e</sup> Plan aient porté sur la formation des hommes et les créations d'emplois.

Le rapport de présentation, en ce qui concerne ce deuxième point, insiste sur le fait que les orientations retenues doivent : « permettre une amélioration significative des équipements de nature à stimuler l'appareil productif. La nécessité pour ces départements... de tirer parti de tous les éléments possibles étant un impératif absolu, surtout pour ceux dont l'accroissement démographique est le plus rapide. »

L'enveloppe globale des autorisations de programme telle qu'elle a été arrêtée par le Gouvernement à la suite des travaux des commissions marque un effort sensible par rapport à celle du V<sup>e</sup> Plan et devrait permettre, nonobstant quelques réserves qui peuvent être faites quant à la répartition des crédits, un pas en avant dans la voie du progrès de ces lointains départements.

M'attachant plus particulièrement à celui de La Réunion, dont l'importance de la population et l'éloignement posent les problèmes les plus aigus, je souhaiterais, monsieur le ministre, obtenir de votre part quelques précisions dont l'importance ne saurait vous échapper.

Si nous nous sommes réjouis, lors de la discussion des options en juin 1970, que disparaissent les plans spécifiques propres aux départements d'outre-mer tels qu'ils étaient établis auparavant et que soit ainsi affirmé notre intégration dans le concert des départements français, nous constatons que les crédits demeurent individualisés et qu'ils sont bien inférieurs, malgré la progression que j'ai signalée, aux besoins définis par les commissions locales.

Serons-nous dès lors concernés, en raison de cette intégration, par les éventuelles révisions annuelles annoncées par le Gouvernement ou conserverons-nous, du fait de leur individualisation, les enveloppes financières telles qu'elles figurent au tableau des autorisations de programme ?

La Réunion risquerait de se trouver, en cas d'amputation des crédits, défavorisée par rapport à d'autres départements d'outre-mer qui bénéficieraient d'une garantie certaine étant donné le caractère « finalisé » de plusieurs de leurs programmes, celui du tourisme en particulier.

Le Plan n'offrant pas cette garantie à La Réunion, il serait équitable de l'étendre à la modernisation de notre agriculture et à la promotion industrielle dont nous attendons le salut.

Si nous procédons à un examen très rapide des actions programmées, nous constatons que la priorité a été donnée à la formation des hommes. Les dotations prévues pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la formation sociale semblent satisfaisantes et devront permettre des progrès dans ces secteurs pendant les prochaines années.

Un effort, également sensible, porte sur les équipements sanitaires, sociaux, judiciaires, sportifs, ainsi que sur le développement urbain, les communications et l'énergie électrique.

Pour l'agriculture, qui forme à elle seule tout le secteur primaire à La Réunion, les actions devraient tendre, d'une part, à l'accroissement des productions traditionnelles pour mettre leur volume en harmonie, soit avec le plan sucrier, soit, en ce qui concerne les huiles essentielles, la vanille et le thé, avec les possibilités offertes par les divers marchés européens ou mondiaux, d'autre part, à promouvoir enfin des cultures diversifiées, en raison des possibilités nouvelles qui sont progressivement offertes aux agriculteurs dans le périmètre d'irrigation dont l'équipement est en cours.

Des moyens importants sont donc à prévoir si l'on veut engager là-bas les dépenses d'infrastructure, de développement, de production forestière, d'incitation et mettre à la disposition du monde rural les crédits à long terme sans lesquels rien de sérieux ne pourra être entrepris.

Il ne semble pas que les dotations prévues suffisent à répondre à tous ces besoins et c'est la raison pour laquelle je vous demande, monsieur le ministre, s'il est prévu, au cours de l'exécution du Plan et selon les opportunités qui se révéleront, d'attribuer des moyens de financement supplémentaires ou, à défaut, de transférer aux secteurs productifs une partie des crédits affectés au départ à d'autres opérations.

La question que je vous pose au sujet de l'agriculture revêt une importance accrue si l'on considère la part du pauvre faite à l'industrie, qui ouvre cependant, avec la migration vers la métropole, la seule perspective de créations d'emplois pour la jeunesse réunionnaise. Cette priorité des priorités constitue, à mes yeux, l'objectif majeur du Plan, et j'aurais souhaité le voir figurer en tête du programme.

J'apprécie évidemment à leur juste valeur les effets que nous pouvons attendre d'une migration bien organisée et librement consentie.

La mise en place de moyens accrus pour le transfert et l'accueil en métropole, une information mieux diffusée des résultats satisfaisants obtenus depuis quelques années, la priorité absolue d'embauche et de logement qui devrait être donnée aux Français d'outre-mer sur les immigrants étrangers, la formation convenable qu'ils auront reçue avant leur départ et les hauts salaires qu'ils pourront en attendre, enfin des possibilités de retour à des tarifs économiques devraient inciter beaucoup de nos jeunes à venir faire carrière en France métropolitaine.

Mais il faut, dans le même temps, pouvoir assurer sur place à tous ceux qui auront choisi de rester les possibilités d'accueil que seule l'industrialisation peut leur offrir.

C'est un problème essentiel qu'il faut prendre à bras-le-corps et résoudre très rapidement, faute de quoi le surpeuplement, le chômage croissant l'arrivée sur le marché du travail de jeunes classes de plus en plus nombreuses auront les retombées sociales et politiques qu'il est facile d'imaginer.

La tâche est immense, ardue et singulièrement compliquée par l'accumulation des facteurs défavorables, principalement le manque de prospection et de recherche systématique, l'environnement géographique, l'éloignement des sources de matières premières et des consommateurs potentiels, concentrés dans les nations développées, la durée trop courte et le taux trop élevé des emprunts nécessaires aux investissements.

Nous ne sommes cependant pas restés dans l'immobilisme et de nombreuses activités nouvelles ont été créées, qui sont malheureusement d'importance modeste car elles s'adressent à un marché intérieur limité et à une population dont les revenus sont encore très éloignés de ceux de la métropole.

Madagascar et Maurice, nos voisins, ne nous achètent pratiquement rien en raison des bas salaires qui y sont pratiqués, du très faible pouvoir d'achat qui en résulte et des barrières que leurs gouvernements ont élevées pour protéger leurs entreprises, de même nature que les nôtres d'ailleurs.

Les industries de transformation dirigées vers l'exportation n'ont jamais vu le jour, malgré les missions venues prospecter notre île et seules se sont montées, avec participation de capitaux locaux, quelques affaires tournées vers le marché intérieur.

Cette analyse pessimiste du passé ne doit pas nous faire désespérer de l'avenir mais, bien au contraire, stimuler les imaginations et rassembler les énergies pour que soient prospectées des voies nouvelles qui, fort heureusement, sont nombreuses. Je vous fais grâce des détails, car je tiens à conserver à mes observations un caractère très général.

J'attire seulement l'attention du Gouvernement sur les chances que nous offrirait le VI<sup>e</sup> Plan si, par une légère modification des options, il envisageait le transfert partiel, au bénéfice de l'industrialisation et de la recherche systématique des débouchés, une partie des moyens affectés à d'autres secteurs.

Une telle décision aurait un effet psychologique certain en donnant aux promoteurs, métropolitains ou locaux, l'assurance que les opérations retenues seront « finalisées », que les possibilités de financement seront accrues, notamment par la mise à la disposition de la caisse centrale de coopération économique de moyens plus importants, qu'une agence commerciale pour la prospection des marchés et l'écoulement des produits sera créée à Paris et que l'industrialisation, objectif majeur du Plan, ainsi que vous l'avez affirmé ce matin, monsieur le ministre, concerne, sans distinction géographique, tous les départements français. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jung.

**M. Louis Jung.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les excellentes interventions de mes collègues, je voudrais à mon tour me réjouir de cette discussion sur le VI<sup>e</sup> Plan, qui permet au Parlement de collaborer à l'étude prospective d'un cadre pour les prochaines années.

Je voudrais également féliciter le Gouvernement d'avoir fait l'effort d'y associer les assemblées régionales — Coder et conseils généraux — mais il doit prendre conscience que ces consultations ont valeur d'engagement formel d'appliquer le Plan tel qu'il sera voté. Sinon, monsieur le ministre, si vous permettez la répétition de ce que nous avons vécu avec le V<sup>e</sup> Plan, qui dans certains secteurs n'a été exécuté qu'à concurrence de 50 p. 100, vous pouvez facilement imaginer les déceptions, les désillusions et le mécontentement, non seulement des parlementaires, mais de tous ces responsables qui croient au sérieux des études, des chiffres et des programmes qui leurs sont soumis. Je me permets donc d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, afin que, responsable, vous soyez le garant de l'exécution des propositions formulées, pour ne pas décevoir ceux que vous avez appelés à participer à la préparation du Plan.

Pour atteindre les objectifs dans les délais prévus, il vous faudra trouver les moyens financiers, c'est-à-dire développer l'épargne de notre pays et, sur ce point, monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire part de la déception que j'ai éprouvée en constatant que les responsables du ministère des finances, avec toutes leurs capacités, leur technicité, leur intelligence, ne parviennent pas à comprendre la nécessité d'une politique réaliste de l'épargne, ou ne veulent pas la mettre en place. Il est incompréhensible que l'on continue à imposer à l'impôt les intérêts de l'épargne, alors qu'ils ne compensent même pas, ou ne compensent qu'à peine l'érosion monétaire.

On nous parle d'équité, d'égalité devant l'impôt, mais soyons réalistes et constatons que cette exonération fiscale de l'épargne que nous demandons existe dans les pays voisins, justement ces pays qui peuvent se permettre le luxe de souscrire aux emprunts émanants de notre pays, notamment de nos collectivités locales.

N'y a-t-il pas matière à réflexion, mes chers collègues, dans le fait que des villes comme Marseille, Saint-Etienne ou que certains départements émettent des emprunts sur le marché monétaire allemand et suisse? Si certaines indiscretions se confirmaient, une partie importante de ces sommes proviendrait d'ailleurs de notre pays, il s'agirait d'argent français, ce qui montrerait les résultats négatifs de la politique actuelle de l'épargne. Quelles sont les raisons qui incitent cette épargne clandestine à se placer dans des pays voisins? Je suis convaincu que la raison primordiale réside dans cette imposition fiscale injuste.

Tirons-en les conséquences logiques et demandons une nouvelle fois une exonération totale de l'épargne, afin de procurer les moyens financiers nécessaires à la réussite de ce Plan.

Il est certain que nous ne voulons pas d'un plan rigide à l'exemple des pays collectivistes.

Il n'est pas moins certain que des changements partiels et limités peuvent être apportés par les événements. Pour atteindre les objectifs prévus, il faudrait, une fois le cadre tracé, trouver le corollaire en chargeant autant que possible de l'exécution

la base, c'est-à-dire les collectivités locales, en leur donnant les moyens financiers nécessaires, afin d'éliminer les freins routiniers de l'administration centrale et, en même temps, de réduire les effets néfastes de privilèges trop nombreux.

Tous nos collègues pourraient multiplier les exemples démontrant l'influence paralysante de ces interventions. Je n'en citerai qu'un, vrai monument de l'administration moderne, celui de l'édification d'un relais de télévision: neuf ans de discussions, avis de onze administrations, le conseil général n'étant là que pour payer!

Un deuxième aspect de vos prévisions me préoccupe. Avec le Chef de l'Etat et M. le Premier ministre, vous venez de confirmer, monsieur le ministre, que l'objectif primordial était l'industrialisation de notre pays et, à ce sujet, je me pose de nombreuses questions. Il faut avoir la franchise de dire que certaines industries primaires seront de plus en plus du domaine de pays du tiers-monde et que, par voie de conséquence, l'avenir sera à la construction aéronautique, à la technique spatiale, au développement de l'informatique, en un mot à la technologie.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que la dimension nationale soit suffisante pour ces industries? Parallèlement à la mise en place du Plan, il faudra tout mettre en œuvre pour effacer les frontières afin de permettre le développement d'entreprises multinationales, capables de financer la recherche indispensable, d'être compétitives dans le cadre de la concurrence entre les grands pays, notamment les Etats-Unis d'Amérique et l'U.R.S.S., et surtout de créer ces vases communicants, seule condition pour mettre fin à ces disparités que nous constatons à l'intérieur du Marché commun.

Ces disparités dont je viens de parler, nous les constatons tous les jours dans nos régions de l'Est et soyez assuré qu'un effort important sera nécessaire si nous ne voulons pas sombrer.

Je ne veux pas aborder l'ensemble de ces problèmes, combien préoccupants, que mon collègue et ami, M. Kauffmann, évoquera dans son intervention. Mais sachez que la situation est sérieuse; et ce ne sont pas les critiques négatives et ridicules, protestant contre le dynamisme du potentiel économique des pays voisins, qui apporteront une solution.

Pour nos régions, le problème numéro un est de rattraper le retard que nous avons en matière d'infrastructure. Prenez une carte européenne; vous constaterez que de nombreuses autoroutes étrangères arrivent jusqu'à la frontière; mais c'est chez nous que se fait la coupure. Nous savons, et nous lui en sommes reconnaissants, que le Gouvernement a prévu l'autoroute Paris—Metz—Strasbourg, ainsi que l'aménagement de certaines routes nationales. Ce que nous demandons, c'est l'accélération des travaux, car c'est une course contre la montre qui se joue.

Très rapidement, nos industries existantes auront tant de difficultés, notamment du point de vue des transports et du coût de la main-d'œuvre, que leur développement et leur existence même seront mis en cause.

Ce qui est vrai pour le réseau routier est encore plus exact pour les voies navigables et le trafic aérien. Ne pas activer la liaison mer du Nord—Méditerranée, ne pas prévoir l'étude de la liaison Seine—Rhin sont des erreurs.

Vous allez sans doute me répondre qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Monsieur le ministre, que le Gouvernement donne son accord au régime de la navigation internationale de Marseille à Rotterdam et il facilitera le financement de cette importante liaison. Croyez-vous que les habitants de la Rhénanie se préoccupent des pavillons étrangers qui flottent sur le Rhin? Ils sont, en revanche, satisfaits de l'essor de leur région.

La même argumentation est valable pour l'étude et la réalisation d'un aéroport international. Il n'est pas admissible qu'une ville comme Strasbourg, capitale de l'Europe, ne puisse avoir de meilleures liaisons avec les autres pays européens et surtout devenir une escale importante dans le trafic international.

Si, tout à l'heure, j'ai relaté la situation d'infériorité de l'Alsace — qu'il sera très difficile de surmonter — un secteur pourrait devenir un atout majeur: le tourisme.

En effet, la beauté des sites, la gastronomie et les produits alimentaires alsaciens attirent beaucoup de touristes. Encore faudrait-il l'infrastructure hôtelière nécessaire. Il conviendrait de rendre les investissements rentables et peut-être de trouver une solution sous forme de restitution de la T.V.A., afin que ce tourisme, si rentable pour la balance des comptes extérieurs, remplisse son rôle d'avant-garde que nous préconisons.

Outre les équipements, il faut également des hommes. C'est là une de nos grandes préoccupations. Nous avons eu la chance, à Strasbourg, de posséder le premier lycée technique d'hôtellerie et de tourisme. Il a plus de quarante années d'existence.

Son succès a été d'une telle ampleur que ce lycée doit changer de locaux. Une future cité hôtelière est envisagée depuis plusieurs années. Cette réalisation devrait se faire le plus vite possible, mais il faudrait également construire un établissement et surtout l'hôtel digne de la renommée internationale dont jouit cette école pour la formation professionnelle pilote. Certaines économies tatillonnes sont indignes du passé et de la mission internationale de ce lycée.

Monsieur le ministre, nous sommes prêts à vous soutenir pour réaliser ce Plan dans son ensemble, car ces programmations, que nous voulons présenter à notre pays, ne doivent pas être la source de nouvelles déceptions. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mathy.

**M. Marcel Mathy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur les questions agricoles et plus particulièrement sur les difficultés rencontrées par cette exploitation familiale dont on a déjà tant parlé.

Etant moi-même à la tête d'une telle exploitation, j'en connais tous les impératifs et je suis certain que nos collègues sont très sensibilisés par l'angoisse qui règne dans nos campagnes, à l'heure actuelle.

Vous me permettez donc, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un raccourci aussi bref que possible, de revoir la situation de ces exploitants agricoles à travers la mutation importante qu'ils ont connue et connaissent encore, et à travers l'immense déception qu'ils vivent.

Ensuite, nous envisagerons les remèdes qui, à notre avis, pourraient être apportés afin que cette classe sociale puisse espérer vivre du fruit d'un travail laborieux, méritant une attention toute particulière puisqu'il est source de vie.

Monsieur le ministre, si l'on cherche à faire le point, au niveau de l'agriculture, il est certain que notre première constatation est celle du décalage constant entre les charges des exploitations et le prix de vente des produits agricoles.

Parler de ce décalage croissant apparaît comme une affirmation banale. Mais, quand on sait que, au-delà, c'est le salaire d'un travail pénible et ingrat qui est en cause, ainsi que la vie de milliers et de milliers de familles qui, mois après mois, voient se dégrader leur situation, en fait, l'avenir d'une profession à qui on refuse un peu plus chaque année le droit à la vie, on comprend mieux pourquoi cela se traduit par une crise de désespoir, comme l'agriculture n'en a sans doute jamais connu jusqu'à ce jour.

Car, au moment où ces entreprises se voient confrontées avec ces durs problèmes — les baisses de cours catastrophiques, la mévente, l'augmentation des charges — elles ont à faire face, dans le même temps, à une autre nécessité, celle de tenter de s'adapter aux conditions de travail de notre époque.

Il est certain que beaucoup de choses ont changé en l'espace d'un quart de siècle : les besoins, les moyens de travail mis à la disposition de chacun, les techniques. Il est facile de comprendre dès lors que, dans la grande majorité des cas, il est indispensable pour les agriculteurs de moderniser leurs entreprises, pour parvenir à une meilleure efficacité, au niveau du travail, bien sûr, mais aussi au niveau du résultat afin de tenter de dégager le salaire nécessaire à la vie d'aujourd'hui.

Mais tout n'est pas simple en ce domaine. Si l'on jette un regard en arrière, qu'a-t-il été fait, ces dernières années, pour la modernisation de nos entreprises ?

Dans certains cas, on a parlé de la nécessité d'accroître la superficie des exploitations. Compte tenu de leur moyenne actuelle de superficie, le problème se posait en effet pour maintes exploitations.

N'est-ce pas justement dans les régions où ce problème se posait avec le plus d'acuité que l'on est arrivé, avec cette volonté de s'agrandir, au résultat contraire de ce qui était souhaité ? Car trop nombreux ont été ceux qui, alors, se sont portés sur le marché foncier, en pratiquant l'achat ou la location, faisant monter ainsi les prix hors du seuil de rentabilité.

Dans d'autres cas, du fait du manque de surfaces disponibles, c'est du côté des productions sans sol que la solution aux difficultés a été recherchée ; le marasme actuel que connaissent la plupart de ces productions montre que, là encore, cette solution n'a apporté qu'une réponse temporaire à de graves difficultés.

De toute façon, dans la plupart des cas, l'effort d'adaptation des exploitations agricoles s'est traduit par un déséquilibre permanent, aussi bien sur le plan financier que sur celui du travail.

Si nous sommes tous d'accord sur la nécessité de cette modernisation, on peut se demander si les actions ont été bien engagées et si les aides ont été suffisantes pour permettre à ceux qui en demandaient le bénéfice de vivre normalement, malgré le déséquilibre provoqué par ces actions.

Je pense qu'il est nécessaire, également, de rappeler les difficultés de ceux qui, installés sur de faibles superficies, voient, face à des charges croissantes, leur faible revenu s'amenuiser d'année en année, alors que, du fait de leur environnement et des problèmes rappelés précédemment, il leur est de moins en moins possible d'améliorer leur situation, c'est-à-dire d'accroître le produit brut de leur exploitation, sans aller vers des investissements et des augmentations de charges très importantes.

Il convient également de signaler, en plus des difficultés d'ordre économique, tous les problèmes posés par le départ des jeunes en certaines régions, départ qui aboutit à un dépeuplement et à un vieillissement de la population. Cela risque de poser d'autres problèmes graves dans l'avenir, tant il est vrai que l'on peut difficilement vivre dans une région si l'on n'y trouve pas, avec un minimum d'équipements, ce réseau de relations humaines indispensables à une vie normale.

A cela viennent s'ajouter encore les difficultés qui découlent de la politique actuelle.

La situation agricole est grave, tout d'abord sur le plan général, car les décisions prises par les ministres à Bruxelles ne nous donnent pas absolument satisfaction.

La nouvelle hiérarchie des prix en faveur des productions animales, que les agriculteurs demandent depuis plus de deux ans, n'a pas été appliquée. Les producteurs avicoles, bovins, porcins et ovins supportent des charges intolérables et, ce qui est encore plus grave, n'ont aucune garantie de prix, notamment pour les produits avicoles et les fruits et légumes.

Vous allez certainement me répondre que M. le ministre de l'agriculture s'est battu pour obtenir une grille plus favorable mais que, hélas ! ses collègues de la Communauté n'ont pas partagé son point de vue.

Sur certains points, je lui rends cette justice mais, sur d'autres, vous me permettez, monsieur le ministre, de ne pas être d'accord avec le Gouvernement car ce ne sont pas les ministres « européens » qui ont décidé de supprimer la détaxe des carburants agricoles ! Ce ne sont pas non plus les ministres « européens » qui ont décidé d'encadrer et de limiter les crédits nécessaires à la bonification des prêts du Crédit agricole « français », lequel, pour ces raisons, est obligé d'appliquer des taux qui vont de 4 à 9,5 p. 100, alors qu'il y a seulement deux ans, lorsque les prix agricoles étaient sensiblement les mêmes qu'actuellement, les taux étaient, dans de nombreux cas, de 3 p. 100. Aujourd'hui, avec des taux largement supérieurs, les bénéficiaires doivent encore attendre parfois presque un an pour obtenir l'argent sur lequel ils comptent.

Les prêts bonifiés à 4,5 p. 100 pour les bâtiments d'élevage, accordés par l'arrêté ministériel du 26 septembre 1969, ont été purement et simplement supprimés le 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Qui a pris ces décisions ? Non pas les ministres « européens » qui ont parfois bon dos ! Mais M. Giscard d'Estaing lui-même et le Gouvernement !

Telle est la politique de développement et de modernisation de l'exploitation agricole de type familial, qui est cependant bien définie dans la loi d'orientation agricole de 1960. Telle est la politique en faveur des productions animales et des régions en difficulté.

Certes, harmoniser et hiérarchiser les prix agricoles et les charges au niveau européen n'est pas chose facile, nous le savons. Cependant le Gouvernement français a la possibilité de corriger les inégalités mais il ne le fait pas, je viens de le prouver.

Les productions essentielles, qui représentent la presque totalité du revenu agricole brut pour nos régions d'élevage, ont connu, au cours de l'année 1970, et connaissent encore actuellement des niveaux de prix par rapport aux charges qui découragent complètement l'ensemble des agriculteurs et accélèrent le départ des jeunes, ceux-ci n'ayant plus la possibilité de s'installer et surtout de retirer un salaire correct de leur travail.

Au niveau de la production bovine, on enregistre une baisse de 5 à 10 p. 100 sur le marché des animaux gras, une baisse largement supérieure pour les animaux d'élevage avec de très grosses difficultés pour les éleveurs à réaliser des transactions.

Pour les ovins, les éleveurs ont subi des cours extrêmement bas durant l'année 1970 et sont inquiets, à l'heure actuelle, de leur devenir.

Les prix de vente des porcelets et des porcs gras sont à peu près sensiblement ceux qui étaient pratiqués au cours des années 1948 à 1955.

Il est inutile que je fasse des commentaires sur ce point, monsieur le ministre, car il suffit de prendre comme base de comparaison les tarifs publics, l'essence ou les timbres-poste, qui ont plus que doublé depuis cette période, pour démontrer la détérioration considérable du revenu dans ce secteur.

C'est, je crois, le secteur avicole qui est le plus vivant témoignage de la duperie dont ils ont été victimes.

Il y a dix ans, lorsqu'ils ont mis en place les premiers poulaillers-ponte, dans le cadre coopératif, les aviculteurs ont été très largement encouragés par les pouvoirs publics. On leur démontrait que la production artisanale était condamnée à disparaître.

On leur disait alors que la profession devait s'organiser, que certains agriculteurs devaient se spécialiser et mettre en place, entre autres, des unités de production rentables, de 1.000 à 1.200 pondeuses, pour pallier certaines difficultés de structures.

Ils ont suivi ces directives. Certains agriculteurs dynamiques se sont engagés et ont pris des risques. Pendant quelques années, la plupart d'entre eux ont amélioré leur revenu.

Il y a aussi ceux qui ont cru en l'avenir, et surtout aux belles promesses de nos économistes distingués, et dont les unités sont passées de 1.000 à 3.000, 5.000, voire 10.000 pondeuses.

Mais les œufs valaient alors, en moyenne, 28 centimes pièce et l'aliment 55 centimes le kilo. Et maintenant ? Beaucoup de ces agriculteurs ont été amenés à abandonner cette production en raison de sa non-rentabilité.

Aujourd'hui, l'aliment vaut 70 centimes. Toutes les autres charges ont lourdement augmenté. Les œufs valent moins de 15 centimes à la production, soit 1,80 F la douzaine, ce qui ne les empêche pas d'être vendus de 3,80 à 4 F dans les supermarchés.

En conséquence, le déficit des producteurs d'œufs varie de 2 à 3 centimes par œuf, déficit qui est multiplié par l'importance de l'unité de production.

Voici, mesdames, messieurs, un très bel exemple, certes, d'évolution des structures en dix ans, mais pour quel résultat !

Est-ce leur faute ? Ils doivent faire preuve de beaucoup de discipline et de dynamisme dans le domaine de l'application d'une véritable organisation de la mise en marché de leurs produits, c'est certain.

Mais le Gouvernement n'a-t-il pas, lui aussi, une très grande responsabilité dans ce domaine, et j'aimerais, monsieur le ministre, que l'on m'indiquât pourquoi on a laissé rentrer en France des œufs belges à 0,12 franc et allemands à 0,15 franc en octobre 1970 et comment, nos collègues producteurs de la Communauté arrivent à produire ces mêmes œufs à des tarifs défiant toute concurrence ?

Il a été créé, monsieur le ministre, depuis dix ans sur l'incitation du ministère de l'agriculture beaucoup de groupements de producteurs, de comités économiques, de S.I.C.A. Ces organisations, qui pourtant devraient avoir une utilité certaine, ont-elles contribué à améliorer le revenu agricole ?

Je réponds non et je ne pense vexer personne. L'exemple avicole que je viens de donner le démontre.

En effet, nous pouvons créer toutes les formes de groupements imaginables. Nous n'aboutirons à rien si, comme pour les céréales, nous n'obtenons pas rapidement l'assurance d'une garantie de prix minimum de nos productions animales, qui doit couvrir les prix de revient et laisser une marge bénéficiaire honnête aux producteurs.

Cela suppose, justement, une organisation qui existe déjà dans certains secteurs, tel le secteur céréalier. On l'appelle « l'Office des céréales », une appellation qui a peut-être trop longtemps fait peur à certains producteurs de viande. Peu importe l'appellation. Ce qui compte, c'est que cet organisme apporte la sécurité d'un prix minimum garanti pour nos productions, comme l'office des céréales l'a fait pour le secteur qui le concerne.

Cette situation ne peut plus durer. Il faut immédiatement que le Gouvernement prenne ses responsabilités. Je suis certain alors que la profession prendra les siennes.

Il est certain que cette analyse générale, reprise par régions, nous montrerait des situations différentes certes, mais posant néanmoins partout le même problème ? Sont-elles nombreuses, les exploitations agricoles de caractère familial qui peuvent présenter un bilan positif, si l'on tient compte de l'ensemble des charges que constitue un capital d'exploitation, et cela tout en rémunérant correctement un travail souvent très long et très dur. C'est particulièrement vrai, je le répète, pour les spéculations animales qui exigent un capital d'exploitation — cheptel et bâtiments — de plus en plus important.

Or, dans mon département de Saône-et-Loire, comme dans beaucoup d'autres, la majorité des exploitations est orientée vers ces productions animales.

Aussi, il nous faut bien constater que, dans ce monde en constante évolution, l'agriculture n'a pas vu, au cours de la dernière campagne, sa situation s'améliorer. Bien au contraire ! Et tout le monde, y compris les pouvoirs publics, est d'accord pour le reconnaître. L'année 1970 aura montré, une fois de plus, le recul de la parité promise par la loi d'orientation.

Force nous est de constater que, dans une société à prédominance industrielle, où tout se conçoit, se pense, se prévoit, et même se décide, en fonction de l'industrialisation, de son adaptation, de son développement, l'agriculture qui, elle, est soumise à des lois différentes de celles de l'industrie, a de plus en plus de peine à suivre le même rythme de développement. Et cela explique en partie ce retard croissant, que prennent les revenus agricoles par rapport aux autres revenus. C'est la raison pour laquelle nous devons, si nous voulons véritablement maintenir cette forme d'agriculture, en arriver à la vérité des prix.

Pourtant, il est fréquent de faire peser sur les seuls prix agricoles les augmentations de charges des autres secteurs. Le secteur laitier en est un exemple. Combien de fois les augmentations de prix accordées ont servi surtout à éponger les augmentations de charges des secteurs de la transformation et de la distribution, sans résultat pour le producteur. Cela nous amène à des constatations ahurissantes : le lait, denrée astreignante à produire, difficile et coûteuse à conserver, arrive au consommateur à un prix guère supérieur à celui de l'eau minérale qui, elle, est donnée généreusement et gratuitement par la nature.

Et l'on pourrait faire cette même remarque pour la plupart des produits agricoles qui subissent bien souvent des pressions spéculatives. Les entreprises industrielles s'écrouleraient bien vite si elles étaient soumises à ce même phénomène.

En conclusion de cette analyse rapide d'une situation peu encourageante, je vous demande de méditer sur un certain nombre de points.

On a souvent dit que le problème agricole était surtout un problème de décalage technique et que nos entreprises n'étaient plus adaptées aux conditions de travail actuelles.

Cela est sans doute vrai partiellement et l'évolution a certainement été plus rapide au niveau des moyens matériels de production : équipements, techniques utilisées, etc., qu'au niveau des structures d'exploitations : superficie, morcellement, dispersion, bâtiments, etc. Et pour cause ! En effet, s'il est possible de fabriquer à la chaîne du matériel agricole, aménager le parcellaire ou accroître la superficie d'exploitation pose bien des problèmes. Car, à cette terre sont attachées des familles paysannes ; et il n'y a qu'à regarder les réactions des uns et des autres face au problème foncier pour comprendre que le monde agricole ne peut se prêter si facilement aux désirs de certains de le voir s'industrialiser rapidement.

En fait, si l'on analyse plus à fond la situation actuelle, les difficultés ne proviennent pas seulement d'un simple décalage sur le plan des techniques : derrière les difficultés que vivent les agriculteurs, il y a un problème de civilisation, un problème de société. Notre société industrielle est une société dure par nature, sans pitié pour les faibles, et où comptent en priorité l'efficacité, le rendement, la productivité, la rentabilité. Finalement, le sort des groupes qui la composent est une question de rapport de forces.

Souvent alors, pèsent plus dans les décisions prises le poids et la pression possible d'un groupe par rapport à un autre, ou par rapport aux employeurs ou aux pouvoirs publics, que le souci d'une véritable justice.

C'est là sans doute qu'il faut comprendre la crise de confiance qui existe actuellement pour de nombreux agriculteurs conscients que leur situation se dégrade au fil des années par rapport à celle d'autres catégories qui sont plus privilégiées.

Or, quels sont aujourd'hui les moyens de pression efficaces dont disposent les agriculteurs ?

Ils avaient hier le poids du nombre ; au fil des ans, celui-ci diminue.

Le poids économique de l'agriculture est réparti entre des centaines de milliers d'entreprises qui apparaissent bien faibles par rapport aux géants de la finance ou de l'industrie.

Alors, il ne faut pas s'étonner si dans notre civilisation industrielle on écoute plus facilement ceux, de divers horizons d'ailleurs, qui ont intérêt à ce que nos produits soient le moins cher possible. Cela réduit le poste alimentation dans le budget des ménages et permet, de ce fait, de voir moins d'exigences au niveau des salaires. Cela permet surtout — les dépenses alimentaires étant plus faibles — de drainer d'autant plus d'argent dans d'autres secteurs, notamment les équipements et les loisirs qui, eux, concernent directement l'industrie.

Après ce survol rapide des problèmes qui sont ceux que les agriculteurs vivent tous les jours, et après cette analyse, sommaire elle aussi, de certaines causes profondes du malaise agricole, il nous faut définir quels sont, en 1971, les remèdes qui doivent être appliqués pour redresser une telle situation.

Dans ce monde en pleine mutation dont nous venons de parler, notre rôle de parlementaire est important car, en connaissance des besoins et des difficultés de milliers, voire de centaines de milliers de gens qui, pris isolément, n'ont qu'une faible importance au niveau économique, nous devons avoir pour mission de faire entendre leur voix et de défendre leurs intérêts professionnels pour améliorer leurs conditions de vie.

Pour nous, cela concerne bien sûr et avant tout, le travail des agriculteurs qui doit, dans cette société moderne, leur assurer un revenu décent comparable à celui des autres catégories professionnelles.

Cela concerne également leur cadre de vie, c'est-à-dire l'aménagement, l'équipement de nos régions qui ne doivent pas être délaissées et rester en perpétuel retard sur d'autres régions.

Il y a donc tout d'abord cet objectif de défense du revenu des agriculteurs. Et c'est bien sur ce point, vu la dégradation actuelle d'une situation, que les agriculteurs sont le plus sensibilisés.

De quelle façon, dans notre société actuelle, assurer aux travailleurs de la terre la garantie d'un revenu normal en rapport avec le travail qu'ils fournissent, et ceci en tenant compte de leur situation, différente selon les âges, les régions, les productions ou les types d'exploitations ?

En ce qui concerne les agriculteurs âgés, tout en défendant le principe de l'indemnité viagère de départ, outil de restructuration des exploitations, il nous faut également poser le problème de la retraite de base et voir les possibilités de sa revalorisation, celle-ci exigeant bien sûr un effort de la part des pouvoirs publics. Cet effort est-il possible ? Dans quelle mesure ? Autant de questions que nous avons à poser et qui, normalement doivent s'inscrire dans le VI<sup>e</sup> Plan.

En ce qui concerne les agriculteurs installés sur de faibles superficies et qui, en raison d'un âge déjà avancé, ne peuvent entreprendre des actions de modernisation exigeant de lourds investissements, la question est à nouveau posée : n'ont-ils pas droit, eux aussi, au minimum vital ? Et comment le leur assurer ?

L'article 27 de la loi complémentaire avait bien prévu des aides spécifiques destinées à améliorer le niveau de vie des familles qui doivent se maintenir sur leur exploitation agricole. On attend, aujourd'hui encore, c'est-à-dire neuf ans après, les textes d'application du paragraphe 5 de cet article 27.

Il y a également le problème de la création d'emplois dans certaines zones. Il est certain que, là encore, la collectivité se doit d'intervenir et de voir comment, dans certains cas, une aide publique peut être consentie sous une forme ou sous une autre — aux collectivités locales, par exemple pour l'aménagement des villages — pour l'incitation à l'implantation de petites unités industrielles, qui permettrait, tout en améliorant l'environnement — pour lequel vient d'être créé tout spécialement un ministère — de donner, à temps partiel ou complet, une action supplémentaire à certains agriculteurs qui ne peuvent ni se moderniser, ni quitter une région où ils sont fixés depuis longtemps.

Pour les agriculteurs qui souhaitent moderniser leur exploitation : agrandissement, équipement, spécialisation, nouvelle orientation, etc., il est indispensable qu'une politique dynamique puisse être mise sur pied.

Au niveau des questions foncières, il nous faut tous accepter de réfléchir aux problèmes posés par le régime actuel du sol, face aux nécessités impérieuses de surfaces plus grandes au niveau des exploitations.

Il nous faut admettre des systèmes de propriété sociétaires de la terre qui déchargeraient l'exploitant d'un poids de plus en plus lourd et qui déchargeraient l'agriculture en général du rachat à chaque génération d'une part importante du capital foncier.

Il nous faut trouver une solution meilleure au problème de l'entreprise, pour assurer, dans certains cas à préciser, la durée à cette entreprise et la garantie d'unité indivisible, durée et sécurité indispensables à ceux qui veulent investir.

Il nous faut trouver des solutions aux problèmes posés par la concurrence qui se produit, entre agriculteurs, dans les régions de petites et moyennes exploitations et qui conduit à des prix de ventes ou de locations de terres, incompatibles avec la valeur réelle des sols et leur rentabilité.

Il nous faut voir comment donner plus de chances à ceux qui, effectivement, manquent de surface, par le biais de productions sans sol, par exemple.

Il nous faut donner aux S. A. F. E. R. des moyens accrus, tant au niveau des moyens financiers, que des possibilités d'intervention sur les locations.

Il faut prévoir des possibilités d'intervenir plus systématiquement lors des achats de terre par des non-agriculteurs.

Au niveau des problèmes de financement, à l'heure où l'on parle de restriction au niveau du crédit, il faut rappeler l'importance des aides, indispensables aux exploitations en cours de modernisation.

Dans cet ordre d'idées, il serait souhaitable que l'on puisse arriver à un financement correspondant à un programme de modernisation et d'investissements, programme suivi par un organisme de comptabilité et de gestion.

Il serait également souhaitable de trouver une formule de remboursement tendant soit à des différés d'amortissements plus longs au départ, soit à des taux d'intérêt plus bas les premières années, cela afin de permettre aux exploitants dynamiques d'asseoir un peu leur situation avant de supporter des charges financières toujours trop lourdes lorsqu'il s'agit des premières annuités.

Il faudrait enfin trouver également une solution au problème des cautions par la création d'un « fonds national ou régional de garantie des prêts » plus équitable que le système actuel.

Enfin, parallèlement à cette politique que je viens d'évoquer, tenant compte de certaines situations particulières, nous devons poser à nouveau avec plus de netteté, le problème du prix des produits agricoles qui, à notre avis, doit être lié à celui de l'organisation des marchés.

On nous a dit que le prix de nos produits est le résultat de la libre confrontation de l'offre et de la demande, comme cela se passe dans le monde de l'industrie. Or, du fait de situations bien spéciales et difficilement comparables — produits pour la plupart périssables, quantités récoltées liées à des aléas en partie incontrôlables, durée des cycles de productions toujours longs — et du fait d'une politique générale qui se donne comme objectif de garantie au consommateur les prix les plus bas au niveau des denrées alimentaires, et qui pour cela se sert en même temps d'importations de produits agricoles comme monnaie d'échange avec des exportations de produits industriels, le jeu de la libre confrontation, de l'offre et de la demande joue rarement et ne peut, à lui seul, pour les produits agricoles, servir de cadre à la fixation des prix.

Il est donc indispensable que soit recherché et appliqué un système qui permette, dans le contexte d'un marché s'organisant progressivement, et se fixant des disciplines pour éviter les productions anarchiques, de garantir un prix minimum réellement payé au producteur, étant entendu qu'il doit nécessairement retrouver dans son prix de vente son prix de revient et une marge bénéficiaire normale.

Ce système existe déjà pour certaines productions : céréales, betteraves, etc. ; nous devons rechercher, en tenant compte des aspects particuliers des autres productions, en particulier des productions animales, une formule analogue.

Dès lors, les agriculteurs sauront mieux organiser et moderniser leurs entreprises, tant il est vrai que rien de valable ne peut être fait sans un minimum de sécurité.

Il s'agit donc d'une certaine planification. Car enfin, monsieur le ministre, il faudra bien, même en émettant l'hypothèse la plus mauvaise, que, lorsque ces exploitants familiaux auront disparu — ce qui risque malheureusement de se produire dans peu d'années — que le pays mange.

Qui produira alors ces biens de consommation nécessaires à la bonne santé du pays ? Des industries ? Dans ce cas, il faudra bien payer à leur juste prix ces biens alimentaires. Sinon, ne vous faites pas d'illusions, il n'y aura plus personne pour produire et nous pouvons nous demander quel sera le sort de ce pays !

Je pense, pour ma part, que ce problème doit être lié à celui de l'organisation, car s'organiser sans un minimum de garanties ne donne pas la sécurité aux producteurs et risque de mener à une impasse : pensons au problème des œufs en 1970. La maîtrise du marché est une œuvre de longue haleine.

La fixation de ces prix garantis doit découler d'une étude économique tenant compte de l'ensemble des coûts de production d'une entreprise moyenne, tant au point de vue de la superficie qu'à celui de la technicité : charges de main-d'œuvre permettant de dégager un salaire correct ; rémunération du capital investi qui, seul, peut permettre aux jeunes qui s'installent de pouvoir supporter les charges financières toujours lourdes les premières années d'installation.

N'est-ce pas d'ailleurs l'idée qui était contenue dans l'article 7 de la loi d'orientation concernant la détermination de l'exploitation type à deux unités de travailleurs ? Est-il possible aujourd'hui de se battre, sur les plans français et européen, pour faire appliquer la politique agricole définie en 1960 ?

Qu'en est-il de la définition de l'exploitation à deux unités de travailleur homme, de la mise en place de comptabilités au travers des régions pour connaître plus clairement la situation des différentes productions, du rapport annuel sur l'exécution du plan de production agricole qui devait indiquer les moyens à mettre en œuvre pour rétablir, en cas de déséquilibre, la parité des revenus ?

La loi d'orientation était-elle une duperie ? Serait-on dans la situation actuelle si tout ce qui avait été prévu était appliqué aujourd'hui ? Je pense que l'idée de conférence annuelle — vous en avez parlé ce matin, monsieur le ministre, et je vous en remercie — dont le principe a été admis ces derniers temps, n'est en fait que cette vieille idée de 1960, qui prévoyait chaque année ce rendez-vous du 1<sup>er</sup> juillet.

Enfin, pour clore ce catalogue d'objectifs, qui cherche à définir comment permettre à chaque catégorie d'agriculteurs de parvenir à un revenu décent, le droit à un minimum correct étant, je pense, un droit pour chaque citoyen de ce pays, je voudrais aborder rapidement, au niveau de nos objectifs, le problème du cadre de vie et de l'environnement.

Car, en fait, avoir un revenu correct ne suffit pas si, dans le même temps, il nous faut vivre dans des villages, dans des régions privés d'un minimum d'équipement, sur le plan social, sur le plan de la santé, sur le plan de la culture et des loisirs, sur le plan des moyens de communications, etc. Or, n'est-ce pas ce qui attend nos régions rurales demain si le déménagement, amorcé déjà très fortement aujourd'hui, se continue au rythme actuel ?

Si nos régions veulent vivre, il faut assurer le maintien d'une population suffisante. Ce problème déborde le cadre purement agricole, mais je pense qu'il concerne malgré tout directement les agriculteurs et les ruraux et c'est certainement un problème de gouvernement. Je ne veux pas m'y étendre, mais seulement rappeler que ce problème de cadre de vie et d'aménagement de nos régions doit non seulement faire partie intégrante du VI<sup>e</sup> Plan, mais recevoir une application urgente.

Alors, monsieur le ministre — ce sera ma conclusion — je vous lance de la tribune de cette Haute Assemblée un appel angoissé : arrêtez le massacre pendant qu'il en est encore temps, faites en sorte que ces agriculteurs, ces cantonniers permanents et gratuits de la nature, puissent vivre et faire vivre correctement leurs familles de leur noble métier. C'est tout ce qu'ils demandent.

Il y va, soyez-en sûr, monsieur le ministre, de la paix sociale dans nos campagnes et de la bonne santé de notre pays. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Viron.

**M. Hector Viron.** Monsieur le ministre, dans l'exposé sur la situation de l'emploi figurant à l'annexe A3 au rapport général sur le Plan, vous indiquez : « L'évolution de l'emploi dans les

années récentes a mis en évidence des problèmes relativement nouveaux qui rendent l'équilibre de l'emploi plus difficile à réaliser que par le passé. » Les prochaines années, écrivez-vous, seront marquées « par des réorganisations de structure, par la disparition ou la reconversion de certaines entreprises marginales qui ne seront pas sans incidence dans le domaine de l'emploi ».

Qu'est-ce à dire sinon que de très sérieux problèmes vont se poser pour les travailleurs, conséquences des concentrations et fermetures d'usines ? Si l'on tient compte de l'augmentation considérable de la population active pendant la période du Plan, cela veut dire que le volant de chômeurs existant en France sera encore très important. Le plein emploi ne sera pas réalisé.

Vous évaluez la population disponible à 340.000 personnes, c'est-à-dire 340.000 chômeurs, mais vous ajoutez que « les évaluations de population disponible à la recherche d'un emploi sont entachées de fortes incertitudes du fait des aléas de la projection des besoins et des ressources en main-d'œuvre ».

Cela signifie que l'on peut aussi dépasser allègrement le seuil des 340.000 chômeurs, la politique de concentration, la disparition des entreprises marginales, la concurrence internationale y contribuant largement, l'expérience des années passées prouvant amplement que les emplois créés étaient loin d'équilibrer les emplois supprimés.

C'est pourquoi, forts de l'expérience passée, lorsque vous déclarez que « le maintien du plein emploi dépendra d'un ensemble d'actions de politique économique et sociale, parmi lesquelles la politique conjoncturelle joue un rôle très important, ainsi que des politiques menées par les entreprises et des négociations contractuelles », nous sommes amenés à faire plus que des réserves, car votre politique de plein emploi est sujette à trop d'éléments qui, à tout moment, peuvent la remettre en cause.

Votre VI<sup>e</sup> Plan n'est donc pas certain d'assurer ce plein emploi et, lorsqu'on regarde de plus près la situation de plusieurs régions, on est bien obligé de se rendre à cette évidence.

Le ministre du travail, écrivant récemment dans une revue à propos du chômage, surtout chez les jeunes, a fait état de la « psychose du chômage des jeunes qui a gagné l'opinion publique ». Mais il ne peut s'agir seulement d'une psychose quand on sait que, d'après les chiffres du ministre lui-même, 495.000 jeunes sont entrés sur le marché du travail en 1970 et qu'ils seront 620.000 en 1975. Si cette inquiétude a gagné l'opinion publique, c'est bien parce que celle-ci se rend compte que le chômage règne et que les emplois créés ne permettent pas de donner du travail à toute cette jeunesse.

Au nom de l'impératif industriel, la concentration va être accentuée, accroîtra les déséquilibres régionaux et accélérera les mouvements migratoires. Les zones de concentration industrielle prévues concernent essentiellement, d'une part, le centre du bassin parisien et le sillon rhodanien et, d'autre part, les bases portuaires de Dunkerque, de la Basse-Seine et de Fos.

A cela s'ajouteront des actions d'accompagnement dont le but est surtout d'atténuer la crise dans les bassins en voie de désindustrialisation, notamment dans le Nord et l'Est de la France. La politique de reconversion rurale aura pour but réel d'accélérer la concentration agraire.

Ainsi la politique dite d'aménagement du territoire vise à orienter le développement des régions en expansion dans l'intérêt des grandes sociétés, tout en tentant d'en limiter les incohérences les plus graves.

Malgré l'effort de conviction fait par le Gouvernement pour présenter le VI<sup>e</sup> Plan comme la panacée devant résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays, de toutes parts des réserves s'élèvent quant à son contenu et son orientation.

Nous avons entendu dire, dans cette discussion, que la réalisation du Plan devait être l'affaire de tous les Français. Comment voulez-vous qu'il en soit ainsi ? Les grandes centrales syndicales ouvrières ont signifié leur opposition à ces options ; les autres ont toutes formulé des réserves plus que prudentes ; aucune n'y a apporté sa caution. Pourquoi ? Parce que toutes considèrent que les options retenues ne correspondent pas à l'intérêt des travailleurs de ce pays et ce sont là des faits dont on doit tenir compte.

Du reste, beaucoup de documents laissent transparaître une appréhension quant à la possibilité de tenir, sans secousse, les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

Le projet de rapport de la commission de l'industrie, publié en mars 1971, confirme les réserves et les critiques que nous formulons sur ce Plan. On nous dit que le but du Plan est

d'assurer le plein emploi, d'où la création de 1.300.000 emplois nouveaux, dont 250.000 industriels, mais on ne nous indique pas le total des emplois qui seront supprimés pendant la même période, notamment dans les mines, dans le textile, dans l'agriculture : on ne nous indique pas ce que représente, en nombre d'emplois, la suppression des 10.000 entreprises par un envisagée dans un document antérieur au projet de rapport de cette même commission de l'industrie.

Mais il y a plus grave. Des régions importantes pour l'économie du pays régresseront au cours du VI<sup>e</sup> Plan. Le projet de rapport précité souligne que, par exemple, dans la région du Nord, seront supprimés de 20.000 à 35.000 emplois de l'industrie textile auxquels s'ajouteront au minimum 50.000 emplois supprimés dans les mines. Dans l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, des entreprises textiles ferment continuellement.

Entre les deux recensements, les effectifs de cette industrie ont diminué dans cette région de 22 p. 100. Dernièrement, en l'espace de trois mois, des mesures de licenciement intéressant 3.300 personnes viennent d'être prises atteignant 80 p. 100 du personnel féminin.

Dans les mines, entre 1962 et 1969, les houillères ont abaissé leurs effectifs de 33 p. 100. En 1975, les effectifs actuels seront encore réduits de moitié et, en 1980, l'exploitation sera terminée.

Les experts du VI<sup>e</sup> Plan ont mis l'accent sur l'épuisement du bassin alors que, quelques années auparavant, M. Gardent lui-même, ancien président des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, estimait les réserves à 1.500 millions de tonnes dont un milliard exploitables.

Cet abandon prématuré, outre les problèmes de main-d'œuvre qu'il pose, représente à notre avis un gaspillage des ressources énergétiques du pays. Il est du reste regrettable que le Gouvernement ne revienne pas sur ses objectifs de récession charbonnière. Les hausses du pétrole d'aujourd'hui font que cette source d'énergie coûte plus cher à l'économie nationale.

Il est vrai, d'autre part, que cette politique visant à favoriser les trusts pétroliers au détriment d'une industrie nationalisée cadre plus parfaitement avec la politique actuelle du Gouvernement. Peu importe les contradictions ! En effet, en matière énergétique, la dépendance de la France devient de plus en plus grande.

Les chiffres que je viens de citer sont du reste confirmés dans le document publié par la commission nationale de l'aménagement du territoire, rapport signé de M. Lamour. Or, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, la région du Nord, avec ses deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, verra le nombre de ses emplois industriels, qui était de 640.000 en 1954, ramené à 579.000 en 1976 !

Ainsi donc, IV<sup>e</sup> Plan, V<sup>e</sup> Plan, exécutés sous votre autorité et VI<sup>e</sup> Plan auront eu pour objectifs de ramener la région du Nord de 9,6 p. 100 qu'elle représentait de l'ensemble du pays à environ 8 p. 100 actuellement du poids industriel du pays et la perspective est encore la diminution pour 1976 !

La perspective offerte à la région du Nord pour 1976 est de 61.000 emplois industriels en moins, alors que sa population active est en augmentation constante.

De l'aveu même de la Délégation à l'aménagement du territoire, 60.000 jeunes depuis 1970 sont à la recherche d'un emploi et quittent la région chaque année par dizaines de milliers.

Cela n'empêche pas qu'actuellement on dénombre officiellement 26.500 chômeurs, chiffre évidemment très inférieur au nombre réel que l'on peut situer, après les correctifs habituels, autour de 40.000 chômeurs.

Cette situation fait que la région est loin de retrouver le chemin de la prospérité.

Les perspectives du VI<sup>e</sup> Plan lui donnent un rythme de progression de 0,2 p. 100, un des plus faibles taux envisagés dans les différentes régions du pays.

Certes, on pourra nous dire que le Gouvernement a pris des mesures pour remédier à cette situation en orientant la création d'usines automobiles dans le Nord.

Mais est-ce une solution idéale que de faire reposer, pour les années 1977-1980, l'industrie de cette région sur l'automobile, dans sa conception actuelle, sans savoir ce qu'elle sera dans huit ou dix ans et sans tenir compte des effets de la concurrence ? Il ne faut pas oublier que les créations prévues d'emplois représenteront au maximum 30.000 emplois pour 1977, alors que dès 1975 il faudrait 45.000 emplois industriels nouveaux sur un total de 85.000 emplois nécessaires.

Les auteurs de ce rapport soulignent que les créations d'emplois dans l'automobile dépendent d'une vigoureuse action de l'Etat.

Or, que constatons-nous actuellement dans le Nord ? L'usine Renault de Douai rencontre actuellement des difficultés de financement ; l'usine Renault de Ruitz n'a pas de financement pour la deuxième tranche ; l'usine Simca-Chrysler de Valenciennes-Bouchain, prévue pour 4.000 emplois et qui, avec ce qui gravite autour, devait amener la création de 7.000 emplois, n'aura en définitive que 1.000 emplois, dont 700 emplois d'embauchement.

Ajoutons-y l'Imprimerie nationale prévue à Douai et qui a pris près de trois années de retard, alors que dans le même temps la régression s'accélère dans les mines.

L'association pour l'expansion de la région rencontrerait même actuellement des difficultés, les emplois « négociés » étant loin d'être créés et rencontrant des difficultés de financement.

La revue *Profils*, éditée par l'Observatoire économique régional, vient de publier une étude spéciale sur la région, dans laquelle elle formule un diagnostic sur sa santé économique.

Eh bien ! nous pouvons dire que sa santé n'est pas bonne.

L'Observatoire économique, dirigé par des personnes qui sont loin d'être des communistes, souligne « que la région du Nord est celle où les effectifs de l'industrie ont diminué le plus rapidement de 1954 à 1968. La baisse des effectifs touche aussi bien les industries productrices de biens intermédiaires que celles des biens de consommation ou des biens d'équipement. Le Nord, indique-t-il, est depuis 1954 la dernière des régions françaises au point de vue du développement de l'emploi industriel ». Voilà qui cadre mal avec les déclarations sur la bonne santé de cette région !

Entre 1962 et 1970, si la croissance avait été identique à celle du reste du pays, il y aurait eu 78.000 emplois supplémentaires dans le Nord, 37.000 dans le Pas-de-Calais. Or actuellement la balance suppressions-crétions est largement déficitaire.

Le projet de rapport que j'ai cité précédemment souligne également comment la région de l'Est sera touchée par la régression : une diminution de 15.000 à 23.000 emplois est prévue dans le textile ; la sidérurgie verra ses effectifs réduits de 20.000 à 25.000 ; les mines poursuivront leur régression, avec 10.000 emplois en moins.

Ainsi, cette autre importante région industrielle est en passe de perdre près de 60.000 emplois, alors que votre Plan et les créations qu'il prévoit n'atteindront au maximum que 38.000 emplois.

Ce phénomène de désindustrialisation atteint également la région parisienne.

Ainsi, alors que votre VI<sup>e</sup> Plan est placé sous le signe de la politique dite d'industrialisation, nous assistons à la désindustrialisation de régions pourtant réputées pour posséder une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Par exemple, au cours des dix dernières années, 22.000 emplois ont été supprimés dans onze localités du département des Hauts-de-Seine. Et pourtant, dans ces localités existent des zones industrielles qui sont bien loin d'être utilisées à plein.

Les prévisions de votre Plan ne sont pas de nature à stopper ce processus de désindustrialisation, bien au contraire.

Dans ces conditions, il nous semble que vos hypothèses risquent d'être rapidement mises en cause car les moyens suffisants ne sont pas mis en œuvre.

Les décisions prises à l'égard de certaines régions sont très insuffisantes pour pallier la situation actuelle de l'emploi qui va en se dégradant. Des mesures exceptionnelles devraient être prises pour parer aux conséquences de la dégradation dans les mines, le textile, l'agriculture.

De plus, des efforts, particuliers doivent être entrepris dans ces régions pour le développement des moyens de la formation professionnelle qui sont encore bien loin de correspondre aux besoins actuels.

Ces remarques valent, hélas ! pour bien d'autres régions, ce qui laisse supposer que votre VI<sup>e</sup> Plan ne réglera pas ces problèmes du plein emploi. Il accentuera certes la concentration de certaines industries, c'est-à-dire qu'il favorisera surtout les grandes sociétés au détriment de l'intérêt général, car leur vocation n'est pas de satisfaire cet intérêt, étant surtout préoccupées de leurs propres intérêts.

C'est pourquoi se pose avec force, pour assurer un développement harmonieux du pays et de ses différentes régions, le problème de la nationalisation des secteurs clés de l'industrie, qui permettrait une répartition plus judicieuse de leurs investissements.

Mais tel n'est pas le but de votre régime et du Plan que vous présentez. C'est pour ces raisons que nous n'y apporterons pas notre caution. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente, avec l'ordre du jour tel qu'il a été complété par la conférence des présidents. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly, vice-président.)

**PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 5 —

**CONGE**

**M. le président.** M. Gaston Pams demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 6 —

**RAPPORTS ENTRE LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE  
ET LES MEDECINS**

**Adoption, en deuxième lecture, d'un projet de loi  
déclaré d'urgence.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, après déclaration d'urgence, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux. [N° 351 (1970-1971).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur.

**M. Henri Terré, rapporteur de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans sa séance du 23 juin l'Assemblée nationale a examiné, en seconde lecture, le projet de loi relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux.

Elle a accepté la totalité des amendements votés en première lecture par le Sénat et n'a apporté à son tour que quatre modifications de forme qui ne remettent pas en cause l'économie du projet de loi.

A l'article 1<sup>er</sup> A, elle a supprimé, à la demande de sa commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le dernier membre de phrase : « ... ou nécessaires pour assurer le fonctionnement rationnel et le développement normal des services et institutions de médecine sociale », afin de supprimer toute difficulté d'interprétation en ce qui concerne la procédure législative ou réglementaire qui devrait être observée dans l'avenir pour apporter des restrictions aux principes fondamentaux de la médecine libérale.

A l'article 1<sup>er</sup>, la modification adoptée à la demande du Gouvernement ne vise qu'à rectifier une référence inexacte à la fin du paragraphe I du nouvel article L. 259.

A l'article 5 bis, là aussi, une nouvelle rédaction proposée par le Gouvernement a été adoptée par l'Assemblée nationale parce que plus conforme à la syntaxe.

Enfin, à l'article 8, suivant là encore le Gouvernement, l'Assemblée nationale a très heureusement étendu aux régimes agricoles les dispositions de l'article L. 258 du code de la sécurité

sociale relatif à l'obligation pour les médecins d'observer l'économie de prescription compatible avec la qualité des soins à donner aux patients.

A l'unanimité, votre commission des affaires sociales s'est ralliée aux suggestions nouvelles présentées par l'Assemblée nationale et vous propose d'adopter sans modification le texte tel qu'il lui a été transmis. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la santé publique.

**M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je n'aurai que de très brèves explications à fournir, me réservant d'apporter une précision à propos de l'article premier A.

L'Assemblée nationale, à quatre exceptions près, a repris intégralement les amendements nombreux, importants et, comme toujours, pertinents du Sénat. C'est donc, pour l'essentiel, le texte que vous aviez voté en première lecture qui revient devant vous pour une deuxième lecture.

La première modification apportée par l'Assemblée nationale vise, je l'ai dit, l'article premier A. Les trois autres sont de pure forme : l'une tend à corriger une erreur de référence dans le texte proposé pour l'article L. 259 du code de la sécurité sociale, la deuxième à substituer le mot « ou » au mot « et » à l'article 5 bis, la dernière à étendre les dispositions de l'article 258 aux régimes agricoles, ce qui est évidemment important et qui constituait une omission.

Je pense, dans ces conditions, que votre assemblée peut adopter sans modification le texte tel qu'il revient de l'Assemblée nationale.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 42, alinéa 9, du règlement, à partir de la deuxième lecture au Sénat des projets ou propositions de loi, la discussion des articles est limitée à ceux pour lesquels les deux chambres du Parlement n'ont pas encore adopté un texte identique.

**Article 1<sup>er</sup> A.**

**M. le président.** Art. 1<sup>er</sup> A. — L'article L. 257 du code de la sécurité sociale est rédigé comme suit :

« Art. L. 257. — Dans l'intérêt des assurés sociaux et de la santé publique, le respect de la liberté d'exercice et de l'indépendance professionnelle et morale des médecins est assuré conformément aux principes déontologiques fondamentaux que sont le libre choix du médecin par le malade, la liberté de prescription du médecin, le secret professionnel, le paiement direct des honoraires par le malade, la liberté d'installation du médecin, sauf dispositions contraires en vigueur à la date de promulgation de la loi n°                    du                    . »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Henri Terré, rapporteur.** Votre commission des affaires sociales m'a chargé de demander à M. le ministre de confirmer que la décision prise par l'Assemblée nationale de supprimer le dernier membre de phrase de l'article L. 257 n'implique en aucune façon une modification des dispositions de l'article 8 du décret du 28 novembre 1955 dit « code de déontologie », dispositions que le texte adopté par le Sénat en première lecture ne faisait que reproduire très fidèlement.

En clair, nous demandons que les dispositions de l'article L. 257 que nous allons voter définitivement ne s'opposent pas à ce que des mesures spécifiques puissent à l'avenir intervenir en apportant, si besoin est, des dérogations à certains principes de la médecine lorsqu'il s'agira d'assurer le fonctionnement régulier et le développement normal des services ou institutions de médecine sociale.

**M. Robert Boulin, ministre de la santé publique.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Robert Boulin, ministre de la santé publique.** Je remercie M. le rapporteur de me demander de bien vouloir apporter une précision sur le seul changement notable apporté par l'Assemblée nationale et, surtout, de manifester l'intention bien nette de ne pas porter atteinte à la médecine sociale et, en particulier, à la mutualité.

L'Assemblée nationale a supprimé, à la fin du texte voté par le Sénat en première lecture, pour l'article L. 257 du code de la sécurité sociale, les mots : « ou nécessaires pour assurer le fonctionnement rationnel ou le développement normal des services et institutions de médecine sociale ». Cet amendement de l'Assemblée nationale n'a en aucune façon, et je le précise de la manière la plus formelle, pour conséquence de remettre en cause la médecine sociale ou les institutions mutualistes, je pense en particulier aux dispensaires et aux centres de soins.

Tout d'abord, il convient de remarquer que, d'après le texte même proposé par l'Assemblée nationale, les principes de la médecine libérale s'appliquent sous réserve des dispositions contraires actuellement en vigueur.

D'autre part, les mesures concernant la médecine sociale et se présentant comme des aménagements aux règles de la médecine libérale ont, en vertu de l'article 34 de la Constitution, un caractère ou bien législatif ou bien réglementaire de par leur nature. Ce n'est pas la formule très générale : «... ou nécessaires pour assurer le fonctionnement normal des institutions ou services de médecine sociale », qui pouvait changer la nature législative ou réglementaire des dispositions susceptibles d'intervenir en cette matière.

Enfin, et surtout, la rédaction proposée par l'Assemblée nationale pour l'article L. 257 du code de la sécurité sociale — je réponds en cela directement à votre rapporteur — n'a aucunement pour effet d'abroger ou d'amputer l'article 8 du décret du 28 novembre 1955 portant code de déontologie médicale, suivant lequel les principes de la médecine libérale, d'une part, s'appliquent sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et, d'autre part, doivent se concilier avec les impératifs liés au fonctionnement rationnel et au développement normal des services ou institutions de médecine sociale.

Je tenais à apporter cette précision fondamentale qui répond au vœu exprimé par votre rapporteur et par la commission.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup> A.

(L'article 1<sup>er</sup> A est adopté.)

**Article 1<sup>er</sup>.**

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. — L'article L. 259 du code de la sécurité sociale est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 259. — I. — Les rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les auxiliaires médicaux sont définis par des conventions nationales conclues entre la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et la ou les organisations syndicales nationales les plus représentatives de chacune de ces catégories professionnelles.

« Ces conventions déterminent :

« — les obligations des caisses primaires d'assurance maladie et celles des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux ;

« — les tarifs des honoraires et frais accessoires dus aux chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux en dehors des cas de dépassement autorisés par la convention.

« Elles n'entrent en vigueur qu'après approbation par arrêtés interministériels ; il en est de même de leurs annexes et avenants.

« Lorsque la convention nationale intéressant les chirurgiens-dentistes comporte des dispositions relatives à la déontologie, le conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes est consulté préalablement à son approbation.

« Les dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 261 sont applicables aux conventions nationales intéressant les professions visées au premier alinéa du présent paragraphe.

« Les dispositions des conventions visées ci-dessus ne sont pas applicables aux praticiens qui se trouvent dans les cas prévus aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article L. 262 ».

« II. — A défaut de convention nationale, les tarifs des honoraires et frais accessoires dus aux chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux pour les soins dispensés aux assurés sociaux et à leurs ayants droit sont fixés par des conventions conclues entre les caisses primaires d'assurance maladie et les syndicats les plus représentatifs de chacune de ces catégories professionnelles dans la limite des tarifs fixés par arrêté interministériel.

« Les conventions doivent être conformes aux clauses de conventions-types établies par décret en Conseil d'Etat et n'entrent en vigueur qu'après approbation par l'autorité administrative.

« Dès leur approbation, les conventions sont applicables à l'ensemble des praticiens ou auxiliaires médicaux de la catégorie professionnelle intéressée, exerçant dans la circonscription de la caisse primaire.

« En l'absence de conventions conclues avec la caisse primaire, les chirurgiens dentistes, les sages-femmes et les auxiliaires médicaux peuvent adhérer personnellement aux clauses de la convention-type sur la base de tarifs fixés dans les conditions prévues au premier alinéa du présent paragraphe. » (Adopté.)

**Article 5 bis.**

**M. le président.** « Art. 5 bis. — Le début de l'article L. 265 du code de la sécurité sociale est modifié comme suit :

« Art. L. 265. — Tout chirurgien dentiste, toute sage-femme, tout auxiliaire médical conventionné ou ayant donné son adhésion personnelle à une convention type ou tout médecin conventionné qui demande à un assuré social des tarifs... » — (Adopté.)

(Le reste sans changement.)

**Article 8.**

**M. le président.** « Art. 8. — La caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles et la caisse centrale de secours mutuels agricoles peuvent conclure, conjointement avec la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, les conventions nationales prévues aux articles L. 259 et L. 261 du code de la sécurité sociale.

« Les dispositions des articles L. 257, L. 257-I, L. 258, L. 259, L. 260, L. 261, L. 262, L. 263, L. 264, L. 265 et L. 266 du code de la sécurité sociale sont applicables dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat aux bénéficiaires du régime d'assurance maladie et maternité institué par la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée et aux bénéficiaires des législations sociales agricoles. » — (Adopté.)

Les autres articles du projet de loi ne font pas l'objet d'une deuxième lecture.

Personne ne demande la parole ? ...

Je vais mettre aux voix le projet de loi.

**M. Guy Schmaus.** Le groupe communiste votera contre.

**M. le président.** Il vous en est donné acte.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

— 7 —

**APPROBATION DU VI<sup>e</sup> PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.**

**M. le président.** Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. [N° 340 et 341 (1970-1971)].

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Desours Desacres.

**M. Jacques Desours Desacres.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'établissement du tableau de la société française de 1970 et de ses perspectives d'avenir en 1975 a été une œuvre considérable.

Parce que je la crois bénéfique et qu'au cours de ces deux dernières années j'ai vu au travail quelques-uns des plus éminents d'entre eux, je voudrais rendre hommage à l'esprit dans lequel ont coopéré à cette tâche les plus hauts fonctionnaires, les dirigeants de nos organisations professionnelles et sociales, ainsi que nombre de responsables de nos plus grandes entreprises.

Les jeunes rapporteurs des différents comités et groupes de travail ont manifesté une remarquable ouverture et ont, de ce fait, enrichi considérablement leurs connaissances sur les réalités de la vie quotidienne de notre pays. Leurs réflexions et leurs actes en seront très heureusement marqués au cours de leur carrière au service de l'Etat, et je tenais à souligner ces éléments très positifs pour l'avenir.

Ces dizaines de milliers d'heures d'études et de colloques représentent un investissement intellectuel considérable qui ne trouve pas son meilleur emploi ici dans les conditions où le Parlement l'examine.

Nul d'entre nous n'a pu prendre connaissance intégralement des quelque 400 pages du rapport général et de ses annexes, des rapports des comités qui l'éclaircissent et permettent de mieux juger du bien-fondé de ces affirmations, ni méditer sur les importants documents établis par nos rapporteurs à la suite des travaux en commissions, puisqu'ils nous ont été distribués hier ou avant-hier.

Si je ne récusais pas le caractère législatif du présent débat, je m'élèverais dans les termes les plus sévères contre le manque de respect à l'égard de la représentation nationale duquel témoignerait cette procédure.

Mais qu'est-ce qu'une loi ? Le *Littré* la définit : « prescription émanant de l'autorité souveraine », et le dictionnaire le plus récent que j'aie trouvé à la bibliothèque : « règle impérative ».

En quoi ce « cadre des programmes d'investissements », cet « instrument d'orientation, de l'expansion économique et du progrès social » répondent-ils à ces définitions ; dès l'instant que, pour reprendre la conclusion de l'introduction, « l'adoption du plan n'est pas une déclaration d'intention, elle représente la prise de conscience de nos ambitions et de nos possibilités, des obstacles à surmonter, des efforts, des sacrifices à consentir ».

La contrainte apparaît toutefois en filigrane et nul n'a oublié parmi nous les conséquences que de précédents Gouvernements avaient tirées d'alinéas de rapports inconnus considérés comme approuvés, dès lors que le plan l'avait été en matière de fonds de concours des collectivités locales, en matière de travaux de la voirie nationale par exemple.

L'adoption du plan risque alors d'impliquer dans certains esprits, un accord sur les diverses mesures que préconise le rapport.

La lettre rectificative déposée devant l'Assemblée nationale nous en apporte une preuve puisqu'elle supprime, à la page 61 des programmes d'action détaillée, l'alinéa relatif à la patente, les dispositions législatives correspondantes ayant été votées depuis la rédaction initiale du rapport, avant l'ouverture de la période que couvre le plan.

Un autre exemple en est donné par le projet de loi actuellement en navette entre les deux assemblées du Parlement, concernant la réforme des structures communales. Il va, pour sa part, au-delà des indications de la page 101 du rapport général, puisque ce document parle seulement pour les zones urbaines d'« incitations au regroupement des communes sous forme de communautés urbaines ou par voie de fusion, notamment dans les agglomérations importantes » et, en milieu rural, de la mise en œuvre de structures de coordination intercommunales et de l'expérimentation dans certaines zones à faible densité de mystérieux « modèles d'organisation des services recherchant la polyvalence ».

Homologation anticipée de décisions réglementaires, approbation des principes d'une politique peuvent alors sembler des conséquences d'un vote positif sur ce texte.

Mais qu'advient-il si, au cours du Plan, la nation infléchit son orientation à l'occasion d'élections générales présidentielles ou législatives ? Cette hypothèse d'école me conduit à penser, pour l'avenir, qu'une certaine concordance devrait être établie entre la durée des plans et celle des mandats nationaux conférés par le suffrage universel.

D'autre part, pour matérialiser le Plan, pour concrétiser cet « engagement solennel » — ou plutôt quinquennal — « de la nation envers elle-même », le projet de loi devrait fixer formellement des enveloppes financières pour quelques actions dont le caractère prioritaire serait ainsi nettement souligné à l'opinion.

Tel me paraît être le seul moyen de lui faire croire au Plan et à son « ardente obligation » après les désillusions des plans précédents restés inachevés dans tant de secteurs essentiels.

Cela est-il possible ? Je le crois, car nos marges de choix sont étroites dans tous les domaines — le rapport général l'affirme — ontre expérience d'administrateurs locaux, nos débats budgétaires ici, les enseignements tirés d'une participation aux travaux préparatoires du Plan nous le confirment.

Seule une mutation sociale intérieure brutale ou des événements internationaux graves peuvent avoir une influence sensible sur l'évolution de notre production intérieure brute et de son emploi car les droits acquis pèsent lourdement dans une vieille nation libérale respectueuse de la personne humaine.

Le taux de croissance de notre économie n'est que l'une des résultantes de tous les facteurs d'évolution pris en compte ; il ne saurait être un but.

Exprimé globalement, il recouvre des disparités qui s'accroissent d'autant plus qu'il est plus élevé car les secteurs de pointe ne peuvent se développer qu'au détriment de ceux qui se sclérosent. Une mutation de ces derniers qui ne brise pas les hommes qui s'y consacrent est l'une de nos principales préoccupations au seuil de cette décennie. La formation des générations qui montent, l'éducation permanente offerte à ceux qui auront la possibilité et le courage d'y recourir sont les meilleurs gages d'une future accélération du taux de croissance moyen qu'il importe au plus haut point de démythifier.

Parce que nos marges de choix sont très étroites, ainsi que le révéleront toujours des travaux préparatoires valables en toute hypothèse, les options pourraient être proposées et votées au début de chaque législature, assorties de ces enveloppes financières prioritaires évoquées précédemment. Là serait l'acte législatif significatif, le contrat entre le Gouvernement et le Parlement, les engageant envers la nation et imposant un cadre réel à son effort.

Un document condensé, n'ayant pas le caractère d'une loi, mais celui d'une information accessible à tous, tel celui qui est prévu par la lettre rectificative du 17 juin, présenterait ensuite les grandes lignes du plan français tant à nos concitoyens, pour qu'ils comprennent et y adhèrent, qu'aux étrangers qui, devenant de plus en plus nos partenaires, doivent aussi savoir où nous allons et être assurés de notre volonté d'y parvenir.

Sur ce point, le texte actuel peut inquiéter car il réserve une marge d'incertitude sur ce qui est fondamental dans la vie moderne : les équipements collectifs, base du progrès social et économique. Le rapport précise, en effet : « En raison de leur importance pour la réalisation des objectifs à moyen et long terme, il est souhaitable que les dépenses d'équipements collectifs soient, dans toute la mesure possible, préservées. Il faut néanmoins constater que, du fait de la rigidité de la plupart des autres postes de dépenses, il est difficile pour le Gouvernement de renoncer totalement à cette marge de jeu. »

Une autre incertitude pèse sur ces équipements du fait que les collectivités locales en sont pour une large part maîtresses d'œuvre.

L'intergroupe d'étude des finances locales a admis que le rythme de croissance de leur formation brute de capital fixe rejoindrait celui qui a été constaté au cours du V<sup>e</sup> Plan et même le dépasserait légèrement : 6,5 p. 100 au lieu de 6,4. Elle atteindrait ainsi 23,5 milliards environ en 1975, mais le taux des subventions n'est plus que de 19,8 p. 100 contre 27,9 en 1962 et 21,3 en 1968. Le prélèvement des impôts directs locaux sur la production intérieure brute, qui était de 1,9 p. 100 en 1962, était passé à 2,4 p. 100 en 1967, soit une augmentation relative de 25 p. 100. Toutes choses égales, par ailleurs, il se maintiendrait sensiblement à ce niveau avec un taux de progression de 8,7 p. 100 dans l'hypothèse retenue par l'intergroupe et le besoin de financement serait de 7.900 millions, mais les charges de remboursement, soit 3.570 millions, obligerait les collectivités locales à emprunter 11.447 millions.

Après avoir rappelé comment l'intergroupe, qui s'était initialement prononcé pour une croissance des investissements des collectivités locales de 10 p. 100 par an en volume et avait ensuite estimé nettement insuffisant le taux de 5 p. 100 retenu par le compte associé aux options et qu'il s'était finalement résigné à l'hypothèse d'une croissance de 6,5 p. 100, le comité de financement a conclu :

« La prévision de financement pour emprunt retenue dans le tableau paraît raisonnable, et cela d'autant plus que la structure financière des collectivités locales ne permet plus à la plupart d'entre elles d'accroître considérablement leur endettement. Il existe néanmoins des risques de dépassement provenant tant d'une exigence possible d'investissements indispensables au-delà du montant envisagé que d'une évolution des subventions de l'Etat éventuellement moins favorable que celle retenue par l'intergroupe » — et sur laquelle le ministère des finances avait fait des réserves.

« Compte tenu de la situation actuelle et de la progression déjà prévue de la pression fiscale qu'elles doivent exercer, il y a pour de nombreuses collectivités locales un problème sérieux pour l'avenir. »

Que déduire de ces constatations, dans la mesure où ces propositions sont valables ? La réalisation des équipements collectifs indispensables au pays et attendus par lui est le point le plus aléatoire du Plan. Les administrateurs des collectivités locales, au contact de besoins pressants, mais limités dans leurs recours à l'emprunt et aux subventions, devront augmenter les impôts locaux soit au début sur leurs bases anciennes dont chacun connaît l'injustice, soit en fin de Plan sur les bases nouvelles, ce qui contribuera à leur dépréciation dans l'esprit du contribuable. Il semble douteux que la proportion des prélèvements obligatoires sur la production intérieure brute ne croisse pas dans ces conditions. Cela peut être d'ailleurs une conséquence de la planification qui suppose d'importants transferts et les chiffres donnés dans son rapport par notre excellent collègue M. Filippi inciteraient à le penser. Il paraît toutefois inadmissible que les élus locaux s'en voient imputer la responsabilité. La pression des faits, les protestations des contribuables obligeront les pouvoirs publics à se saisir enfin résolument de ce problème des finances locales toujours évoqué et jamais résolu.

Alors que les collectivités locales ont besoin de ressources, c'est leur structure qui fait seule l'objet des propositions gouvernementales.

Tel ne paraît pas être dans de nombreux cas le moyen de « renforcer la démocratie » et d'atteindre ainsi l'une des trois finalités qui figurent parmi les choix fondamentaux du Plan.

Ce n'est pas seulement aux agents économiques que « la puissance publique doit laisser le maximum d'autonomie dans le cadre d'une gestion décentralisée », comme le recommande le rapport, mais c'est aussi au sein de nos collectivités locales traditionnelles que « l'exigence démocratique implique que le maximum soit fait pour donner aux citoyens la possibilité de participer pleinement, en hommes responsables, à l'élaboration des décisions qui les concernent ».

C'est aussi pour le Parlement, émanation de la nation, que ce problème se pose et la réforme des méthodes de travail imposées aux deux assemblées est indispensable à l'exercice normal de la démocratie et du mandat législatif qui en est l'expression. Des lois hâtivement faites, donc mal faites, ne peuvent d'ailleurs que jeter le trouble dans le pays et nuire à son essor.

Le problème n'est pas, aujourd'hui, de voter une loi qui n'en est pas une et que nous ne pouvons même pas amender, mais d'affirmer avec vous, j'en suis sûr, monsieur le ministre, qu'il n'y aura de progrès dans la stabilité que si chaque Français est mis à même d'accomplir sa tâche avec cœur parce qu'il y trouve et parce que chacun y respecte sa dignité de citoyen. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Kauffmann.

**M. Michel Kauffmann.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le VI<sup>e</sup> Plan est l'aboutissement d'un long processus d'études, de discussions et de concertations.

Beaucoup d'encre a déjà coulé à ce sujet. Il nous appartient aujourd'hui de nous prononcer sur les principales mesures retenues en vue de préciser et de compléter les grandes options déjà approuvées par le Parlement en juillet 1970 et traduites en espérances par les C.O.D.E.R. des 21 régions de programme françaises. Si un plan est avant tout un instrument de cohérence, en raison des aspects divers du développement économique et social dont il doit tenir compte, ainsi que des interdépendances d'activités aussi nombreuses que variées, il doit aussi tenir compte, au niveau régional, d'intérêts particuliers, liés à des situations particulières, dès lors que leur aspect a comme finalité l'intérêt général.

C'est à ce niveau que je désire situer mon intervention. Ayant voté les grandes options du VI<sup>e</sup> Plan, je m'intéresse aujourd'hui aux répercussions qu'il aura au niveau de la région Alsace que je représente, sur le plan général d'abord, sur des plans plus particuliers ensuite.

Si l'objet principal du VI<sup>e</sup> Plan est d'assurer l'industrialisation de la France, qui accuse un grand retard par rapport à ses voisins immédiats, ainsi que les équilibres entre les différents intérêts économiques et socio-professionnels, son souci est aussi d'assurer un développement harmonieux de toutes les régions françaises, d'assurer un développement plus rapide et plus dynamique des régions économiquement faibles, à prépondérance rurale.

Loin de moi l'idée de méconnaître cette nécessité. Il en est cependant une autre que le plan ignore ou semble ignorer, le développement accru des régions frontalières confrontées avec des économies étrangères plus dynamiques et plus prospères. C'est le cas de l'Alsace et de la Lorraine...

Hier encore plus développées que leurs voisines immédiates, la Sarre, le Bade-Wurtemberg et la Suisse, elles sont aujourd'hui en perte de vitesse, en passe de devenir des régions dortoirs pour des parties entières de leur territoire, sous-équipées et surtout sous-industrialisées.

La France a méconnu que les grands axes de développement économique européen allaient désormais du Nord au Sud ; elle a méconnu l'importance du Rhin dans ce développement. Elle a oublié l'Alsace et tout ce qu'elle pouvait lui apporter pour relever le défi économique de sa dynamique voisine, l'Allemagne fédérale.

Alors que l'Alsace aurait pu être et aurait dû être le grand carrefour de l'est de la France, la plaque tournante, le tremplin de notre économie ouverte vers l'Europe et vers les pays de l'Est, l'absence de moyens et le manque d'imagination en ont fait un cul-de-sac des communications dont l'importance est pourtant vitale pour le développement économique non seulement de l'Alsace mais de toute la région de l'est de la France.

Des routes médiocres relient Paris à Strasbourg et à l'Alsace. Le Rhin canalisé s'arrête à Mulhouse. Les communications aériennes s'arrêtent à Strasbourg. Au contraire, passé le Rhin, 11.000 kilomètres d'autoroutes relient Strasbourg à tout le réseau européen. Pour aller en Belgique, en Hollande, vers l'Europe du nord, en Suisse, en Italie, on passe par l'Allemagne. Pour prendre les avions internationaux sans passer par Paris, l'on se rend à Bâle, Stuttgart et Francfort. Et que dire de nos canaux, lamentables rigoles qui relient le Rhin aux bassins de la Seine ou du Rhône, au regard des grandes réalisations allemandes des dix dernières années !

La France a dormi sur sa frontière de l'Est. Tournée vers le mythe de la grandeur autre qu'économique, elle n'a rien investi durant dix ans dans ses provinces frontalières, pourtant chères à son cœur. Elle n'a pas utilisé leur potentiel, leur situation géographique ni les qualités de leur population. Pis encore, refusant délibérément les implantations d'industries étrangères à grande capacité de main-d'œuvre, américaines surtout, elle oblige 40.000 à 50.000 frontaliers à faire quotidiennement la navette entre leur domicile, situé en Lorraine et en Alsace, et leurs usines situées en Sarre, dans le Palatinat, le Bade-Wurtemberg ou en Suisse. C'est le résultat le plus tangible, dans notre région, d'une politique chauviniste et étroitement nationale.

L'Alsace est une région d'industries anciennes qui s'étaient développées durant la période de 1870 à 1918, grâce à l'installation en Alsace de puissants groupes allemands. Ces mêmes industries ont souffert ensuite, après 1918, ainsi que toute notre économie, de l'état de glaciaire militaire qui était celui de l'Alsace face à l'Allemagne hitlérienne. Après la seconde guerre mondiale, la plupart des industries ont manqué de souffle en l'absence d'industries françaises d'entraînement ou de relève venant s'installer chez nous.

L'économie alsacienne est demeurée stagnante, certes, pas au regard des régions peu industrialisées du centre et de l'ouest de la France, mais au regard de ses voisins, la Suisse et l'Allemagne, qui, dans le cadre du marché commun, sont aujourd'hui les concurrents les plus directs de notre économie.

Un malaise grandissant, monsieur le ministre, envahit nos populations. Aujourd'hui, les mêmes hommes qui soutenaient hier cette politique partisane que je dénonçais font chorus pour la combattre. Je souhaite qu'ils soient entendus, mais je crains qu'il ne soit trop tard. Une évolution des esprits est en cours. Le Gouvernement doit en prendre conscience et surtout agir, agir rapidement. Une jeunesse plus réaliste et moins sentimentale que leurs aînés ne se contentera plus de rubans, de discours patriotiques et de cérémonies du souvenir. Elle veut, comme ses voisins, des autoroutes, des emplois, des usines modernes, des logements, des équipements socio-culturels. Elle voudrait pouvoir relever le défi, monsieur le ministre, être fière d'être française en franchissant le Rhin qui, heureusement pour elle, n'est plus une frontière hostile, mais amie !

Pour toutes ces raisons, je demande que le Gouvernement fasse sien l'avis de la C. O. D. E. R. Alsace au sujet de l'esquisse de programme régional de développement et d'équipement à réaliser sur la période du VI<sup>e</sup> Plan ; qu'il retienne les besoins chiffrés par les différentes sections qui ont élaboré cette esquisse régionale. Président de la chambre régionale d'agriculture, je demande à nouveau que soit déclarée prioritaire dans notre région, avec les crédits correspondants, l'agriculture, car c'est dans l'agricul-

ture que le malaise est le plus grand et d'abord l'enseignement agricole comprenant pour le Bas-Rhin les collèges d'Erstein et de Haguenau pour le Haut-Rhin celui de Altkirch ainsi que les centres de formation professionnelle; le remembrement qui est à terminer en dix ans, la modernisation des bâtiments d'exploitation, le conditionnement, le stockage et la transformation des produits alimentaires, les services publics ruraux, assainissement et stations d'épuration, l'irrigation pour forage de puits profonds dans la Hardt.

Pour ne pas allonger ce débat par un autre discours, mon collègue et ami M. Zwickert m'a demandé de l'associer à toutes ces déclarations concernant l'agriculture.

Sur un plan plus général de l'agriculture française, je regrette que le VI<sup>e</sup> Plan n'ait pas compris l'agriculture parmi les objectifs prioritaires de développement, ainsi que notre commission des affaires économiques l'avait souhaité au moment de la discussion sur les grandes options, que les programmes détaillés qu'il contient ne comportent presque aucune indication chiffrée, comme cela avait été le cas dans le V<sup>e</sup> Plan. Il s'agit là d'un abandon à mon avis regrettable qui me paraît en contradiction avec la conception même de la planification. Il en est de même en matière de revenus agricoles pour lesquels aucun chiffre de progrès n'a été avancé ou de politique d'aide précisée en faveur de ceux qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, se situent en marge de l'expansion.

Le financement des exploitations agricoles n'a pas été traité alors qu'il s'agit d'un problème capital. L'encadrement des prêts du Crédit agricole sera-t-il maintenu ou non? Cela aussi est primordial. Aucune allusion n'a été faite à l'institution maintes fois réclamée d'une politique conventionnelle globale pour le financement de l'agriculture. Le Plan aussi ne met pas assez l'accent sur l'intérêt de la politique contractuelle et de l'organisation interprofessionnelle. Il passe encore par ailleurs complètement sous silence le rôle des agriculteurs dans l'aménagement du territoire. Le plan fait, certes, de l'organisation économique le moyen essentiel pour corriger les déséquilibres dont souffre actuellement l'agriculture française. Je ne discuterai pas cet impératif qui est certain, mais elle ne saurait à elle seule et pendant de longues années corriger les disparités ni se substituer à l'effort qui doit être consenti pour soutenir les prix qui servent l'ensemble des producteurs et dont la charge incombe à la collectivité aussi longtemps que le revenu agricole n'a pas rattrapé le revenu moyen des autres Français.

Ces observations ne mettent pas en cause la priorité accordée à l'industrialisation. Mais celle-ci ne doit pas se faire aux dépens de la modernisation de l'agriculture.

Revenant au plan régional, dans la catégorie des grands projets intéressant la région Alsace, je demande avec force que l'Alsace soit enfin désenclavée du côté français et que soient réalisées en urgence au cours du VI<sup>e</sup> Plan et en priorité les autoroutes et liaisons autoroutières interrégionales telles qu'elles sont mentionnées dans l'avis de la section communication: autoroute Est-Ouest Strasbourg-Paris et ses prolongements vers l'Allemagne; autoroute Nord-Sud, Mulhouse A 6 et ses prolongements vers la Suisse et l'Allemagne. Il y a lieu aussi d'amorcer la liaison Rhin-Rhône par l'exécution du tronçon Mulhouse-Monthéliard.

Ces réalisations sont indissociables de l'effort de développement industriel de l'Alsace dont l'accélération, au cours du VI<sup>e</sup> Plan, est une obligation. Pour cela, il faut que soient dépassées les limites de l'esquisse régionale proposée et revu son contenu.

Mais au-delà de ces aspects matériels, monsieur le ministre le VI<sup>e</sup> Plan, comme ses prédécesseurs d'ailleurs, est muet sur tout ce qui concerne d'autres aspirations de notre population, toutes celles qui se rattachent à la compréhension et au respect d'un certain particularisme alsacien.

Le plus important touche à sa langue, qui est le dialecte alsacien, son parler maternel, dont l'origine remonte aux peuplades germaniques qui se sont installées en Alsace, comme les Francs d'ailleurs, vers le V<sup>e</sup> siècle, mettant fin à l'occupation romaine. Ces peuplades ont apporté leur langue, qui est devenue la langue populaire de notre région ainsi que d'une grande partie de l'Allemagne du Sud et de la Suisse. Cette langue populaire a été plus tard doublée par une langue écrite, qui est devenue l'allemand d'aujourd'hui.

Le bilinguisme a commencé en Alsace avec l'installation de l'administration française, consécutive au traité de Westphalie, et le rattachement progressif de l'Alsace à la France; il a existé officiellement après le retour de l'Alsace à la France en 1918; il est consacré par la loi de 1953, mais n'a plus

d'application pratique, l'enseignement de l'allemand n'étant que facultatif dans les écoles primaires et le ministère de l'éducation nationale ayant tout fait pour ignorer cet enseignement.

Or, aujourd'hui plus que jamais, à l'heure de l'Europe, de la réconciliation franco-allemande, il serait du plus grand intérêt pour l'Alsace et pour la France d'avoir à la disposition de l'économie le plus grand nombre possible de personnes bilingues parlant correctement le français et l'allemand, sans parler de l'intérêt culturel pour ceux qui possèdent les deux langues. Le droit de toute personne à sa complète éclosion, au développement de toutes ses virtualités commande en Alsace la reprise de l'enseignement de l'allemand dans les établissements du premier cycle.

Je demande au Gouvernement et au ministre de l'éducation nationale, par votre intermédiaire, de s'en préoccuper, afin de mettre en place les structures nécessaires au cours de la période d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan.

La connaissance de l'allemand par les Alsaciens n'a rien à voir avec leur sentiment national: l'Etat doit naturellement continuer à mettre tout en œuvre pour assurer une meilleure connaissance du français écrit et parlé dans notre province, notamment en multipliant les écoles enfantines et classes maternelles, mais tous les Français doivent comprendre que notre parler maternel n'est pas le français, mais le dialecte alsacien pour 85 p. 100 de la population.

Et M. Georges Pompidou, Président de la République, ne disait-il pas dernièrement à Liège aux Belges de langue française qu'ils devaient rester attachés à leur langue, car c'est elle qui leur assure leur personnalité et que tout homme, voire tout peuple s'abandonnerait s'il cédait sur la question de sa langue maternelle.

Notre parler maternel est l'alsacien, idiome germanique, nous n'y pouvons rien, l'histoire des peuples l'a voulu ainsi! Des leçons de patriotisme, nos populations n'ont pas à en recevoir, ni davantage de suspicion à encourir s'ils tiennent à ce parler maternel! Critiquer certaines attitudes de l'Etat français ne signifie pas approuver celui d'en face. Je tiens à l'affirmer publiquement en face de tous les articles de presse qu'on a pu lire ces dernières semaines ou ces derniers mois à travers la presse française.

L'Alsace a derrière elle une longue tradition libérale, les villes libres y ont fleuri dès le Moyen-Age, elle a frondé les princes et les évêques chaque fois qu'ils ont oublié d'être libéraux, et il en est encore ainsi aujourd'hui. A travers les vicissitudes de l'histoire, elle a frondé les régimes qui ont fait de même.

La guerre et dix ans d'espérances avaient étouffé les problèmes, mais une nouvelle prise de conscience est en marche, favorisée par des difficultés d'ordre économique et social que Paris a trop longtemps ignorées.

Devant les désordres de toute nature qui ébranlent présentement notre pays, l'Alsace s'interroge aussi et s'inquiète d'une contamination qui la gagne peu à peu. Au moment où l'on parle de régionalisation, elle se souvient aussi que, quarante ans durant, elle a eu son Parlement qui siégeait à Strasbourg et que le pouvoir dont elle dépendait était très largement décentralisé. Elle a connu les assurances sociales cinquante ans avant la France. Nos concitoyens les plus âgés ont cinq fois changé de nationalité et ceux de mon âge quatre fois. Tout cela a contribué à créer ce qui est et demeure le particularisme alsacien.

Il appartient à la France et au Gouvernement d'en tirer le meilleur parti, de faire de cette province chère à son cœur une région-pilote et d'entraînement de toute l'économie de nos marches de l'Est. Ainsi le particularisme alsacien, heureusement stimulé grâce aux qualités et à l'esprit de ses tenants, servira positivement les grands desseins nationaux qui sont les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

S'il devait en être autrement, il n'y aurait pas eu conquête pacifique d'un voisin qui tient aujourd'hui à notre amitié, mais tout bonnement négligence de la France. Nous en jugerons à l'issue de ce Plan. Je souhaite que le Gouvernement en prenne conscience. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Javelly.

**M. Maxime Javelly.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, membre de la commission des affaires économiques et du Plan, j'ai suivi avec attention les travaux qui se sont déroulés au cours des diverses réunions. J'ai pu apprécier les qualités de notre président, son impartialité,

car il a laissé le débat largement ouvert quand il devait s'instaurer. Je félicite aussi notre collègue, M. Filippi, pour le rapport de qualité qu'il nous a fourni. J'associe à ces remerciements le personnel administratif de notre commission, qui a fourni un immense travail.

**M. Jean Bertaud**, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Je vous remercie pour lui.

**M. Maxime Javelly**. La commission s'est penchée avec beaucoup de soin sur les travaux à effectuer sur les voies de communication. Hélas ! quel résultat pouvons-nous constater ?

Il est déplorable que le VI<sup>e</sup> Plan ne prétende même pas améliorer les conditions de circulation actuelles, notamment en rase campagne. C'est d'autant plus regrettable que le pourcentage de réalisation du V<sup>e</sup> Plan en ce qui concerne les travaux sur les routes nationales de rase campagne n'a été, en valeur, que de 50 p. 100, alors que cet effort dépend exclusivement de l'Etat.

Ce retard est particulièrement dommageable pour les régions excentriques et pour un département comme le nôtre ou pour des départements extra-ruraux, si vous me permettez cette expression, car le taux de réalisation, bas dans l'ensemble, est encore plus mauvais pour les routes nationales dites secondaires, que l'on s'apprête d'ailleurs à « vendre » aux collectivités départementales.

Bien qu'il ne soit pas habituel de se référer à des cas particuliers, vous me permettez de vous indiquer que quelques grands cols alpins de mon département, ceux de Vars, de Larche, de la Cayolle, d'Allos, bien que points de passage obligé, de nombreuses liaisons nationales et internationales, restent précisément dans le réseau qualifié de secondaire.

Au retard apporté à l'aménagement des routes de montagne s'ajoute l'insuffisance, reconnue par la direction des routes, des moyens des services de déneigement et de sablage des chaussées et, en général, des crédits d'entretien.

Nous savons que le Plan est une affaire d'équipement, mais ne serait-il pas possible que certains crédits d'entretien, tels que ceux des routes, dont l'insuffisance compromet gravement l'équipement routier, soient également programmés ?

A la lecture du chapitre du rapport de la commission des affaires économiques ayant trait aux autoroutes de liaison, nous constatons que la réalisation de la liaison Aix-en-Provence—Manosque—Sisteron—Gap et au-delà n'y figure pas, ni comme autoroute ni simplement comme voie rapide, alors que des promesses formelles avaient été faites.

Ne peut-on mettre aussi en deuxième rang cette route nationale n° 100 qui, par la vallée de la Durance, est la seule desserte de la vallée de l'Ubaye et de Barcelonnette, et le seul moyen de communication en direction de nombreux champs de ski pour un nombre toujours croissant de skieurs ?

Il convient aussi de rappeler que les taux moyens de circulation, souvent retenus par les ponts et chaussées, ne rendent pas compte exactement des besoins, parce que, en l'absence de voies ferrées, le nombre de poids lourds et d'autocars, réguliers ou non, est particulièrement élevé et parce que les camions lourds qui franchissent la frontière au col de Larche circulent aussitôt après l'enlèvement des barrières de dégel.

Le Gouvernement comprend-il l'importance de ces routes de haute montagne, de cette route nationale n° 552 qui, par le pont Mirabeau, dessert ce site incomparable des gorges du Verdon et qu'on laisse dépérir dans la catégorie la plus pauvre ?

Je ne suis pas convaincu qu'il en ait pris conscience et, m'adressant à vous, monsieur le ministre, je lui crie de toutes mes forces : « Comprenez-nous un peu, nous les ruraux, car il n'est jamais trop tard pour bien faire ! » (Applaudissements.)

**M. le président**. La parole est à M. Marie-Anne.

**M. Georges Marie-Anne**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en ce qui concerne ces vieilles provinces françaises que sont les départements d'outre-mer, deux questions se posent : Sommes-nous satisfaits des résultats du VI<sup>e</sup> Plan ? Quelle part d'attention a été réservée à nos problèmes dans l'élaboration de ce VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social ?

Il n'y a pas de doute, et j'ai grand plaisir à le constater, en l'état actuel des choses, nos problèmes sont parfaitement cernés grâce aux efforts de recherche et d'investigation statistique auxquels je rends volontiers hommage.

Mais ces problèmes si parfaitement cernés sont-ils pour autant maîtrisés ? Il faut constater, et nous le déplorons, que les actions entreprises au cours de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan n'ont pas permis de modifier aussi profondément que nous l'avions souhaité les structures de l'économie des départements d'outre-mer, bien que des progrès considérables aient été enregistrés dans certains domaines.

Nous nous consolons néanmoins à la pensée que la croissance économique, si ardemment souhaitée, n'est cependant pas une fin en soi. On s'attache à développer les ressources économiques en vue d'améliorer les conditions d'existence des hommes, de desserrer les contraintes et d'augmenter le niveau de vie. Si l'économie n'a pas prospéré autant que nous l'aurions souhaité, le niveau de vie n'en a pas moins continué d'augmenter grâce à l'apport de fonds publics qui sont venus suppléer les déficiences de l'économie de production dans nos départements.

Et c'est ce qui donne toute sa signification au statut de la départementalisation.

Il n'empêche que tout doit être mis en œuvre afin d'obtenir dans les départements d'outre-mer une production intérieure brute mieux équilibrée et qui rende leur économie moins dépendante de l'aide métropolitaine.

Tous les efforts doivent tendre à la recherche constante d'un meilleur équilibre, en utilisant l'aide qui nous est si généreusement dispensée à des fins de production plutôt qu'à des fins de consommation.

Le Gouvernement répond donc à nos aspirations quand, au titre du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique pour les départements d'outre-mer, il annonce que « priorité sera donnée aux secteurs productifs dans le cadre de l'effort public ».

Pour le V<sup>e</sup> Plan 1965-1970, la programmation retenue a été de 750 millions de francs au titre du F. I. D. O. M. et de 1.023 millions de francs au titre des ministères techniques. Pour le VI<sup>e</sup> Plan 1971-1975, les autorisations de programme sont de 950 millions de francs pour le F. I. D. O. M., soit une augmentation de 28 p. 100, et de 1.950 millions au titre des ministères techniques, soit une augmentation de 90 p. 100. L'ensemble forme un total de 2.900 millions de francs qui, par rapport aux 1.773 millions de francs du V<sup>e</sup> Plan, traduit une augmentation d'ensemble de 63 p. 100, étant entendu de surcroît, ainsi que cela nous a été indiqué, que les crédits des P. T. T., les crédits militaires et ceux de la recherche scientifique font l'objet d'enveloppes particulières non incluses dans le total ci-dessus.

Monsieur le ministre, en toute honnêteté, nous nous devons de vous remercier pour l'effort qui est ainsi programmé en notre faveur. Mais, si nous applaudissons fort vivement à l'effort programmé au titre des crédits budgétaires, nous ne devons pas perdre de vue qu'une politique de développement économique accéléré exige un effort intense d'investissements qui incombe, au premier chef, au secteur privé, principal responsable de la création d'emplois et de revenus, et, en définitive, de la croissance globale.

C'est pourquoi nous déplorons qu'aucune indication n'ait été donnée de l'effort envisagé en matière de crédits de trésorerie. Nous souhaiterions très vivement qu'au moment de la discussion de l'amendement déposé par mon collègue et ami, M. Pen, vous acceptiez de nous apporter quelques renseignements à ce sujet.

Dans les départements d'outre-mer, où l'épargne diffuse ne peut mobiliser que des masses réduites de capitaux, il va sans dire que l'enveloppe des prêts d'Etat est déterminante pour la conduite de la politique d'investissements productifs. Je ne saurais trop insister, monsieur le ministre, pour que vous apportiez la plus grande attention à cet aspect des choses.

Avant de présenter quelques observations de détail sur ce qui est envisagé pour mon département de la Martinique, je veux vous dire, monsieur le ministre, combien nous nous réjouissons d'apprendre que le Gouvernement ait décidé de prendre des mesures concrètes pour inciter les capitaux métropolitains à venir s'investir dans les départements d'outre-mer.

Jusqu'à présent, le Gouvernement, à travers toutes les mesures prises, nous disait : « Faites des bénéficiaires et, si vous les réinvestissez dans le cadre des directives du Plan, vous serez exonérés d'impôt ».

C'est déjà considérable, certes, mais, pour dégager des bénéficiaires à réinvestir, encore faut-il que la taille des entreprises existantes le permette. La modicité des capitaux dégagés sur place pour l'autofinancement est la cause primordiale du retard pris dans le développement des investissements productifs.

Les départements d'outre-mer sont terre française et nous serons heureux d'y accueillir les capitaux métropolitains qui accepteront de sortir de l'hexagone pour venir promouvoir notre économie.

Nous souhaitons que la mesure annoncée par le Gouvernement soit bientôt concrétisée. Je n'ai aucune gêne à dire que je sous-cris pleinement à tout ce qui a été programmé pour le département de la Martinique que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée; mais je voudrais mettre l'accent sur quelques points particuliers.

Je n'ai trouvé dans le schéma détaillé qui nous a été communiqué aucune indication de crédits de programme concernant l'organisation des marchés intérieurs.

Le tourisme a été de nouveau retenu comme une des options fondamentales du VI<sup>e</sup> Plan parce que susceptible, par la création des hôtels, de créer un grand nombre d'emplois directs; mais tout aussi importante est la création des emplois indirects.

Sauf le prix des services, le tourisme ne laisserait que peu de profits, si tout devait continuer d'être importé du dehors pour nourrir le touriste.

Je voudrais, pour mieux attirer votre attention, prendre un exemple concret: le club Méditerranée s'est installé dans un site incomparable, à côté de la commune de Sainte-Anne. Il dispose de 625 lits. Comment concevoir que l'intendant du club Méditerranée, pour nourrir 625 personnes — car le coefficient de remplissage est souvent de 100 p. 100 — parcourt les marchés de quartier pour acheter dix kilogrammes de tomates par-ci, dix kilogrammes par-là, quelques poulets par-ci, quelques poulets par-là? C'est impossible.

Or il n'y a à la Martinique ni marché de gros, ni abattoir, ni entrepôt frigorifique. Force est donc, jusqu'à présent, de s'adresser à l'importation. Il faut, en toute priorité, puisque les hôtels sont déjà implantés, créer une organisation des marchés intérieurs qui permette de ramasser les produits, de les trier, de les standardiser, de les entreposer et de les commercialiser d'une manière rationnelle. Alors, la Martinique tirera un substantiel profit de la présence des touristes.

Je voudrais aussi déplorer l'extrême modicité des crédits prévus en faveur de la pêche à travers tous les plans successifs. L'accent est régulièrement mis sur la nécessité de développer la pêche. Or aucun résultat appréciable n'a pu être obtenu jusqu'à présent à cause de la médiocrité des moyens mis en œuvre. Tout se passe comme si en parler constituait une fin en soi. Il n'y aura de pêche que lorsqu'il y aura des ports de pêche. Or nous n'en avons pas un seul à la Martinique. Les intéressés se bornent donc à utiliser leurs « gommières » préhistoriques qu'ils peuvent hâler le soir en face de leur case.

Pour obtenir des résultats concrets, il faut que les marins pêcheurs puissent quitter le voisinage immédiat des récifs de la côte pour aller au large. Pour cela, il faut des barques de pêche et des ports pour mettre celles-ci à l'abri des cyclones si fréquents dans nos régions.

Nous risquons d'avoir des marins pêcheurs dont la formation spécialisée aura coûté fort cher mais qui, faute de pouvoir exercer le métier qui leur aura été appris à l'école de pêche, vont se faire facteurs ou douaniers.

Je constate également, et je le déplore, que l'artisanat n'est pas mieux traité que la pêche. Or l'artisanat de production devrait être un des compartiments-clés du développement. Je pense plus particulièrement à la confection, au mobilier, aussi bien des particuliers que des collectivités publiques, et à l'artisanat d'art.

Un effort vigoureux devrait être consenti pour permettre à l'artisanat de production d'occuper la juste place qui lui revient dans le développement de la Martinique.

Monsieur le ministre, la Martinique est une petite île, de 100.000 hectares, mais surpeuplée, avec 340.000 habitants. Puisque le VI<sup>e</sup> Plan est axé sur le secteur productif, il faudrait faire en sorte que toutes les terres soient de plein emploi. Or nous avons plusieurs milliers d'hectares de « mangrove » qui pourraient être facilement récupérés et livrés à l'agriculture. La récupération des terres noyées devrait aller de pair avec l'irrigation des terres sèches afin que soit agrandi le territoire agricole productif.

Par ailleurs, j'ai remarqué que les mots « habitat » et « logement » ne sont mentionnés nulle part dans la partie du Plan concernant les départements d'outre-mer. Je voudrais être rassuré sur ce point également.

Quoi qu'il en soit, je voudrais vous faire savoir, monsieur le ministre, que nous sommes volontaires, à la Martinique, pour servir de banc d'essai au système dit « des parcelles viabilisées », annexé dans le rapport.

Je voudrais, pour conclure, vous rappeler, monsieur le ministre que, sauf les points de détail à propos desquels j'ai cru devoir présenter certaines observations, nous donnons notre pleine adhésion à tout ce qui a été programmé, par ailleurs, en faveur des départements d'outre-mer et je vous renouvelle nos remerciements pour l'effort global qui a été consenti en leur faveur. J'y trouve la volonté réaffirmée du Gouvernement de conduire ces départements encore sous-développés vers leur plein épanouissement économique et social.

A une époque où l'on préconise les grands ensembles et par delà les inévitables tâtonnements que comporte une telle entreprise, c'est notre grande chance d'être partie intégrante de la prestigieuse nation française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henriët.

**M. Jacques Henriët.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien que je ne sois pas un amoureux transi du Plan, je l'accepterai volontiers. Je le voterai parce qu'il ne constitue, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, qu'un cadre dans lequel on peut faire entrer beaucoup de choses. Votre Plan contient effectivement beaucoup de choses. Tout n'y est pas, je vous le démontrerai tout à l'heure, mais je le voterai, sinon avec enthousiasme, du moins avec plaisir.

Je vais me permettre de formuler néanmoins quelques critiques qui seront peut-être un peu sévères, car je me dois de signaler quelques insuffisances de ce Plan. Je ne ferai qu'énumérer quelques têtes de chapitres, en premier lieu dans le domaine social.

Dans le Plan, vous avez abordé le problème de la natalité, mais d'une façon un peu trop superficielle. Je vous rappelle que la démographie française est en pleine décadence. L'augmentation de la population est de 16 p. 1.000, alors qu'en 1964 elle était de 18 p. 1.000. Cette régression commence à inquiéter, à juste titre, le Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle M. Pompidou a parlé lui-même d'un contrat de progrès, mais il ne m'a pas paru que, dans le Plan, ce contrat de progrès soit en voie d'exécution.

Vous avez bien proposé certaines améliorations pour les allocations familiales. Différentes mesures ont été prises en faveur de la famille. Mais elles sont insuffisantes et je tiens à me faire, à cette tribune, l'interprète des familles qui demandent que les allocations familiales augmentent dorénavant en fonction des salaires.

Par ailleurs, je regrette que vous n'avez pas retenu la proposition que j'avais faite, lors du débat sur les options du VI<sup>e</sup> Plan. J'avais fait remarquer alors que, pour inciter les Français à accroître la natalité, il ne suffisait pas d'augmenter les allocations familiales ni de diminuer certains impôts, mais qu'il fallait trouver une incitation choc. J'avais donc proposé la création d'un crédit dont pourraient user les jeunes ménages. Vous n'avez pas retenu cette idée, je le regrette, mais c'était, me semble-t-il, le seul moyen d'inciter les jeunes ménages à avoir plus d'enfants.

Je n'insiste pas sur ce point, mais je vous demande, monsieur le ministre, de mettre au point ce contrat de progrès dont a parlé M. Pompidou et qu'il a promis d'une façon formelle car votre Plan ne répond pas encore à cette promesse.

J'aborderai maintenant les problèmes de santé. Vous m'objecterez sans doute *ιατρος γυνῶν σεαυτον* c'est-à-dire, si vous me permettez une traduction un peu libre, « médecin, mêle-toi de tes affaires ! ».

Je me dois tout de même de vous dire un mot de la sécurité sociale dont le déficit sera de 18 milliards en 1975. Mon éminent collègue, M. Jean Gravier, dans le rapport qu'il a présenté au nom de la commission des affaires sociales, a bien signalé cette carence dans la prochaine budgétisation de la sécurité sociale. En 1975, son budget sera de 18 milliards. Vous avez, certes, trouvé une solution pour diminuer son déficit de 4 milliards grâce au « profil médical », ce qui n'est pas un moyen sûr, permettez-moi de vous le dire. On a tout de même droit de se demander comment vous ferez pour trouver les 14 milliards qui vont encore manquer.

Jusqu'à maintenant, personne n'a découvert de solution à ce problème. Je regrette qu'on n'ait pas encore procédé, au

sein des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, à des réunions en vue d'étudier les moyens de pallier ce grave déficit que l'on annonce pour 1975.

J'en viens au problème des retraites. Vous nous en avez parlé brillamment et longuement en commission des affaires sociales et vous avez employé l'expression « retraite à la carte » que j'approuve pleinement.

Il ne faut pas donner la retraite uniformément à telle ou telle catégorie de personnes, car certaines supportent très bien leur travail et d'autres le supportent mal. Ce sont ces dernières qu'il faut, évidemment, mettre à la retraite. Je vous rappelle que, depuis longtemps, je demande l'institution d'une retraite pour les femmes qui ont eu un certain nombre d'enfants. M. Grandval, quand il était ministre des affaires sociales, m'avait promis de s'intéresser à cette suggestion. Mais cette promesse n'a pas eu de suite, semble-t-il.

Vous pouvez rétorquer à ceux qui, pour des raisons de pure démagogie, demandent la retraite pour tous à soixante ans — pourquoi pas à 55 ou même 45 ans ? — que, lorsque les Français seront à la retraite à cet âge, ils seront certainement victimes d'une pathologie aggravée. Cela signifie que les maladies sont infiniment plus nombreuses chez ceux qui sont à la retraite et qui ne travaillent plus, alors qu'ils sont en bonne santé. Cela doit être su et dit. Promettre une retraite à tous, c'est leur promettre une mort plus rapide. Voilà ce que les statistiques des assurances nous prouvent. Je tiens à le déclarer officiellement à la tribune du Sénat.

Sur les problèmes de santé, je ne dirai qu'une chose, mais je le ferai avec vigueur : Il faut faire une politique de prévention. Or le Plan ne prévoit pas suffisamment de mesures préventives.

On vous a longuement parlé de celles qui ont été prises en faveur de l'enfance handicapée. Elles sont, certes, importantes. Mais ce qu'il faut surtout organiser, c'est la prévention de ces handicaps de l'enfance. Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit à Mlle Dienesch : il y a des préventions contre les maladies virales, contre les maladies génétiques, contre les troubles innés du métabolisme qui sont également génétiques. Il y a aussi une prévention dans le cas de la périnatalité. Ce qui doit être fait là n'est pas annoncé dans votre rapport aussi vigoureusement et aussi nettement qu'il devrait l'être. Je voudrais, monsieur le ministre, que vous inscriviez dans le Plan ce mot de prévention, de lutte contre la maladie et plus particulièrement contre les handicaps de l'enfance.

Toujours à propos de prévention, je dois vous signaler que des nuisances touchent les Français. Nous les connaissons tous. Que fait-on ? Rien. Oui, nous ne faisons rien contre les accidents de la route et le nombre des tués et des blessés devient catastrophique. Il y a aussi l'alcool et cette abominable pilule qui rend les femmes malades et qui grève dangereusement le budget de la sécurité sociale. M. le ministre Boulin nous a précisé que les 20 p. 100 d'augmentation du déficit de l'assurance maladie de la sécurité sociale étaient dus au fait qu'avant d'absorber des contraceptifs hormonaux, les femmes étaient obligées de faire des examens biologiques très nombreux et très coûteux. Par conséquent, M. Jeanneney en son temps a commis une faute impardonnable. Mais ne parle-t-on pas maintenant de recourir à l'avortement pour diminuer le nombre des naissances en France. Je n'insiste pas.

Je voudrais vous parler à présent de l'industrialisation. C'est la pièce maîtresse de votre plan. Je voudrais qu'elle se fasse, bien sûr. Mais qui dit industrialisation, dit aussi nuisances et pollutions.

Cela est grave et je commence à me demander si cette fameuse panacée de l'industrialisation que tout le monde prône n'est pas un facteur de détérioration important de la vie des Français.

Cette industrialisation permet, certes, un plus haut mode de vie. Mais elle modifie considérablement celui qui existe et je crois franchement qu'elle le détériore. C'est ainsi que j'ai vu dans certaines usines des femmes qui ont les poignets attachés par des chaînes pour que leurs doigts n'aillent pas se prendre sous la presse. Je pense que cela correspond à la création d'un nouvel esclavage. Je dis oui à l'industrialisation, mais à une forme qui ne fasse pas des hommes et surtout des femmes de véritables esclaves de la machine.

J'ajoute que l'industrialisation doit se faire aussi en faveur des agriculteurs. Elle doit profiter non seulement à ceux qui, dégagés de leur travail agricole, s'en vont à la ville voisine, mais encore, et surtout, à ceux qui restent sur place dans les bourgs importants. Il y a là toute une politique de ruralisme à faire, dont on ne trouve pas malheureusement

trace dans votre Plan. Ce ruralisme est pourtant un facteur décisif pour garder les Français dans leur région natale, pour les y maintenir et organiser sur place une vie active avant qu'elle soit totalement détériorée et avant que les campagnes deviennent le désert français dont on a trop souvent parlé. J'aimerais donc que l'industrialisation se fasse également au profit des agriculteurs, aussi bien pour ceux qui s'en vont travailler à la ville que pour ceux qui restent sur place.

J'évoquerai brièvement le problème de l'internationalisation du canal du Rhône au Rhin, car je sais que mon éminent collègue M. Schiélé vous en parlera plus éloquemment que je ne saurais le faire moi-même.

Je rappelle que les chambres de commerce de Bâle et de Mulhouse, devant les difficultés créées par la construction de ce fameux canal du Rhône au Rhin, ont proposé qu'il soit internationalisé. Ainsi les Suisses pourraient le financer. C'est ce que cela signifie. Je crois que vous devez penser, monsieur le ministre, à internationaliser ce canal qui ne peut que contribuer à l'industrialisation de toute la région de l'Est.

Dans ce cas, l'affaire sortirait du Plan et ne concernerait pas le budget général. Par conséquent, elle pourrait bénéficier d'aides financières importantes et surtout ferait l'objet d'un calendrier que nous serions obligés de respecter. Mais je laisse à mon éminent collègue M. Schiélé le soin de vous parler plus longuement de ce problème car le canal du Rhône au Rhin est absolument indispensable pour revigorer toute cette région de l'Est, pour réunir le grand delta du Sud au grand delta du Nord. Je vois dans ce canal ce que j'ai appelé la voie royale de l'économie et de l'humanisme européens.

Ce matin, M. Jozeau-Marigné a déclaré que j'avais proposé au groupe des indépendants l'octroi d'un dégrèvement fiscal pour les investissements. Pourquoi ? Je crois savoir qu'en Allemagne, pour continuer à équiper le pays, le Gouvernement a eu l'heureuse initiative de dégrever, c'est-à-dire de diminuer, voire de supprimer l'impôt sur les bénéfices qui seraient réinvestis dans l'entreprise. Vous devinez quelles facilités, au point de vue industriel, commercial, agricole, ce dégrèvement donne aux investisseurs, à ceux qui veulent moderniser leur entreprise. Nous n'en sommes pas là en France et je le regrette infiniment. Cependant, je vous demande d'étudier en faveur des industriels, des commerçants, voire même de certaines catégories d'agriculteurs, des mesures tendant à la suppression de l'impôt sur les bénéfices qui aura été réinvesti dans les entreprises.

Oh ! je sais bien que vous évoquerez l'article 40. Mais si je vous propose des diminutions de recettes, je pourrais en compensation vous proposer des rentrées fiscales à provenir notamment de l'alcool et du tabac qui sont particulièrement nocifs.

Sans être un administrateur et sans connaître les mécanismes des transferts financiers, je pense qu'il pourrait être possible de supprimer les impôts de ceux qui investissent, quitte, pour obtenir la compensation nécessaire à doubler, tripler ou même quintupler — je n'y vois pas d'inconvénient — les impôts sur les tabacs et sur l'alcool qui sont, je le répète, des nuisances.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais dire à propos de ce VI<sup>e</sup> Plan. J'ajouterai seulement que je le voterai avec plaisir parce que j'y trouve, incontestablement, un cadre extrêmement heureux et intelligent qui dessine bien les destinées du pays pour les années qui viennent. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Schiélé.

**M. Pierre Schiélé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce soir, mes amis et collègues MM. Kauffmann et Henriot viennent de porter une première estocade à propos du problème très délicat et cependant si important de la liaison Mer du Nord—Méditerranée. C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous ne serez certainement pas étonné qu'une partie de mon intervention lui soit consacrée.

J'ai déjà eu l'honneur d'attirer votre attention sur cet important problème en 1969. J'avais avec mes collègues MM. Henriot et Boulangé posé également une question orale sur le même sujet à M. Chalandon. Nous nous étonnions de la stagnation des travaux et du fait que la France, à l'instar de l'Allemagne, n'ait pas eu recours à cet effet aux prêts de la banque européenne d'investissements.

Nous vous l'avons dit à l'époque, ainsi qu'à M. Chalandon. Les réponses que vous nous avez faites l'un et l'autre n'étaient pas de nature à nous satisfaire, mais au moins le problème était posé et nous pensions, peut-être naïvement, je le confesse, qu'il trouverait sa solution dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan.

Las ! nous avons cherché en vain jusqu'aux termes mêmes de « liaison mer du Nord—Méditerranée ». Nous n'avons rien trouvé ; du problème de la liaison elle-même de la Moselle et du Rhin au Rhône, pas un mot. Je m'explique : il n'est pas question de négliger les efforts faits pour la canalisation de la Moselle et la tranche qui doit aller jusqu'à Neuves-Maisons et à Dombasle, mais je parle de la volonté ferme de régler le problème de la liaison elle-même.

C'est, je le dis très nettement, prendre bien à la légère les propos du chef de l'Etat comme ceux de son Premier ministre d'alors, en 1965, lorsque M. Pompidou, par lettre rectificative, au V<sup>e</sup> Plan apportait des assurances formelles. C'est aussi par une citation des *Mémoires d'Espoir* du Général de Gaulle que nous avons pu prendre connaissance, dans ce livre posthume, de l'assurance formelle qui nous était donnée.

Je suis d'autant plus étonné que cette négligence dans le VI<sup>e</sup> Plan vienne justement d'hommes qui se prétendent les héritiers spirituels du général de Gaulle.

Ce qui est inadmissible, c'est que la liaison Mer du Nord—Méditerranée soit considérée comme une affaire régionale, sinon locale, ainsi qu'il ressort des débats de l'Assemblée nationale, alors que c'est une opération qui intéresse au premier chef la vie industrielle de dix-huit régions françaises, qui concerne vingt-deux départements couvrant le tiers du territoire national, une opération que soutiennent quarante-quatre chambres de commerce françaises et quarante chambres consulaires étrangères, une affaire qui concerne cinq nations et qui doit permettre à nos grandes entreprises françaises d'atteindre à une compétitivité internationale considérable. Si je me réfère aux propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, je crois que c'est exactement à ce niveau que vous placez l'essentiel de l'esprit du VI<sup>e</sup> Plan, la compétitivité. Alors nous comprenons moins.

Mais ce qui est plus inadmissible encore, c'est que la liaison mer du Nord—Méditerranée soit considérée seulement comme une affaire banale, ordinaire et finalement comme étant l'objet d'une simple fierté locale ou de la volonté d'avoir un équipement qui ne rende pas les services que l'on pourrait en attendre.

Une affaire qui a reçu l'assentiment de sept membres du Gouvernement, qui a fait l'objet à l'Assemblée nationale de dix-sept interventions concordantes, si j'ai bien lu le *Journal officiel*, ne serait qu'une affaire régionale, qu'une affaire locale ? Non, ce n'est pas admissible et nous ne pouvons l'admettre.

Je me réserve, vous le supposez volontiers, de développer les arguments techniques lors de la discussion de l'amendement qu'avec vingt-deux de mes collègues, j'ai eu l'honneur de déposer. Vous connaissez d'ailleurs ce texte, puisqu'il reprend pratiquement les termes des amendements qui ont été déposés à l'Assemblée nationale et qui correspondent à l'avis émis à ce sujet par le Conseil économique et social.

Jose espérer, avec mes collègues, que le Sénat voudra bien entendre nos raisons en les votant et que vous-même, monsieur le ministre, vous aurez à cœur de faire en sorte que la technocratie n'ait pas raison de la volonté du corps législatif par la voie des assemblées.

Voilà, très brièvement exprimé — car l'heure est avancée et mon propos n'est pas terminé — ce que j'entendais dire sur ce très important problème. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment de la discussion des amendements.

Mon propos à votre adresse — c'est plutôt une méditation d'ailleurs — a trait à la formation des hommes.

Il ne manque pas d'intérêt de rapprocher deux définitions contenues dans le rapport sur les orientations du VI<sup>e</sup> Plan où, à de nombreuses reprises, il est fait état des questions de formation, d'enseignement, de recherche et de culture.

« Sans méconnaître, dites-vous dans le préambule, que la finalité principale de l'éducation n'est pas d'ordre économique et que la formation doit revêtir, au contraire, un caractère global, général et permanent et faire évoluer l'ensemble du milieu, il importe de souligner que l'amélioration de la qualification des travailleurs est l'un des facteurs essentiels de la croissance. »

Autre définition : « La finalité d'un plan de développement n'est pas l'économie, mais bien l'homme, à travers et grâce à la prospérité du pays tout entier. Il s'agit de lui donner les moyens d'épanouir les différents aspects de sa personnalité dans la vie économique et sociale, lui proposer plus les termes d'un contrat social que lui apporter, par des voies détournées, une morale personnelle qui est affaire de conscience individuelle. »

L'esprit de ces deux définitions a été repris dans les documents soumis à l'examen du Parlement et confirmé par vos déclarations à l'Assemblée nationale.

En somme, ce qui est recherché, c'est la promotion humaine et l'épanouissement de la personnalité à travers des moyens économiques qui tendent à la prospérité du pays par une meilleure utilisation des ressources, en fonction des besoins de tous et une équitable répartition des biens créés.

On voit, dès lors, que nous touchons au point nodal de toute réflexion en matière de planification économique, point où les moyens, c'est-à-dire l'environnement géographique, l'état d'avancement des techniques et des structures conditionnent les fins, notamment en matière de formation, tout comme la finalité de l'action ordonne impérativement la recherche et le choix des moyens.

Partout est mise en relief la volonté de conjuguer le « savoir-être » et le « savoir-faire » dans la recherche des objectifs et leur réalisation matérielle et pratique.

La formation de l'homme est au centre de toutes les préoccupations : non pas une formation spécifiquement professionnelle qui n'aurait pour but que de l'adapter aux circonstances économiques et, partant, ne ferait que l'asservir, mais une formation complète qui met l'économie au service des besoins humains de toute nature, qu'ils soient d'ordre matériel, professionnel, mais aussi esthétique ou moral.

Qu'il s'agisse de la fréquentation et des effectifs à l'école maternelle, des acquisitions indispensables à l'école élémentaire, de la formation des enseignants et de la rénovation de leur enseignement, de l'accroissement démographique et de ses conséquences matérielles, professionnelles et humaines, qu'il s'agisse aussi de l'indispensable effort à adapter le mieux possible la formation professionnelle initiale ou permanente aux besoins des contextes économiques et de la variation de ces contextes ou encore de faire devenir les jeunes gens, comme les adultes, des producteurs qui domineront leur tâche et leurs responsabilités, qu'il s'agisse encore de l'enseignement supérieur qui, dans le climat, indispensable à ce niveau, de confiance réciproque entre enseignants et enseignés, permette la transmission des connaissances acquises dans les meilleures conditions humaines et matérielles et favorise les exaltantes recherches, qu'il s'agisse dans tous les domaines et à tous les niveaux de la préoccupation scrupuleuse que doit avoir notre société de préparer pour chaque être humain sa place dans le monde, en fonction du degré et de la nature de son intelligence et de ses qualités de caractère, qu'il s'agisse, enfin, dépassant les objectifs de cette mission déjà éminemment importante, de donner aux hommes la possibilité de cultiver leur corps et leur esprit, indépendamment de toute préoccupation économique, sociale ou scientifique, mais pour leur plaisir et leur équilibre, et en faire des hommes complets, dans tous ces domaines, tout a été dit dans le rapport sur le VI<sup>e</sup> Plan et j'y souscris de grand cœur.

Telle est en tout cas, pour ma part, la manière dont j'en ai compris l'esprit. Si ma traduction est fidèle, la formation des hommes reste l'élément primordial de ce contrat d'action qu'est le Plan. Vous avez en effet déclaré à l'Assemblée nationale : « Le premier élément de ce grand dessein est, à coup sûr, la recherche de la compétitivité qui est la clé de notre indépendance et de notre progrès social ». Pas de compétitivité sans compétence, pas de compétence sans recherche ni formation ; tout se tient.

Certes, il est toujours facile de dégager les lignes de forces d'un mode de vie idéal dans un monde économique sans contingences : c'est à quoi se sont exercés tous les utopistes. Mais, pour un plan, une telle optique de réflexion serait un vice rédhibitoire.

Dans la partie qui traite des choix fondamentaux, les objectifs ont été définis d'une manière, à mes yeux, parfaitement satisfaisante. Il ressort d'ailleurs que vouloir « assurer à la France la maîtrise de son destin, renforcer la démocratie dans notre société et répondre à la volonté de mieux-vivre des Français » impose des contraintes, exprime des exigences et dégage des objectifs dont vous dites vous-même, et j'en suis bien d'accord, que « le principal est celui qui s'applique à la formation des hommes ».

Or, pour atteindre ce but, il faut former des maîtres, adapter l'orientation et la formation technique des jeunes gens en vue de satisfaire aux besoins de qualification dans l'agriculture, l'industrie et le secteur tertiaire, diversifier l'enseignement supérieur en universités et instituts universitaires de technologie, soutenir la formation permanente.

Qu'en est-il aujourd'hui lorsqu'on confronte ces orientations aux crédits exprimés ? Les rapporteurs de la commission des affaires culturelles l'ont si parfaitement analysé qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Certes, l'enseignement et la formation professionnelle occupent un rang important dans les équipements collectifs. Par contre, la formation des maîtres, bien que évoquée, ne reçoit pas toute l'importance qu'elle mérite. Elle est pourtant primordiale ; c'est une évidence. Nous ne ferons jamais du bon travail si tous les maîtres, à tous les niveaux, ne sont pas pédagogiquement très bien préparés à leur fonction.

Quant à l'enseignement supérieur, si l'on constate avec intérêt que le Plan prévoit « un effort considérable en faveur des instituts universitaires de technologie » et la recherche de « prise en compte de nouvelles normes, adaptation ou desserrement d'une partie des équipements », on voit mal avec quels moyens on parviendra à atteindre des objectifs dont l'impérieuse nécessité n'est créditée par personne.

En effet, si je m'en rapporte à une région que je connais assez bien — l'Alsace — les crédits dévolus à l'éducation ne permettront pas, même en hypothèse haute, d'atteindre les objectifs définis par le Plan car, outre la nécessaire décentralisation de l'université dans les trois grandes villes alsaciennes, il faut donner à l'enseignement supérieur un rayonnement international, compte tenu de la situation géographique de la région dont on a suffisamment mesuré les risques pour n'avoir pas le devoir d'en saisir les chances. C'est d'ailleurs là plus une question de choix qualitatifs que de crédits.

Dans les secteurs des premier et second degrés, le Plan affirme vouloir parachever la réforme de l'enseignement ; nous en sommes bien d'accord, mais, pour la région Alsace, c'est 6.450.000 francs supplémentaires qu'il faut prévoir aux crédits arrêtés dans l'hypothèse haute.

Enfin, je voudrais vous rappeler brièvement la situation aberrante des équipements sportifs. La pratique du sport est étroitement liée à l'enseignement et les installations nécessaires à cet usage devraient logiquement être construites en même temps que les bâtiments scolaires. C'est un truisme que de le dire. Or, il n'en est rien et, depuis des années, les retards dans ce domaine s'accumulent dangereusement. La dotation du VI<sup>e</sup> Plan est insuffisante pour rattraper le retard. Les crédits affectés à cet effet devront être sérieusement revus, si nous ne voulons pas voir se perpétuer cette situation absurde consistant à voir inscrites dans les emplois du temps des heures d'éducation physique qui ne peuvent être accomplies faute de locaux et de moyens.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions qu'a suscitées en moi l'examen des documents traitant de cette grande entreprise qu'est le Plan et en regard de laquelle nul ne peut se sentir ni indifférent, ni étranger.

Si, en conclusion, vous me permettez une image, je dirais volontiers que le rapport sur le Plan est une vaste dissertation dont l'introduction laissait, à la lecture, augurer un autre contenu dans son développement. Le malaise qu'il provoque est comparable à celui du professeur qui, lisant une introduction bien venue, voit soudain le développement se perdre dans d'autres sentiers que ceux qui lui étaient annoncés.

Quant à la conclusion — heureusement, elle n'est pas encore écrite — il nous appartient à nous, Parlement, et à vous, Gouvernement, de l'écrire ensemble. C'est à cette rédaction collective, qui autorise les corrections mutuelles, que nous vous invitons, persuadés que vous aurez à cœur, comme nous-mêmes, d'en vouloir exprimer les termes conformément à ceux d'une introduction à laquelle — je dois le reconnaître tout à fait honnêtement — le plus sévère des censeurs ne trouverait rien à redire. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Aubin.

**M. Jean Aubin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ne disposant que de quelques minutes dans un débat qui aurait pourtant mérité mieux, je me limiterai à évoquer deux questions.

D'abord, la mise en valeur des régions de montagne, lesquelles représentent le sixième de la superficie de la France.

Je sais bien que le Gouvernement ne reste pas inactif, puisqu'un récent conseil des ministres vient d'approuver un projet de loi relatif à l'exploitation pastorale dans les zones montagnardes.

D'autre part, à la suite du décret du 24 octobre 1967, ces zones ont bénéficié des mesures prises en faveur de la rénovation rurale. La politique ainsi élaborée et concrétisée par la création

d'un fonds spécial doit être poursuivie jusqu'à l'achèvement du VI<sup>e</sup> Plan, en 1975. Mais les moyens financiers sont d'une désespérante indigence, d'environ 40 millions par an, alors qu'il faudrait les porter au moins à 80 millions, ce qui ne représenterait encore que le quart des sommes totales affectées à la rénovation rurale.

Dans le Sud-Est, la région dont je suis un des représentants — c'est-à-dire les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et l'arrière-pays des Alpes-Maritimes — est presque complètement passée sous silence par les auteurs des rapports qui nous sont présentés aujourd'hui. Seul le développement de l'aire Lyon—Grenoble, de la vallée du Rhône et de la façade méditerranéenne a semblé les préoccuper.

Or, chez nous, la situation est dramatique. Toutes les communes des Hautes-Alpes, sans exception, ont été classées en zones de montagne. Dans plusieurs cantons, la densité de la population est tombée en dessous de onze habitants au kilomètre carré, seuil qui, selon M. Cointat lui-même, entame un pénible processus de « désertification ».

Comment se fait-il que le Gouvernement ne comprenne pas qu'un effort budgétaire accru, et cependant relativement modeste, lui permettrait de maintenir sur place une population qui ne demande qu'à vivre, plutôt que d'être contrainte, dans quelques années, d'y implanter à grands frais des colons venus d'ailleurs ? Car c'est bien ce qui nous guette si l'on n'agit pas rapidement et énergiquement : le remplacement de paysans, d'artisans et de commerçants indépendants par des fonctionnaires chargés de la protection de la nature et des employés de la neige est du folklore !

Je n'entrerai pas dans des détails fastidieux et d'ailleurs connus de tous. Parmi nos besoins les plus criants, je citerai néanmoins les adductions d'eau et les réseaux d'assainissement des communes, l'habitat rural et l'hôtellerie, la voirie et le déneigement des cols, les communications téléphoniques, la formation professionnelle et technique.

J'en arrive à un besoin qui devrait être prioritaire et qui sera l'objet de ma deuxième question : le désenclavement routier des Alpes méridionales.

Depuis la mise en service de l'autoroute Lyon-Marseille, cette région se voit de plus en plus écartée des circuits touristiques et commerciaux. Si son avenir réside en grande partie dans le tourisme, comme le Gouvernement nous le dit sans cesse, comment y parvenir avec des routes trop souvent étroites, tortueuses et mal entretenues faute de crédits ? A quoi bon installer des stations de ski, des villages de vacances et des parcs naturels si l'on ne peut y accéder commodément ?

Un grand axe routier Sud—Nord à grand débit s'impose en première urgence, qui relierait Marseille à Turin, c'est-à-dire la Méditerranée au Piémont, par la vallée de la Durance. Cela suppose l'amélioration des liaisons avec l'Italie grâce au percement de nouveaux tunnels sous les cols de l'Echelle, du Montgenèvre ou de Lacroix.

J'ai déjà traité ce problème le 26 juin de l'année dernière lors du débat sur les options du Plan et je n'y reviendrai pas. Malheureusement, vous ne m'aviez pas répondu, monsieur le ministre, pas plus du reste que M. Chalandon, que j'avais interrogé également. Il y a quelques jours à l'Assemblée nationale, vous avez donné de timides apaisements à mon collègue Dijoud, député de Briançon, sur ce sujet capital pour nous.

Peut-être pourriez-vous être plus précis devant le Sénat puisque, aussi bien, la réalisation serait limitée durant le VI<sup>e</sup> Plan au tronçon Marseille—Aix-en-Provence ?

J'espère qu'il n'en est rien et que vous me rassurerez : il serait inconcevable d'attendre 1976 ou plus tard pour entreprendre cet ouvrage jusqu'à Gap et Briançon.

Paul Valéry a écrit un jour que nos vrais ennemis étaient silencieux. Sans doute, voudrez-vous, *a contrario*, donner raison au poète en me répondant amicalement, sinon du haut de cette tribune, du moins par une prochaine correspondance. Comptant sur votre habituelle courtoisie, je vous en remercie d'avance. (Applaudissements.)

**M. le président.** Je vous indique, mes chers collègues, que sept orateurs doivent encore être entendus dans la discussion générale.

Si nous décidions de renvoyer la suite du débat à demain matin neuf heures trente, tout donne à penser, compte tenu des temps de parole qui ont été communiqués à la présidence, que la discussion générale pourrait être close dans la matinée.

M. le ministre, d'autre part, m'a fait connaître qu'il entendait répondre au début de la séance de l'après-midi aux questions posées par les différents intervenants.

Si la commission en était d'accord, nous pourrions lever maintenant la séance pour la reprendre demain matin à neuf heures trente.

**M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan.** Je voudrais vous interroger sur un point qui rejoint indirectement la question que vous venez de me poser, monsieur le président. La liste des orateurs inscrits étant encore impressionnante, je voudrais savoir si le fait de ne pas intervenir à son tour dans la discussion générale implique que l'intéressé renonce à la parole. S'il en était ainsi, nous pourrions effectivement terminer la discussion générale demain matin.

De toute façon, je me rallie à votre proposition, si le Gouvernement l'accepte. (*M. le ministre délégué fait un signe d'assentiment.*)

**M. le président.** En raison des difficultés qui nous sont imposées en cette fin de session, je crois qu'il faut nous montrer compréhensifs. (*Sourires approbateurs.*)

Je pense donc que le Sénat voudra bien se rallier à ma proposition, qu'a acceptée le président de la commission, et renvoyer la suite de la discussion à demain vendredi 25 juin, neuf heures trente. (*Assentiment.*)

— 8 —

## TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association. (N° 358, 1970-1971.)

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 358, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs. (N° 359, 1970-1971.)

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 359, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté, avec modifications, par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant organisation de la formation professionnelle continue.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 360, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté, avec modifications, par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, sur les fusions et regroupements des communes.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 361, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 9 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Claudius Delorme et Michel Chauty une proposition de loi tendant à abroger le décret-loi du 1<sup>er</sup> avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures, pris en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre et de la loi du 19 mars 1939 tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs spéciaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 364, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 10 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. René Monory un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. (N° 353, 1970-1971.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 362 et distribué.

J'ai reçu de M. Auguste Pinton un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne. (N° 268, 280, 355, 1970-1971.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 363 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Pellec, rapporteur général, un rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la situation économique et financière (juin 1971).

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 365 et distribué.

— 11 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 25 juin 1971, à neuf heures trente :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. [N° 340 et 341 (1970-1971). — M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, et n° 342 (1970-1971), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. André Armengaud, rapporteur, et n° 344 (1970-1971), avis de la commission des affaires culturelles. — MM. Jean de Bagneux, Adolphe Chauvin, Maurice Vérillon et Jacques Pelletier, rapporteurs, et avis de la commission des affaires sociales. — M. Jean Gravier, rapporteur.]

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures vingt minutes.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

## Errata

au compte rendu intégral de la séance du 22 juin 1971.

## OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

Page 1192, 2<sup>e</sup> colonne, article 6, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « ... nombre de logements... »,

**Lire :** « ... nombre total de logements... ».

Page 1197, 2<sup>e</sup> colonne, 15<sup>e</sup> ligne avant la fin :

**Au lieu de :** « ... dont il est trouvé dispensé »,

**Lire :** « ... dont il s'est trouvé dispensé ».

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents  
communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 24 juin 1971.**

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

**A. — Vendredi 25 juin 1971, le matin, à quinze heures et le soir :**

En application de la *priorité* établie par l'article 48 de la Constitution :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social (n° 340, 1970-1971).

**B. — Lundi 28 juin 1971, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :**

En application de la *priorité* établie par l'article 48 de la Constitution :

1° Eventuellement, discussion en deuxième lecture du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel (n° 1857, A. N.) ;

2° Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'apprentissage (n° 1863, A. N.) ;

3° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant organisation de la formation professionnelle continue (n° 360, 1970-1971) ;

4° Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles (n° 1864, A. N.) ;

5° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur (n° 346, 1970-1971) ;

6° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie (n° 345, 1970-1971) ;

7° Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement (n° 350, 1970-1971) ;

8° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association (n° 358, 1970-1971) ;

9° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée, relatives à la procédure de médiation (n° 244, 1970-1971).

**C. — Mardi 29 juin 1971, à neuf heures trente, à seize heures et le soir :**

a) En application de la *priorité* établie par l'article 48 de la Constitution, avec l'accord de la conférence des présidents :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, sur les fusions et regroupements de communes (n° 361, 1970-1971).

b) Réponses des ministres aux questions orales sans débat :  
N° 1143 de M. Jean Lhospiéd à M. le ministre de l'éducation nationale (Formation d'instituteurs dans le département de la Nièvre) ;

N° 1144 de M. Joseph Raybaud à M. le ministre de l'agriculture (Aide aux horticulteurs sinistrés de la région d'Antibes).

c) Discussion de la question orale avec débat de M. Jacques Pelletier à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, relative à l'application des directives concernant l'aménagement du bassin parisien et, en particulier, des vallées de l'Oise et de l'Aisne (n° 111).

d) Discussion de la question orale avec débat de M. Max Monichon à M. le ministre des transports, relative à la situation de l'ostréiculture du bassin d'Arcachon (n° 118).

e) En application de la *priorité* établie par l'article 48 de la Constitution :

1° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne (n° 355, 1970-1971) ;

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs (n° 359, 1970-1971) ;

3° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (n° 272, 1970-1971) ;

4° Discussion du projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif (n° 353, 1970-1971) ;

5° Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés (n° 352, 1970-1971) ;

6° Discussion éventuelle, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre I<sup>er</sup> du code du travail relatives aux conventions collectives de travail ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée relatives à la procédure de médiation ;

7° Examen éventuel d'autres textes en navette.

f) En outre, il sera procédé, vers dix-sept heures trente, au dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année.

**D. — Mercredi 30 juin 1971, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :**

a) Le cas échéant, en application de la *priorité* établie par l'article 48 de la Constitution, examen des conclusions des commissions mixtes paritaires ou nouvelle lecture des textes restant en navette, notamment :

1° Le projet de loi relatif à l'allocation de logement ;

2° Le projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation ;

3° Le projet de loi relatif à diverses opérations de construction ;

4° Le projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière ;

5° Le projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel ;

6° Le projet de loi relatif à l'apprentissage ;

7° Le projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue ;

8° Le projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

9° Le projet de loi portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social ;

10° Le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière ;

11° Le projet de loi relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne ;

12° Le projet de loi relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs ;

13° Le projet de loi sur les fusions et regroupements de communes ;

14° Le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

15° Le projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur ;

16° Le projet de loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif ;

17° Le projet de loi relatif à diverses mesures en faveur des handicapés ;

18° Le projet de loi modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre I<sup>er</sup> du code du travail relatives aux conventions collectives de travail ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée relatives à la procédure de médiation.

b) En outre, à quinze heures, viendra en discussion, en application de la *priorité* établie par l'article 48 de la Constitution, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) (n° 274, 1970-1971).

## ANNEXE

### I. — QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU MARDI 29 JUIN 1971

N° 1143. — M. Jean Lhospied attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le caractère inquiétant de la situation créée dans le département de la Nièvre par l'absence d'un concours de recrutement de bacheliers, pour la rentrée de 1971, en première année de formation professionnelle mixte de Nevers. Dans toute l'académie de Dijon, le département de la Nièvre serait le seul dans ce cas. Une telle mesure accroît le nombre de places vides à l'école normale, tandis que 150 instituteurs remplaçants continuent d'enseigner sans formation professionnelle. Les conséquences pour l'avenir de l'enseignement primaire sont alarmantes. Le nombre d'instituteurs en recyclage étant lié à celui des élèves maîtres en deuxième année, on peut prévoir que 25 maîtres, tout au plus, seront recyclés en 1972-1973. Or, il y a dans la Nièvre 1.200 instituteurs. Le nombre annuel de départs à la retraite étant en moyenne de 40, on continuera à recruter pour prendre ces places des remplaçants bacheliers dont la formation ne pourra se faire que « sur le tas » au détriment des élèves. Tous les remplaçants actuellement en service devraient recevoir, dans les plus brefs délais, une formation théorique et pratique d'au moins deux ans. Le recrutement de remplaçants sans formation devait être tari au profit d'une formation préalable à l'entrée dans la profession. Pour mettre en application le plan raisonnable qui avait été prévu, il lui demande s'il ne lui apparaît pas urgent d'ouvrir le recrutement, à la rentrée de 1971, d'au moins 20 élèves maîtres et élèves maîtresses du niveau de la première année de formation professionnelle.

N° 1144. — M. Joseph Raybaud demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour venir en aide aux horticulteurs de la région d'Antibes, victimes d'un orage de grêle détruisant plusieurs centaines d'hectares de serres.

### II. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU MARDI 29 JUIN 1971

N° 111. — M. Jacques Pelletier demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, si les directives d'aménagement du Bassin parisien qui ont été approuvées, le 5 août 1970, par le Gouvernement sont susceptibles d'entrer en application au cours du VI<sup>e</sup> Plan. En effet, alors que dans d'autres régions les réalisations semblent suivre les études, dans le Bassin parisien on reste au stade de la définition d'objectifs et d'orientations. Aussi, en Picardie et, en particulier, dans l'Aisne, l'opinion, après avoir découvert les déficiences de son économie et le retard de ses équipements, s'étonne de la lenteur avec laquelle lui sont proposés les remèdes et de la modicité des moyens qui lui sont accordés. Une telle situation est en contradiction avec les directives de l'aménagement des vallées de l'Oise et de l'Aisne visant à « établir les premiers éléments d'un axe économique entre Paris et le nord de la France ».

N° 118. — M. Max Monichon expose à M. le ministre des transports la situation très critique dans laquelle se trouve l'ostréiculture du Bassin d'Arcachon, à la suite de la mortalité importante constatée et qui entraîne une perte chiffrée évaluée à 30 p. 100 dans les cas les moins défavorables et à 80 p. 100 en général des huîtres sur parc, au sol ou en pochons,

le taux de cette mortalité s'accroissant chaque jour, certains secteurs atteignant 90 p. 100. Il lui demande, devant cet état de fait, les mesures envisagées par le Gouvernement pour : 1° créer des gisements susceptibles de permettre dès cette année un captage suffisant ; 2° financer l'achat de naissins en provenance du Japon au cas où le captage serait déficient ; 3° permettre aux ostréiculteurs privés de toute rentrée d'argent de faire face aux remboursements des emprunts antérieurs, et de vivre pendant deux années au minimum, privés qu'ils seront de ressources durant cette période.

## NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Chauvin a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 346, session 1970/1971), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.

MM. de Bagnoux, Chauvin, Vérillon, Pelletier ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi (n° 340, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social, dont la commission des affaires économiques et du Plan est saisie au fond.

M. Vérillon a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 345, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie.

### COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Jean Filippi a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 340, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social.

M. Pinton a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 355, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne.

### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Terré a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 351, session 1970-1971), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux.

M. Villard a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 352, session 1970-1971), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés.

M. Jean Gravier a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 340, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

### COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Monory a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 353, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, projet de loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif.

M. Armengaud a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 340, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du Plan de développement économique et social, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

### COMMISSION DES LOIS

M. Dailly a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 313, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.